

Ch 8871

UNIVERSITÉ LYON-II

1978-1979



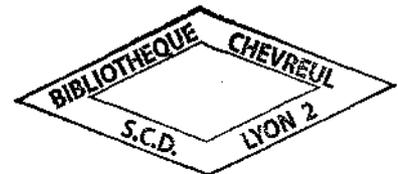
**LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE  
ET LES BESOINS EN ÉDUCATION AU ZAÏRE  
(1908-1977)**

**THÈSE**

présentée

en vue du Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle  
en Psychologie-Sciences de l'Éducation

par



**DIKUNDUAKILA K. NANLONGI (Joseph)**

630 702 pr

sous la direction de

**Monsieur le Professeur Guy AVANZINI**

TABLES DES MATIERES

INTRODUCTION	1
<u>PREMIERE PARTIE</u>	
L'ETAT DU PAYS ET DES POPULATIONS AVANT L'AVENEMENT COLONIAL	9
<u>Chapitre I</u>	
Le mouvement de population et la dimension de la famille traditionnelle	11
<u>Chapitre II</u>	
La fonction sociale du clan et les mécanismes d'alliance	20
<u>Chapitre III</u>	
Le rouage de l'économie coutumière et la mobilité de la population	28
EN GUISE DE CONCLUSION	34
<u>DEUXIEME PARTIE</u>	
MUTATIONS SOCIO-ECONOMIQUES DE LA SOCIETE ZAIROISE	36
INTRODUCTION	37
<u>Chapitre IV</u>	
Les transformations économiques et sociales du Zaïre (1885-1960)	42
<u>Chapitre V</u>	
La modernisation de l'économie zaïroise comme facteur de mobilité sociale	47
<u>Chapitre VI</u>	
La mobilité sociale et l'exode rural sous la colonisation	70

Chapitre VII

L'enseignement sous la colonisation et l'intégration sociale	91
a) organisation de l'enseignement sous la colonisation	99
b) ses principes dynamiques	104
1) la brochure jaune de 1929	105
2) la réforme de 1938 et le programme de 1948	106
c) l'intégration sociale des indigènes	109
d) les structures administratives des populations autochtones et le progrès de l'enseignement	111
1) l'attitude des groupes sociaux autochtones	112
2) l'attitude du pouvoir colonial	117

Chapitre VIII

La population du Zaïre (1908-1960)	128
a) le regain démographique zaïrois	132
b) la distribution et le mouvement de la population	141
c) la politique coloniale de la famille indigène	150

TROISIEME PARTIE

L'ACCROISSEMENT DEMOGRAPHIQUE ET L'EXPANSION POST-INDEPENDANCE DE L'EDUCATION (1960-1970)	158
---	-----

INTRODUCTION

L'effondrement des institutions coloniales et son impact sur la société zaïroise	159
- sur le plan politique	
- sur le plan économique	
- sur le plan social	

Chapitre IX

l'évolution post-coloniale de la population zaïroise : recensement de 1970	164
IX - 1 La crise zaïroise 1960-1965 et ses conséquences démographiques	164

IX - 2	Le recensement de 1970 : présentation et analyse critique des résultats	170
IX - 3	La distribution de la population zaïroise	178

#### Chapitre X

	L'éducation zaïroise post-coloniale : évolution et organisation	184
X - 1	Tendances générales de l'expansion de l'éducation	184
X - 2	L'indépendance et l'expansion de l'éducation au Zaïre	197
	a) l'enseignement maternel	
	b) l'enseignement primaire	
	c) l'enseignement secondaire et supérieur	

#### Chapitre XI

	L'autopsie de l'enseignement zaïrois : approche statistique	227
XI - 1	Définition du problème	227
XI - 2	Approche statistique du rendement scolaire	229
XI - 3	Les causes de la déperdition scolaire	243

#### Chapitre XII

	La croissance démographique et le développement de l'éducation : perspectives	250
XII - 1	La politique zaïroise de la population	250
XII - 1-1	L'état démographique actuel et les données projectives	250
XII - 1-2	La politique zaïroise de la population	271
XII - 1-3	Traditions matrimoniales Kongo et taille de la famille	281

XII - 2 La restructuration et le développement de l'enseignement	289
XII - 2 - 1 La restructuration du système scolaire	289
CONCLUSION	303
DOCUMENTS ANNEXES	309
BIBLIOGRAPHIE	338
INDEX	359
TABLE DES MATIERES	371

T R O I S I E M E   P A R T I E

L'ACCROISSEMENT DEMOGRAPHIQUE

ET L'EXPANSION POST-INDEPENDANCE DE L'EDUCATION

(1960-1970)

## INTRODUCTION

### L'EFFONDREMENT DES INSTITUTIONS COLONIALES ET SON IMPACT SUR L'EDUCATION ET LA DEMOGRAPHIE.

L'état primitif du Zaïre, l'évolution de la population ainsi que les récentes transformations socio-économiques du pays à la suite de l'action coloniale font l'objet de la première partie de ce travail de recherche.

L'institution coloniale, il est inutile de le rappeler, constitue comme beaucoup d'oeuvres humaines un curieux amalgame d'un matérialisme le plus abject et d'un idéalisme le plus noble.

D'un côté, des considérations matérielles envisagent les rapports de la Métropole avec des nouveaux territoires sous l'angle étroitement économique. La doctrine dite du "Pacte Colonial" réserve les marchés coloniaux aux seuls produits métropolitains, et les produits d'outre-mer ne peuvent être exportés qu'à destination de la métropole ; cette dernière se réservant par ailleurs, le monopole des transports (1). Il s'ensuit pour le territoire colonial l'interdiction de produire des biens susceptibles de concurrencer des institutions métropolitaines, ceci afin de protéger les débouchés de ces industries. Ce n'est donc pas par hasard si les premières unités industrielles ne portent que sur l'exploitation des minerais et des matières premières (végétales, agricoles) dont l'Europe a besoin ; l'édification de petites et modestes industries de transformation n'interviendra que très lentement.

---

(1) DUMONT (René) : L'Afrique Noire est mal partie.

D'un autre côté, se manifeste l'idéalisme de ceux qui sont venus pour "servir". En particulier, l'arrivée des missionnaires, animés d'un zèle apostolique peu ordinaire, éveille l'âme noire du long sommeil et contribue à transformer lentement, mais sûrement, les structures traditionnelles : à côté des Eglises, on voit apparaître les premières Ecoles, des Hôpitaux, des Services Publics, oeuvres sociales auxquelles les missionnaires se consacrent avec dévouement dans un contexte politique particulièrement difficile. Qui peut oublier ce que fut le ghetto colonial zaïrois ? Il est connu de tous que le caractère paternaliste du système colonial instauré par les Belges au Zaïre et la discrimination raciale inéluctable qui en découle ne constituent guère un cadre idéal pour l'épanouissement de la personnalité de l'homme Noir, encore moins pour le développement harmonieux de l'Ecole, et ceci en dépit de quelques timides réformes scolaires.

Conformément à la doctrine coloniale de l'éducation dont les grandes lignes se dégagent dans de nombreux textes officiels, notamment la Brochure Jaune de 1929, issue de la Commission Franck du 10 juillet 1922, de la réforme de 1938 ou encore du Programme de 1948 (1), l'éducation en régime colonial s'attache à donner uniquement une instruction de base aux Africains, les Européens se réservant le monopole de l'enseignement et des études supérieures. Un tel système, ainsi que l'écrit AUSTIN (Reginald) dans son ouvrage à propos de l'Appartheid en Rhodésie (2), prépare les Africains à remplir efficacement des emplois de niveau inférieur tout en assurant aux Européens une supériorité qui renforce le mythe de la supériorité raciale ; mythe en vertu duquel, ils constituent à tout jamais une élite qui est seule en mesure de maintenir des "normes de civilisation" élevées.

---

(1) KALAMBOTE (J.) : Education et Développement au Zaïre, Th. 3e cycle inédite, pp. 16-18.

(2) AUSTIN (Reginald) : Le racisme et l'Appartheid en Afrique Australe : la Rhodésie, p. 47.

Le 30 Juin 1960, l'accession du Zaïre à son indépendance met un terme à cette politique coloniale de l'éducation. Sous l'impulsion de nouveaux facteurs sociaux (1) le pays inaugure une politique nouvelle de l'éducation qui correspond à un esprit nouveau et répond tant soit peu à ses intérêts nationaux.

a) Sur le plan politique

Le développement politique du Zaïre, au lendemain de son accession à l'indépendance, n'est un secret pour personne. A l'époque, toute la presse internationale lui réserve une large publicité, comme c'est le cas dans l'affaire de Shaba. Nous n'entrerons pas dans ces détails. Cependant, nous voudrions ici développer quelque peu l'aspect politique de l'éducation pour un nouvel Etat indépendant. LÊ THÁNH KHÔI a le mérite de souligner le rôle que doit jouer l'éducation : elle doit contribuer à la formation de la nation aussi bien qu'au développement économique et social (2).

Evoquant l'intolérable discrimination scolaire dont est victime toute la jeunesse zaïroise sous la colonisation, P. E. LUMUMBA dans un message à cette dernière écrit : "Beaucoup de jeunes gens, pourtant brillants, furent privés du bénéfice de l'instruction supérieure pour la simple raison qu'ils ne voulaient plus subir l'endoctrinement imposé par les colonialistes".

Le Zaïre a un retard culturel à combler. Il manque de cadres dont il a besoin pour son développement. Au lendemain de la proclamation de l'indépendance, leur formation est apparue comme une des priorités de la politique éducationnelle. Dans une

---

(1) HUGON (Philippe) : L'enseignement enjeu de la compétition sociale à Madagascar, pp. 491-510.

(2) LÊ THÁNH KHÔI : L'industrie de l'enseignement, p. 394.

déclaration gouvernementale, le Président MOBUTU affirme :  
"Notre lutte pour la conquête de l'indépendance ne peut se concevoir sans la formation des cadres nationaux".

A travers ces déclarations, c'est tout un programme politique de l'éducation qui est ébauché. La restructuration de l'enseignement primaire, la grande réforme de l'enseignement secondaire et la réorganisation de l'enseignement universitaire et supérieur, répondent à ce besoin fondamental.

b) Sur le plan économique

La nécessité de poursuivre l'expansion économique amorcée dans la dernière décennie coloniale belge détermine la politique de coopération avec les pays européens, y compris les Etats-Unis et le Canada. Une fois encore, c'est le manque de cadres nationaux qui impose ce comportement. L'indépendance est mise à l'épreuve avant même qu'elle ne soit proclamée. Plus d'une fois, la Belgique utilise l'arme de l'assistance technique pour mettre à genoux la jeune République, notamment lorsqu'elle retire son personnel technique et administratif, au lendemain de la proclamation de l'indépendance. Cette dépendance paternaliste est ressentie comme un défi, d'où le recours aux organismes internationaux (O.N.U., U.N.E.S.C.O., F.A.O., B.I.T., O.M.S., etc...) pour demander une aide en personnel et fonds nécessaires afin de créer des écoles supérieures.

c) Sur le plan social

L'exode rural accentué par le relâchement de l'autorité coloniale à la veille de l'indépendance et aggravé par les tristes et dramatiques événements qui suivent cet avènement, dégrade les conditions de vie dans les villes, de même qu'il gonfle démesurément l'effectif scolaire dans les écoles urbaines.

KINSHASA, capitale du pays, qui en 1960 compte moins de 450 000 habitants, en compte 2 500 000, dix-sept ans après. Les chefs-lieux de régions connaissent la même évolution de situation : "le taux d'urbanisation, estimé à 24 % est très élevé pour l'Afrique". Cette lamentable situation, aggravée encore par les guerres civiles (1961-1964) entraîne les migrations massives vers les villes où le taux de mortalité s'accroît considérablement (1).

En 1959, le Zaïre compte 13 millions d'habitants ; 17 ans après, il en compte 25 millions. Cet accroissement démographique rapide a des conséquences évidentes au niveau scolaire. Il entraîne, par la logique des choses, l'augmentation rapide du nombre d'enfants d'âge scolaire. Ils sont plus de 3 millions en 1970 ; actuellement, 80 % des enfants en âge scolaire sont scolarisés. C'est le taux le plus élevé en Afrique, contre 40 % en moyenne (2).

Ceci nous amène directement à aborder les problèmes évoqués tout au début de cette troisième partie, à savoir : l'évolution rapide de la population et son corrolaire, l'expansion de l'éducation au cours de cette première décennie post-coloniale (1960-1970).

---

(1) République Démocratique du Congo : dix ans d'indépendance, revue Europe France Outremer n° 484, mai 1970.

(2) Le Monde Diplomatique, Juin 1970.

CHAPITRE IX

L'EVOLUTION POST-COLONIALE DE LA POPULATION ZAIROISE,  
1960-1975 - RECENSEMENT DE 1970

IX - 1. La crise zairoise de 1960-1965 et ses conséquences  
démographiques.

L'éveil de la conscience politique zairoise est tardif. Outre que son éclosion est favorisée par l'évolution socio-politico-économique interne du pays, notons que quelques facteurs externes y contribuent largement. Il s'agit notamment de la Charte des Nations Unies de San Francisco en 1947, et de la Conférence Afro-Asiatique de Bandoeng en 1955 qui, au point F du communiqué final, signifie l'accord de tous les peuples représentés pour déclarer que :

a) le colonialisme, dans toutes ses manifestations, est un mal auquel il doit être mis fin rapidement ;

b) la question des peuples soumis à l'assujétissement à l'étranger, à sa domination et à son exploitation, constitue une négation des droits fondamentaux de l'homme est contraire à la Charte des Nations Unies et contrarie la paix et la coopération mondiales.

La Belgique, qui ne veut à aucun prix l'indépendance de la belle colonie, tente de contrôler la marche de l'histoire. Après un voyage de charme du roi Beaudoin, qui suscite d'immenses espoirs chez les populations autochtones, à la fin de la même année 1955 a lieu la publication, par le Professeur VAN BILSEN d'"Un Plan de Trente Ans pour l'Emancipation Politique de l'Afrique Belge". Ce document souligne le retard pris par cette dernière sur les pays voisins sous administration

française et anglaise. Il insiste sur la nécessité d'une structure fédérale pour l'avenir du Zaïre, sur la formation accélérée des élites indigènes et leur accession progressive aux postes de commande, tout en contrôlant l'évolution afin d'éviter les tensions.

Accueilli avec une stupeur indignée par les milieux coloniaux, ce plan est rejeté des élites zaïroises qui réclament :

- 1°) le droit politique, jusqu'ici refusé aux populations autochtones ;
- 2°) toutes les libertés, c'est-à-dire liberté individuelle, de pensée, d'opinion et de presse, liberté de réunion, d'association, de conscience, liberté de culte...

Les événements vont vite. En décembre 1957 ont lieu les premières élections de l'histoire du Zaïre ; mais elles ne concernent que trois grands centres urbains : KINSHASA, la capitale du pays, et deux cités minières du SHABA : LUBUMBASHI et KOLWEZI ; ce choix n'est pas un fait du hasard ; il préfigure les manoeuvres sournoises de balkanisation territoriale. Après deux ans d'intenses manoeuvres politiques tous azimuts, l'année 1960 inaugure l'ère nouvelle : la Table Ronde Belgo-Zaïroise des 20 Janvier - 20 Février 1960 fixe la date de l'Indépendance, qui est proclamée, dans un climat de tension politique, le 30 Juin 1960.

La population déçante vite, car cette indépendance politique ne s'accompagne pas du pouvoir économique qui reste entièrement aux mains de trop puissants groupes financiers multinationaux. Menant le jeu, ils favorisent et financent les mouvements séparatistes hostiles à l'unité nationale. Entre 1960 et 1965, le pays fait face à trois sécessions qui mettent l'intégrité du territoire à rude épreuve.

Il s'agit de :

- a) la sécession de la région de SHABA (ex-province de Katanga), intervenue le 11 Juillet 1960. Cette région minière, ex-empire de l'Union Minière du Haut Katanga, constitue le poumon de l'économie nationale ;
- b) la sécession de BAKWANGA, région diamantifère du Sud Kasai, le 9 Août 1960 ;
- c) la sécession et les rébellions du Haut Zaïre, de Kivu et de Kwilu.

Cette cruelle tragédie dont le territoire zaïrois est victime, cause des dommages incalculables aux populations et aux institutions zaïroises. Elle occasionne entre 1960 et 1967 -outre près de cinq cent mille disparus- des dommages matériels immenses : destruction d'écoles et d'hôpitaux, paralysie de toute l'infrastructure économique.

Elle engendre et aggrave, le déséquilibre du développement économique-social et démographique existant entre les diverses régions du pays. Les statistiques sont explicites sur ce point, au cours de cette période le mouvement de l'exode rural est également spectaculaire. Certes, il n'incombe pas entièrement aux dramatiques événements que traverse le pays durant les cinq premières années de son indépendance. Il ne faut pas oublier le fait que la ville constitue toujours un attrait pour les habitants des campagnes ; à la faveur de l'effondrement de l'autorité coloniale, ils se ruent vers ce monde que d'aucuns considèrent soit comme une oasis de paix -et cela est vrai pour ceux qui fuient les régions de combats- soit comme un Eldorado où l'argent est facile, soit seulement comme un tremplin de promotion sociale. Cette arrivée anarchique et incontrôlée de ruraux, n'ayant aucun savoir faire, qui souvent grossit l'effectif des chômeurs, pose de sérieux problèmes d'urbanisation, d'approvisionnement et d'organisation de l'éducation.

La manifestation de cet état de fait frappe l'attention du Président MOBUTU qui, dans un discours, déclare : "Nous constatons que la population urbaine s'est considérablement accrue pendant la décennie qui s'achève. Il est prévisible que ce mouvement d'accroissement se poursuive encore". Ceci confirme d'ailleurs l'étude de L. DE SAINT-MOULIN, relative à l'histoire des villes du Zaïre (1), qui estime qu'à l'horizon 1980 plus d'un tiers de la population du Zaïre vivra dans les villes, dont près d'une vingtaine compteront au moins 100 000 habitants.

La sécession, avec tous les maux qu'elle entraîne, ne constitue pas, loin de là, le problème fondamental auquel la République du Zaïre se trouve affrontée au lendemain du 30 Juin 1960. Elle est néanmoins à la base des modifications profondes apportées à ses structures administratives. En effet c'est le 9 Mars 1962 qu'est promulguée, sur proposition du gouvernement, la loi constitutionnelle modifiant les termes de l'article 7 de la loi fondamentale du 19 Mai 1960 sur les structures du pays. Cet article est modifié par les dispositions suivantes : "L'Etat du Zaïre est constitué dans ses limites, au 30 Juin 1960, de 6 provinces, à savoir : EQUATEUR, KASAL, KATANGA, KIVU, LEOPOLDVILLE, ORIENTALE, dotées chacune de la personnalité civile. "Une loi peut en créer d'autres".

La loi du 27 Avril 1962 fixe les critères devant servir de base à la création des provinces. L'article I de cette loi stipule :

"Pour qu'une région soit érigée en province, elle doit remplir les conditions suivantes :

---

(1) SAINT-MOULIN (Léon de) : Histoire des villes du Zaïre, Notions et perspectives fondamentales, p. 155.

- a) totaliser au moins 700 000 habitants ;
- b) justifier d'une situation économique permettant de couvrir son budget ordinaire.

Toutefois, si une région ne répond pas à la condition requise sub a), elle ne peut être érigée en province que si les impératifs politiques et sociaux l'exigent".

Aux termes de cette loi sont ainsi créées 21 nouvelles provinces. Cette multiplication des entités provinciales, à une échelle ethnique ou régionale, accélère le processus de tribalisation et aggrave les tensions avec les partisans de l'unité. Désormais les ressources financières du Gouvernement Central sont réparties entre 21 gouvernements, 21 assemblées, 21 administrations. Il en va de même des techniciens nationaux et étrangers mis à la disposition des pouvoirs locaux par le Gouvernement Central ou par les organismes internationaux des Nations Unies.

En outre, il arrive malheureusement que des malversations soient commises dans la gestion financière ; les gouvernements provinciaux, dépourvus de ressources pour payer les fonctionnaires, le personnel du service médical ou de l'enseignement, font alors appel à la générosité du Gouvernement Central. Nombreux sont les fonctionnaires qui refusent de travailler loin des grands centres urbains. Ceux qui ne travaillaient pas à la campagne quittent volontairement leur poste et viennent s'installer en ville (surtout lorsqu'ils ne peuvent compter sur un cousin, ou un oncle ministre ou député...). Cette dégradation des conditions sociales semblent être la cause fondamentale de l'exode rural.

Le 24 Novembre 1965, un Haut Commandement Militaire dirigé par le Général MOBUTU en personne mit fin à ce chaos politique et social dans lequel est plongé le pays depuis 1960.

Le rétablissement de l'autorité de l'Etat et la pacification du pays, l'assainissement des finances publiques par la réduction des provinces de 21 à 8, le contrôle strict des dépenses administratives, la relance économique, constituent alors les préoccupations prioritaires du Haut Commandement.

Enfin, la stabilité politique et institutionnelle, la paix et la sécurité étant rétablies sur toute l'étendue du territoire, les autorités zaïroises lancent un appel à la reconstruction et à la réconciliation nationale, elles prient tous ceux qui avaient fui les zones de combat, dont beaucoup se terrent dans les forêts, de regagner leurs villages et de se mettre au travail. A tous ceux qui avaient été trompés et manipulés et qui avaient tourné d'une façon irresponsable leurs armes contre leurs frères, détruisant hôpitaux, écoles et usines, le peuple zaïrois accorde son pardon. Troquant les armes contre les houes, tous -sauf ceux qui avaient préféré l'exil aux promesses de réconciliation nationale qu'ils jugeaient être une manoeuvre politique- se mettent à l'oeuvre en vue de la reconstruction économique.

Deux ans après le rétablissement de la paix et de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du pays, les autorités zaïroises croient le moment venu de recenser la population du pays et préparent, dès 1968, l'opinion publique à cette vaste campagne. Le temps est en effet révolu où la population boycottait le recensement : ne soupçonnait-elle pas le pouvoir colonial de poursuivre de funestes desseins ? Cela explique qu'elle se soit montrée hostile et dissimulait des renseignements relatifs à la composition de la famille, en dépit de l'encadrement efficace de populations autochtones.

Les autorités zaïroises n'ont certes plus à craindre de pareilles actions de la part de la population, pour la simple raison, -ainsi que le souligne M. de SAINT-MOULIN dans

son étude (1)-, que sur le plan psychologique, l'indépendance et le désir popularisé de former une grande nation créent désormais un climat favorable aux recensements ; par opposition à celui qui prévalait à l'époque coloniale.

Il va sans dire que le recensement de 1970, dont la phase préparatoire commence dès 1968, a une signification politique évidente. Sa réalisation sur un territoire dont la mesure se manifeste dans l'immensité de son étendue 2 345 885 km<sup>2</sup> et la disproportion relative de ses régions, hier encore théâtre d'affrontements sanglants, apparaît aux yeux du public comme une preuve que le pouvoir central contrôle à nouveau efficacement l'ensemble du pays.

#### IX - 2. Le recensement de 1970. Présentation critique des résultats.

Le Zaïre ne dispose ni de structures administratives adéquates ni d'un vaste corps de fonctionnaires compétents ; aussi ce recensement de 1970 est-il minutieusement préparé. La longue liste des instructions ne manque pas d'intérêt. Elle montre l'importance que les autorités attachent à cette opération ; elle manifeste la preuve de l'effort déployé pour surmonter toutes les difficultés matérielles et théoriques que soulèvent une telle opération.

Ces instructions forment un imposant dossier, dont le Professeur Joseph BOUTE a publié l'inventaire (2). Nous croyons utile, -ainsi que le fait Léon de SAINT-MOULIN dans son étude dont nous nous inspirons largement-, de le reproduire ici.

---

(1) SAINT-MOULIN (Léon de) ; La répartition de la population du Zaïre en 1970, p. 338.

(2) BOUTE (Joseph) ; La physionomie démographique de la R.D.C. en 1970, pp. 58-59 ; cité par L. de SAINT-MOULIN.

Tous ces documents sont disponibles à la 2e Direction au Ministère de l'Intérieur :

- 1968, 3 avril Vade mecum à l'usage des autorités administratives et agents chargés du recensement.
- 1968, 22 mai Arrêté Ministériel n° 68/102 portant mesures d'exécution de l'Ordonnance n° 68/181 du 11 avril 1968 relative au recensement général de la population de la R.D.C.
- 1968, 24 mai Introduction relative au recensement de la population de la R.D.C.
- 1968, 6 septembre Arrêté Ministériel n° 68/150 portant mesures d'exécution de l'Ordonnance n° 68/181 du 11 avril 1968 relative au recensement général de la population de la R.D.C.
- 1968, 7 septembre Lettre circulaire du Ministère de l'Intérieur aux Gouverneurs de Province n° 252/01/5550/624/68 sur la révision périodique du recensement.
- 1969, 4 février Circulaire du Ministère de l'Intérieur n° 252/01/0938/217/69 sur l'organisation du recensement et l'étude des populations de la R.D.C.
- 1969, 8 mars Circulaire à MM. les Présidents des Sous-Commissions de recensement n° 252/01/4756/480/69 sur l'organisation et le déroulement des opérations.

Avant d'analyser quelques traits caractéristiques de la distribution et de l'évolution de la population zaïroise tels qu'ils apparaissent à la lumière de ce recensement ; il semble utile d'évoquer brièvement les problèmes soulevés par cette vaste opération : problèmes matériels, problèmes théoriques.

Il faut d'abord se rappeler que le Zaïre est divisé en 9 régions administratives (ex-provinces), y compris la ville de KINSHASA qui a un statut régional ; la région est à son tour divisée en sous-régions (ex-districts) ; ces dernières en zones ; enfin, la collectivité ou village, qui est l'unité administrative traditionnelle. Soit 9 régions, 24 sous-régions, 134 zones, non comprises les 11 grandes villes qui ont un statut spécial, et 758 collectivités, indépendamment des 72 subdivisions des villes.

Les difficultés matérielles sont à la mesure de l'étendue du pays. Le territoire étant dépourvu de bonnes routes, l'acheminement des instructions et des diverses fiches de recensement jusque dans les petites localités donne quelques soucis aux responsables, soucis qui auraient été plus grands encore s'ils ne disposaient pas d'un long délai pour cette tâche. La transmission se fait par voie hiérarchique, de KINSHASA aux régions, de celles-ci aux sous-régions, puis aux zones, et enfin aux collectivités locales.

Les difficultés théoriques ont trait aux instructions et aux fiches de recensement. Il est établi une fiche par personne, même pour un nouveau-né. Ces fiches sont en papier épais ; 25 représentent une épaisseur de 1 cm. Elles sont bleues pour les nationaux et rouges pour les étrangers ; marquées, en outre, d'un trait en diagonale pour les femmes et les filles. Les indications portées sont presque les mêmes que celles utilisées à l'époque coloniale. Elles contiennent la date et le lieu de naissance, la profession et de multiples éléments d'identité. Sont également inscrits au verso de la

fiche les conjoints et les enfants. Tous les observateurs estiment que ces fiches ne représentent aucune irrégularité. Des modalités et des critères de dépouillement sont également ajoutés. Des études montrent que les investigations socio-politiques l'emportent partiellement sur les recherches démographiques, c'est-à-dire sur la possibilité de séparer les adultes des enfants en se basant sur les dates de naissance qui pourtant sont connues avec exactitude, surtout pour les personnes de moins de vingt ans.

A propos des critères socio-politiques, des instructions précises définissent toutes les modalités de dépouillement : un homme adulte est un contribuable responsable devant l'impôt et il fait partie du corps électoral. L'âge requis pour cette catégorie est en principe de 18 ans. Une femme, par contre, est adulte si elle est mariée ou si elle a un enfant, même si elle a moins de 15 ou 18 ans. Cette interprétation est explicitement autorisée dans les instructions : "La jeune mariée, divorcée ou veuve, même si elle n'a pas atteint l'âge de 18 ans, est considérée comme étant majeure" (1).

Il en résulte logiquement un excédent habituel de femmes sur les hommes adultes. Le déséquilibre des sexes à l'avantage des femmes est néanmoins réel : d'après le recensement l'élément féminin représente 51,2 % de la population (2).

Proclamés par arrêté n° 1236 du 31 Juillet 1970 du Ministère de l'Intérieur et des Affaires Coutumières, les résultats de ce recensement (3) sont d'abord publiés sous forme simplifiée par la presse nationale, puis repris dans des études

---

(1) Vade mecum du 30 avril 1968.

(2) SAINT-MOULIN (Léon de) : op. cité.

(3) cf annexe VI.

systématiques. Parmi les commentaires consacrés à ces résultats, notons ceux de SAINT-MOULIN et de NICOLAÏ qui nous sont très utiles dans la présente étude.

Dans son étude, Léon de SAINT-MOULIN compare ces derniers résultats avec les taux d'accroissement naturel prévu sur la base des enquêtes démographiques de 1955-1957.

Une appréciation chiffrée de la population totale est donnée par H. NICOLAÏ : le recensement de 1970 donne une population globale de 21 637 876 habitants. Or, au 31 décembre 1958, l'administration estime à 13 540 182 la population zairoise totale. Des sondages au dixième, faits entre 1955 et 1957, montrent que l'écart entre l'estimation administrative et la valeur réelle est seulement de quelques points -disons un demi-million d'habitants, pour prendre une marge d'approximation assez large-. Les mêmes sondages permettent de calculer un taux d'accroissement global annuel de 19,1 %. En partant de la population du 31 décembre 1958 et en lui appliquant un taux d'accroissement légèrement supérieur (2 %), on obtient pour le 31 décembre 1970 un total de 17 172 186 habitants, soit un déficit de 4 465 690 habitants par rapport à la population recensée en 1970. Si l'on adopte, comme le fait l'étude de L. de SAINT-MOULIN, un taux d'accroissement plus élevé encore (2,3 %), la population aurait été de 17 788 204. En outre, il faudrait ajouter les étrangers à ces totaux. Ils étaient 188 003 en 1958 ; par le jeu de l'accroissement naturel, ils seraient au moins 250 000 en 1970. L'écart n'est toujours pas comblé. Certes, il y a un afflux considérable d'immigrés et notamment de réfugiés angolais. Au total, le nombre des étrangers recensés en 1970 atteint 932 042.

Ajoutons les chiffres précédemment calculés. Cela fait 18 104 228 (taux d'accroissement de 2 %) et 18 720 242 (taux d'accroissement de 2,3 %). L'écart diminue mais reste considérable. Supposons même que la population de 1958 était sous-évaluée d'un demi-million d'habitants. L'écart est encore

de près de 3 millions dans le cas d'un accroissement annuel de 2 %, et de plus de 2 millions et demi dans le cas d'un accroissement de 2,3 %. Or, il est légitime de se demander si de tels taux d'accroissement se sont bien maintenus de 1960 à 1970. Les ravages causés par les rebellions (il y aurait eu une mortalité effroyable parmi les nourrissons du KWILU dont les mères fuyaient les villages pour se réfugier dans la forêt), la diminution très sensible du taux d'encadrement médical, la pénurie ou l'acheminement malaisé des médicaments, la reprise de la maladie du sommeil ont certainement contribué à un relèvement du taux de mortalité. Il n'y a en tout cas qu'une faible probabilité pour que les taux d'accroissement soient supérieurs ou même égaux à ceux de 1958. Or, pour arriver à la population de 1970, il faudrait appliquer à la population de 1958 un taux d'accroissement annuel de 4,2 %, ce qui est bien difficile à admettre.

L. de SAINT-MOULIN, après avoir soumis une étude critique des résultats du recensement de 1970 et procédé à une ventilation par région et zones, arrive à la conclusion contraire à celle de H. NICOLAÏ. Il pense que le rythme d'expansion de la population zaïroise est plus rapide que celui qui avait été prévu sur la base des enquêtes de 1955-1957. Cette observation, déjà faite à la fin de la période coloniale, correspond à une situation assez générale en Afrique (1).

Par ailleurs, ce recensement de 1970 met en évidence un fait nouveau dans la structure démographique zaïroise : il y a accroissement des enfants dans la population totale ; ce qui montre que des progrès considérables sont accomplis, durant l'époque coloniale (2), dans le domaine de la santé et de

---

(1) Royaume de Belgique, Ministère des Affaires Africaines : la situation économique du Congo Belge et du Ruanda-Urundi en 1959, pp. 11-22.

(2) DUREN (A.) : L'organisation médicale belge en Afrique, 1953.

l'hygiène publique. Cette part des enfants passe de 44,6 % en 1958 à 50,7 % en 1970, le pourcentage correspondant de 1950 n'étant d'ailleurs que de 41,0 %. Comme on n'a aucune raison de supposer un biais progressif des recensements en faveur des enfants, on doit en conclure -comme l'écrit par ailleurs Léon de SAINT-MOULIN- qu'il y a une hausse de natalité, notamment entre 1958 et 1970. Ce que corrobore les statistiques démographiques de l'O.M.S. En effet, entre 1950 et 1954 les taux bruts de natalité sont de 30 ‰; ils passent à 44,7 ‰ entre 1966 et 1970, et 46,7 ‰ entre 1971 et 1975. Ce phénomène démographique nouveau, source de préoccupation de tous ceux qui ont la charge de l'éducation, n'est pas spécifique au Zaïre. GAVIN W. JONES (1) écrit que les pays peu développés ont aussi une proportion de leur population d'âge scolaire et pré-scolaire un peu plus forte aujourd'hui qu'il y a une dizaine d'années, parce que l'effectif de ces groupes d'âges augmente davantage pendant les années 60 que l'effectif de la population tout entière. Le corollaire de cette dominante jeune, c'est que l'effectif des groupes d'âge actif, c'est-à-dire des personnes dont l'impôt finance les programmes d'éducation, est relativement restreint.

Les estimations faites en 1967 par l'Institut National de la Statistique sur la répartition de la population zaïroise, donnent le regroupement suivant :

Tableau 15

Groupe d'âge	Population masculine	Population féminine	Population totale
0 - 14 ans	43 %	41 %	42 %
15 - 54 ans	50 %	51 %	50 %
55 ans et +	7 %	8 %	8 %

(1) GAVIN W. JONES : op. cité, p. 17.

Ces estimations sont faites dans l'hypothèse d'un taux brut de natalité de 45,28 ‰, d'un taux brut de mortalité de 25,9 ‰ et d'un taux d'accroissement naturel de 20,19 ‰. Ces chiffres ne sont pas loin de la réalité. Excepté le taux de mortalité, qui est de 22,7 ‰ au cours de la période 1971-1975, les taux de natalité et d'accroissement naturel, dans le même temps, sont respectivement de 46,7 ‰ et de 29,1 ‰. En comparant le pourcentage des enfants de 1957 à celui de 1967, nous remarquons qu'il passe de 39 à 42 % de la population totale.

Les problèmes posés par la structure de la population sont encore mieux soulignés par le regroupement suivant des données statistiques :

Tableau 16

Groupe d'âge	Pourcentage population totale
0 - 19 ans	52 %
20 - 59 ans	43 %
60 ans et +	5 %

Nous sommes en présence d'une population étonnamment jeune. Comme le montre ce tableau, 52 % de la population auraient moins de 20 ans. Cette jeunesse constitue, incontestablement, l'avenir de la nation, mais elle représente aussi en même temps un coût sans précédent pour le pays. Il se reflète notamment dans le fait que l'enseignement absorbe un quart environ des dépenses publiques ordinaires.

Au Zaïre comme ailleurs, on ne perd pas de vue le fait que l'éducation de la jeunesse constitue un véritable investissement, tant au point de vue économique que social. Aussi fait-on un maximum de sacrifices pour l'enseignement :

"Les dépenses du budget de l'Etat en matière d'enseignement constituent le poste le plus important. Il couvre plus de 30 % du budget national. Nous mobilisons actuellement 7 % du produit intérieur brut commercialisé pour l'enseignement. Ces sacrifices déjà très lourds", estime le Président MOBUTU (1), "sont nettement insuffisants".

Nous reviendrons en détail sur ce problème.

### IX- 3. La distribution de la population zaïroise.

La population zaïroise a relativement augmenté au cours de ces dix dernières années, cela saute aux yeux lorsque l'on compare les résultats des deux recensements (cf. tableau page suivante). Une analyse détaillée, en l'occurrence celle de Léon de SAINT-MOULIN à laquelle nous nous référons ici, portant sur l'ensemble des régions, sous-régions, zones et localités zaïroises nous invite à la prudence sur des conclusions un peu hâtives, car une constatation s'impose : le Zaïre souffre du sous-peuplement, eu égard à l'étendue de son territoire et de ses immenses potentialités économiques.

Les différentes régions économiques du pays ne sont pas peuplées de façon homogène. Sur une population totale évaluée à environ 20 497 571 habitants en 1970, on dénombre 4 139 705 citadins et environ 348 473 dans d'autres agglomérations d'au moins 10 000 habitants.

---

(1) MOBUTU : discours du 30 novembre 1973.

## RYTHME DE CROISSANCE DES VILLES DU ZAIRE

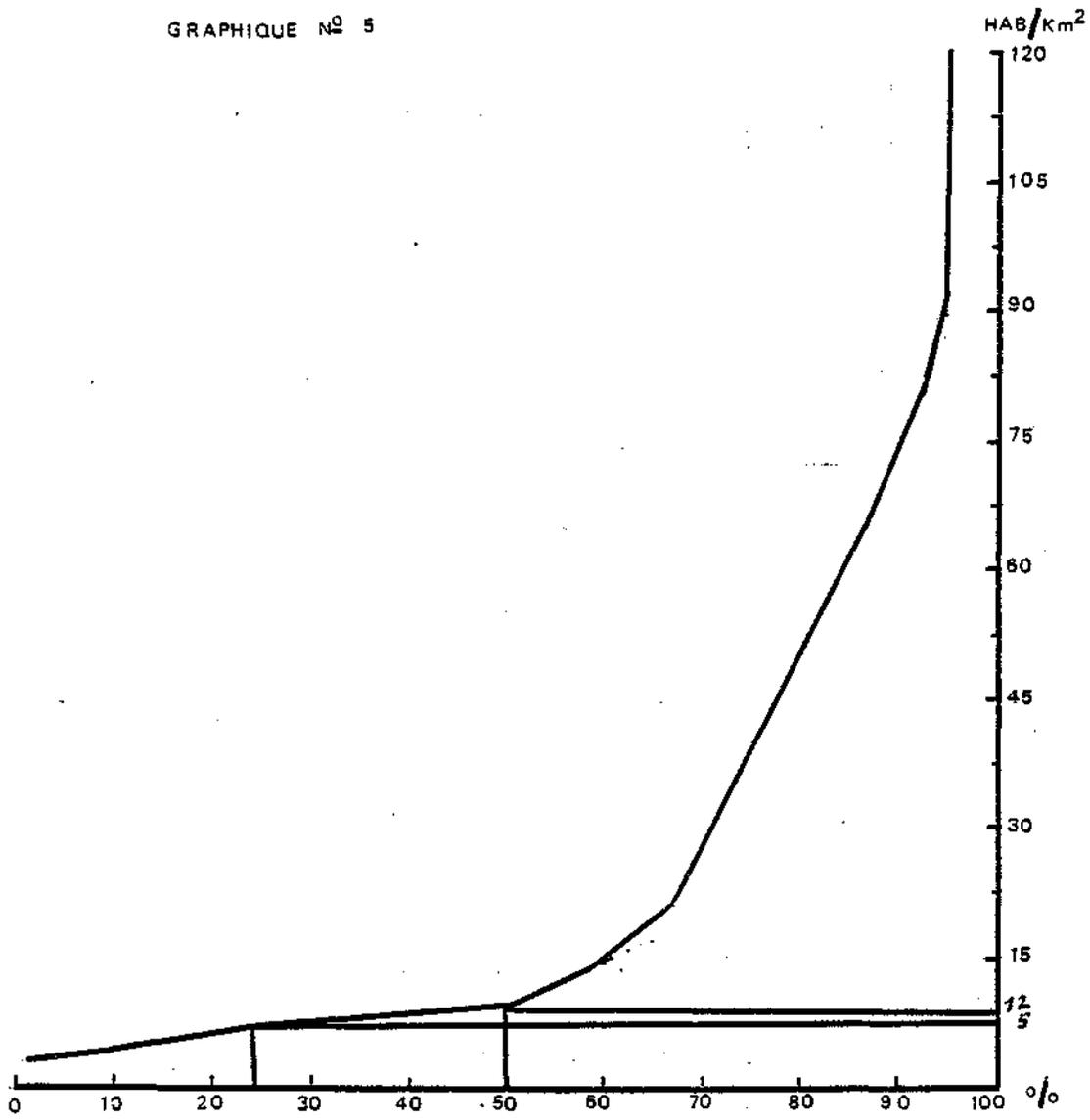
CENTRES URBAINS EN 1970	POPULATION EN 1970	TAUX ANNUELS D'ACCROISSEMENT (%)		
		1958-1970	1948-1958	1938-1948
KINSHASA	1.323.039	12,2	11,4	12,2
9 centres de 100.000 à 500.000 habitants	1.672.992	8,4	8,2	7,4
21 centres de 25.000 à 99.999 habitants	906.775	7,9	9,7	5,1
34 centres de 10.000 à 24.999 habitants	514.260	6,7	5,7	3,4
9 centres de moins de 10.000 habitants	71.112	2,8	2,3	2,9
TOTAL des 74 centres	4.488.178	8,8	9,0	7,9

Source: LEON de ST MOULIN

Le développement d'activités industrielles, accompagnant une économie d'échange complexe, et des moyens de transports bon marché auxquels ont doit cette forte concentration urbaine, n'est pas terminé. Le Zaïre, autant que tout autre pays du Continent, ne renonce pas encore à son ambition industrielle, et nous avons des raisons de croire que le processus d'urbanisation aura une importance fondamentale dans son économie de demain. Ce constat corrobore le rythme de l'accroissement urbain de ces dernières années et le fait aussi que le taux annuel de la croissance de population urbaine paraît plus important que celui de la population rurale : pour la période 1950-1970 il est de 7,4 % pour la première, et de 1,3 % pour la seconde.

La population considérée comme rurale s'élève, selon ce recensement à plus de 16 347 866 habitants. Sa répartition par densité est représentée par la courbe des pourcentages cumulés du graphique ci-après :

GRAPHIQUE N° 5



Source: SAINT MOULIN (Léon de)

Ce graphique fait apparaître que la moitié de la population rurale du Zaïre vit aujourd'hui dans des zones de plus de 12 habitants au km<sup>2</sup>, et environ 75 % dans des zones d'au moins 6 habitants au km<sup>2</sup>. Les chiffres correspondants ne sont que de 30,6 et 53,3 % en 1949 (1).

Si l'on étudie la répartition de la population rurale en pourcentages par zone de densité et par région (2), -répartition schématisée dans le tableau, annexe VII- il ressort de cette répartition par région que la concentration est particulièrement forte au Bas Zaïre, au Kivu et Kasai Oriental, où les zones de moins de 20 habitants au km<sup>2</sup> regroupent seulement 25, 30 et 54 % de la population, la proportion pour l'ensemble du pays étant de 61 %. La densité la plus fréquente, c'est-à-dire le mode, est de 20 à 49 habitants au km<sup>2</sup> pour le Bas Zaïre, les deux Kasai et l'ensemble de la République. Elle est de 10 à 19 habitants au km<sup>2</sup> pour le Bandundu et l'Equateur, de 6 à 9 pour le Haut Zaïre et de 1 à 2 pour le Shaba. Pour le Kivu, elle est de plus de 100 habitants au km<sup>2</sup>, 31 % de la population vivant dans des régions aussi peuplées.

Ainsi nous l'avons montré plus haut, la population zaïroise connaît un rapide accroissement de son effectif. Estimé à moins de 5 millions au début du siècle et à environ 13 millions en 1960, il passe entre 1960 et 1970, à plus de 21 millions, soit une augmentation d'environ 8 millions d'habitants en dix ans. Quelle a été la situation dans le domaine scolaire au cours de cette première décennie post-coloniale ? Ca sera l'objet de notre étude dans les pages qui suivent.

---

(1) GOUROU (P.) : La répartition de la population rurale au Congo Belge, p. 39.

(2) cf. en annexe la répartition de la population par province, région et district en 1970.

Tableau 18

DONNEES RECENTES SUR LE MOUVEMENT DE LA POPULATION ZAIROISE

Années	Natalité brute (‰)	Mortalité		Accroissement naturel de la population	Taux d'accroissement annuel
		Infantile	Brute		
1950-1954	30	148	13,3	16,7	2,2
1955-1959	36,4	144	14,8	21,6	2,2
1960-1965					
1966-1970	44,7	148	22,7	26,7	3,0
1971-1975	46,7	148	22,7	29,1	3,9

Source : Annuaire Démographique, Nations Unis, New-York.

## CHAPITRE X

### L'EDUCATION ZAIROISE POST-COLONIALE : EVOLUTION ET ORGANISATION

#### X - 1. Tendances générales de l'expansion de l'éducation.

L'expansion de l'éducation dans le monde est un phénomène qui a marqué la seconde moitié du XXe siècle. Y. TOURTCHENKO peut écrire à ce propos : "Un des phénomènes significatifs dans le développement du monde d'après-guerre, c'est une croissance très rapide à tous les niveaux du système d'enseignement, en train de devenir une sorte d'industrie géante qui occupe des centaines de milliers de personnes (professeurs et élèves)" (1).

Philip H. COOMBS, Directeur de l'Institut International de Planification de l'Enseignement (2) cite trois raisons à cette explosion : primo, l'envie croissante des parents d'instruire leurs enfants, le goût des connaissances propre aux enfants ; secundo, l'attention plus grande prêtée à l'enseignement par de nombreux gouvernements ; tertio, l'explosion démographique. Au cours de la décennie 1950-1960, la population scolaire croît dans des proportions considérables, atteignant presque le doublement numérique, avec une croissance annuelle de 2,6 % en Amérique Latine et 3,4 % en Afrique (3).

- 
- (1) TOURTCHENKO (V.) : La révolution scientifique et technique, et la révolution dans l'Enseignement, p. 24.
  - (2) COOMBS (Philip H.) : La crise mondiale de l'Education, Analyse des systèmes.
  - (3) TOURTCHENKO (V.) : op. cité, p. 24.

D'après l'étude de LÊ THẠNH KHÔI (1), l'accroissement de la population scolaire entre 1950 et 1960 se présente comme suit pour le continent africain :

Tableau 19

ACCROISSEMENT DE LA POPULATION SCOLAIRE AFRICAINE 1950-1960

	Population scolaire en millier d'élèves		Accroissement en %
	1950	1960	
Total	10,3	20,9	103
Nord	3,6	6,4	78
Centre et Sud	6,7	14,5	116

Cette étude montre par ailleurs que l'Indépendance s'est traduite par une progression spectaculaire de l'Education, répondant à la fois aux aspirations de la population et aux nécessités socio-politiques. Certes, tous les pays attachent au développement de l'Education un intérêt profond et constant, mais, comme l'écrit J. E. JAYASURIYA, "les circonstances et le contexte historique ont donné à cet intérêt, dans certains pays, une intensité voisine de la ferveur religieuse" (2).

(1) LÊ THẠNH KHÔI : op. cité, p. 16.

(2) JAYASURIYA (J.E.) : L'évolution démographique et le développement de l'Education, p. 275.

Tableau 20

ACCROISSEMENT DES EFFECTIFS AFRICAINS PAR DEGRES D'ENSEIGNEMENT (1950-1960)

		Milliers d'élèves			Accroissement en %		
		Primaire	Secondaire	Supérieur	Primaire	Secondaire	Supérieur
AFRIQUE	1950	9 520	692	66	97,1	171,5	254,5
	1960	18 764	1 872	234			
Nord	1950	3 241	274	42	64,9	233,0	302,6
	1960	5 344	912	169			
Centre et Sud	1950	6 279	418	24	113,8	131,4	171,0
	1960	13 420	967	65			

Source : LÊ THÀNH KHOI : op. cité, p. 18.

L'évolution scolaire rapide entre 1950 et 1960, (tableau n° 20) masque de fortes inégalités qui se révèlent au niveau du degré d'études exprimées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 21

REPARTITION DES ELEVES PAR NIVEAU D'ETUDE EN 1960 (en %)

Régions	Primaire	Secondaire	Supérieur
Afrique	89,8	9,0	1,2
Nord	83,1	14,3	2,6
Centre et Sud	92,8	6,8	0,4

Ces inégalités résultent du fait que dans la majeure partie des pays africains -c'est le cas pour le Zaïre- l'enseignement secondaire, et surtout supérieur, est moins développé. En dépit de progrès réels de l'évolution des effectifs scolaires, l'enseignement pendant la colonisation ne touche qu'une très faible proportion de la population scolarisable (tableau n° 22).

TABLEAU N°22

	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Population scolarisée (en milliers)	878,972	936,462	970.343	971.866	948.689	1.053.119	1.112.562	1.257.570	1.423.774	1.692.218
Population totale (en milliers)	10.885	11.046	11.258	11.527	11.767	11.154	12.264	12.538	12.811	13.124

EVOLUTION DE LA POPULATION DES ECOLES DE REGIME INDIGENE  
(1948-1957)

Créé en vue de répondre aux besoins de l'exploitation économique coloniale, le rôle de l'enseignement se borne pratiquement à fournir des ouvriers qualifiés et des cadres auxiliaires autochtones à l'industrie et à l'administration. REGINALD (1) reconnaît que l'éducation des Africains doit s'attacher à leur donner uniquement une instruction de base et non à offrir à tous une possibilité d'accéder à l'enseignement de niveau plus élevé. Bernadette LACROIX (2) constate à ce propos que les effectifs de l'enseignement secondaire par rapport à ceux de l'enseignement primaire restent très faibles jusqu'à la réforme entreprise par l'U.N.E.S.C.O. en 1961. En 1958, sur 100 élèves qui s'inscrivent à l'école primaire, environ 2 seulement poursuivent leurs études en cycle secondaire, ce qui constitue un des taux les plus bas d'Afrique. Ceci n'étonne pas les observateurs qui peuvent constater que "la politique indigène Belge était particulièrement autoritaire et socialement attardée. Six Africains seulement sur une population de l'ordre de 14 millions avaient accédé à des titres universitaires, et en 1957-1959, en dépit d'un taux de scolarisation en hausse récente, il y avait encore 83 % d'analphabètes chez les plus de 10 ans" (3).

Cette négligence délibérée à l'égard du développement de l'enseignement secondaire et universitaire explique le manque de cadres nationaux qui paralyse le gouvernement zaïrois, au début de l'Indépendance. Il est vrai que le gouvernement Belge -grâce aux accords de coopération signés au lendemain de la Table Ronde Belgo-Congolaise des 20 Janvier-20 Février 1960- met alors à la disposition de l'Etat zaïrois un important contingent de fonctionnaires coloniaux. Ceux-ci nous auraient

---

(1) REGINALD (A.) : op. cité, p. 50.

(2) LACROIX (Bernadette) : Pouvoirs et structures de l'Université Lovanium, p. 18.

(3) LEON (Pierre) : Histoire économique et sociale du monde. Le second XXe siècle, de 1947 à nos jours, Tome 6, p. 410.

sûrement rendu d'appréciables services s'ils avaient travaillé dans de meilleures conditions de sécurité. Mais, qui se rappelle le chaos politique du Zaïre au cours des années 1960-1965, est obligé de reconnaître que cette sécurité n'existait pratiquement pas. Leur retour massif en Belgique crée un vide administratif lourd de conséquences pour l'Indépendance Nationale et la poursuite du développement économique.

Que le Zaïre ait investi tant d'espoirs en l'Indépendance, cela se comprend. Le pays a beaucoup souffert des privations qui lui étaient imposées par l'Etat colonial belge. Aussi met-il tout en oeuvre afin qu'il puisse sortir du sous-développement économique et culturel dans lequel il se trouve. Tout en comptant sur la coopération internationale et surtout sur l'aide précieuse des Nations Unies, le pays met à profit l'expérience douloureuse de cinq années de guerre civile pour réorganiser tous les secteurs vitaux de la vie nationale : la défense nationale, la santé publique, l'économie et l'éducation nationales. Ce dernier point du programme de restructuration nationale, duquel dépendent tous les autres problèmes, retient particulièrement l'attention des autorités.

Dans un avant-projet gouvernemental du 21 juillet 1960, où sont fixés les objectifs fondamentaux du gouvernement, les priorités de l'éducation sont définies en ces termes :

- l'instruction primaire pour tous ;
- le développement de l'enseignement normal, technique et secondaire ;
- la formation de milliers d'universitaires ;
- la gratuité de l'enseignement ;
- l'allocation des bourses d'études aux étudiants de l'enseignement normal et supérieur ;
- l'égalité des deux sexes à l'enseignement.

Les trois premiers points de l'avant-projet gouvernemental sont fondamentaux. Ils répondent aux besoins urgents du pays et de la population qui attendent beaucoup de l'enseignement. L'idée selon laquelle le gouvernement devrait assurer l'éducation à tous les enfants est conforme à l'humanisme Bantou car, sans être proclamé, ainsi que l'a fait remarquer M. EKWA, l'éducation constitue un droit dans nos sociétés ancestrales. Il écrit à ce propos : "L'éducation traditionnelle était le bien commun de toute la société et nul enfant n'en était privé. Son emprise était absolue, ses contraintes efficaces".

Une société moderne a ses exigences. Nation jeune, le peuple zaïrois nourrit l'ambition de moderniser son économie. Il s'applique, de ce fait, -avec un soin particulier et grâce à la coopération internationale-, à rendre l'éducation accessible à tous les enfants, à restructurer son enseignement secondaire et supérieur, jadis désuet et élitiste, et veille à son extension harmonieuse.

Dès sa création l'U.N.E.S.C.O. reconnaît l'importance d'une telle restructuration de l'éducation. Elle lui accorde, au cours des dix dernières années, une attention croissante, en organisant une série de conférences régionales pour l'Amérique Latine, l'Asie, l'Afrique et le Moyen Orient.

Pour le Continent Africain, cinq conférences, réunissant les ministres de l'Education et les responsables chargés du développement économique, sont organisées par l'U.N.E.S.C.O., où les Etats membres prirent des décisions d'une portée considérable pour le progrès de l'éducation. La conférence d'ADDIS-ABEBA (1961) a pour objet de définir les besoins prioritaires des Etats Africains en matière d'Education. Le plan de développement de l'éducation en Afrique, adopté par cette conférence, prévoit notamment :

- un accroissement annuel de 5 % de la scolarisation des enfants ayant atteint l'âge de scolarité obligatoire, afin de porter le taux d'inscription dans l'enseignement primaire de 40 % en 1960 à 51 % en 1965, à 71 % en 1970 et à 100 % en 1980 % ;
- l'augmentation du taux d'inscription dans l'enseignement secondaire de 3 % en 1960 à 9 % en 1965, à 15 % en 1970 et à 23 % en 1980 ;
- et enfin, l'augmentation du taux d'inscription dans l'enseignement supérieur de 0,2 % entre 1960 et 1965 à 0,4 % en 1970 et à 2 % en 1980 (1).

Si l'objectif en 1980 pour l'enseignement primaire est d'atteindre un taux de scolarisation de 100 %, il est moins ambitieux pour les autres cycles. L'enseignement secondaire sera dispensé à 30 % des enfants ayant achevé leurs études primaires, et l'enseignement supérieur à 20 % des jeunes gens qui auront achevé leurs études secondaires.

Bien qu'indicatif, un tel plan est difficilement réalisable, étant donné les moyens limités dont disposent les pays africains et le fait aussi qu'ils doivent faire face à d'autres problèmes complexes de développement social et économique.

Pour ces raisons, les progrès sont plus lents que prévus. C'est ainsi que, dans l'ensemble de l'Afrique, le taux de scolarisation ne dépasse guère que de 16 % pour l'ensemble des enfants en âge de fréquenter l'école primaire ou secondaire ; il varie selon les pays entre 2 % et près de 60 %, mais dans la

---

(1) UNESCO - C.E.A. : Conférence d'Etats africains sur le développement de l'éducation en Afrique - Rapport final.

majorité des cas, il est inférieur à 20 % de la population d'âge scolaire (1).

Quoique, par rapport à 1959, le Zaïre ait accompli des progrès considérables en matière d'éducation, il n'en figure pas moins dans la catégorie des pays les moins avancés de ce point de vue.

Une étude de LIU. B. ALFRED citée par Jones GAVIN (2) classe les pays du monde qui avaient en 1965 une population supérieure à 5 millions d'habitants en trois groupes :

- pays avancés ;
- pays peu avancés ;
- pays les moins avancés

du point de vue de l'éducation, selon le taux d'alphabétisation des adultes et le taux d'inscription actuel, le taux d'alphabétisation mesurant principalement les effets du système d'éducation antérieur du pays considéré, tandis que le taux d'inscription donne une idée de l'extension actuelle du système. Ces taux sont pour le groupe des pays avancés et peu avancés du point de vue de l'éducation, respectivement :

- les taux d'alphabétisation et d'inscription, de 80 %, ou un taux d'alphabétisation des adultes supérieur à 95 % ;
- les taux d'inscription et d'alphabétisation des adultes, supérieurs à 55 %.

---

(1) UNESCO : Conférence d'Etats africains sur le développement de l'éducation en Afrique, p. 3.

(2) GAVIN (W. Jones) : op. cité, pp. 22-44.

Des critères liés au niveau du développement économique, c'est-à-dire mesurés par le P N B par habitant, sont maintenus. Il se trouve que les pays occidentaux, avancés du point de vue de l'éducation, ont précisément un niveau de revenus élevé, et le P N B moyen par habitant (pondéré par la population en 1965) s'élève à 1699 dollars. Celui des pays peu avancés s'élève à 407 dollars, et pour les pays les moins avancés, il n'atteint souvent guère plus de 100 dollars, et plus des deux tiers de leurs adultes étaient illettrés en 1960.

Il existe également une grande inégalité des taux de croissance démographique entre ces groupes de pays, comme l'indique le tableau de la page suivante. Nous remarquerons à cet effet, que plus le pays est avancé du point de vue de l'éducation et a un niveau de revenu élevé, plus ses taux de croissance démographique sont modestes. Ces deux facteurs ont donc un impact indéniable sur le programme de planification familiale.

Les pays avancés connaissent un taux de croissance démographique inférieur à 2 % pour la période 1960-1965. Le taux médian et le taux moyen pondéré d'accroissement naturel l'un et l'autre de 0,8 %. Ceux des pays peu, et les moins avancés, sont nettement plus forts. Leurs taux moyens d'accroissement démographique sont respectivement de 2,4 et 3,4 % pour la période considérée.

Qu'en est-il plus précisément pour l'Education post-coloniale du Zaïre ?

Tableau 23

## QUELQUES INDICES RELATIFS A L'EDUCATION ET A LA POPULATION

Pays	Taux alphab. adultes 1960 ou année la plus récente	Taux ajusté d'inscription en 1965	Population totale en millions d'habit. 1965	Taux d'accr. annuel en % 1960-1965	Taux d'accr. naturel en % : 1969 ou année plus récente	Taux de natalité pour 1 000 habit.			Groupe d'âges de 5 à 14 ans en % de la population 1965	Budget public de l'Education en % du PNB 1965 ou année la plus récente	PNB par habitant en dollars (1966)
						Moyenne 1950-54	Moyenne 1960-64	Moyenne 1965-69			
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
<b>Pays avancés du point de vue de l'Education</b>											
Australie	98-99	91	11,4	2,0	1,1	23	22	20	20	3,6	1 840
France	96	88	48,8	1,3	0,6	20	18	17	17	4,1	1 770
Allemagne de l'Ouest	98-99	88	56,8	1,3	0,3	19	18	18	15	3,4	1 700
Japon	98	92	97,9	1,0	1,2	24	17	18	16	4,4	860
Pologne	95	89	31,5	1,3	0,8	30	20	17	20	5,1	730
Suède	98-99	92	7,5	0,7	0,3	16	15	15	13	7,0	2 270
U.R.S.S.	98	95	230,6	1,5	1,0	26	22	18	20	7,3	890
Royaume Uni	98-99	88	54,6	0,8	0,5	16	18	18	15	5,1	1 620
Etats Unis	98	101	194,6	1,5	0,8	25	22	18	20	5,3	3 520

Source : Gavin W. Jones : op. cité, pp. 30-34.

Tableau 23 (suite)

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
<u>Pays peu avancés du point de vue de l'Education</u>											
Argentine	91	75	22,5	46	1,4	25	23	22	20	3,3	780
Brésil	61	58	80,8	2,9	3,1	40-43	40-43	40-43	27	1,4	240
Chine (Taiwan)	54	74	12,4	3,2	2,2	46	37	30	28	2,8	230
Colombie	73	54	18,0	3,2	3,2	-	41-44	41-44	29	2,2	280
Ghana	20-25	57	7,7	2,7	3,0	-	47-52	-	25	4,6	230
Italie	91	71	51,6	0,8	0,7	18	19	18	15	5,2	1 030
Mexique	65	60	42,7	3,4	3,5	44	44	44	28	1,9	470
Portugal	62	71	9,2	0,9	0,9	24	24	21	19	1,4	380
Yougoslavie	76	78	19,5	1,2	1,0	29	22	20	19	4,5	510
<u>Pays les moins avancés du point de vue de l'Education</u>											
Algérie	19	39	11,9	2,0	3,4	-	49	50	28	4,9	220
Cambodge	41	43	6,1	2,4	2,5	-	50	-	29	3,7	120
Cameroun	5-10	45	5,2	1,8	2,2	-	-	50	23	2,3	110
Zaïre	15	47	15,6	2,0	2,3	43	-	-	22	-	60
Ethiopie	1-5	7	22,6	1,8	2,3	-	43	-	27	1,2	40
Inde	28	40	486,7	2,3	2,5-3,0	42	-	-	26	2,6	90
Indonésie	39	42	104,9	2,3	2,0-2,3	-	43	-	24	0,7	100
Kéni	20-25	35	9,4	2,9	3,0	-	48	-	29	5,6	90
Pén	20	50	20,5	2,5	2,5	45	45	42	-	1,9	120

- 196 -

X - 2. L'Indépendance nationale et l'Expansion de l'Education.

Nous avons suffisamment décrit, dans la première partie de cette étude, le système éducatif sous la colonisation pour qu'on n'y revienne. Nous savons en effet, que l'école au Zaïre, entre les deux conflits mondiaux, avait une audience assez limitée, pour les raisons que nous connaissons et sur lesquelles nous nous sommes longuement expliqués. Néanmoins, le passage du pays du statut colonial à celui d'Etat Souverain et Indépendant doit changer la mission qui était autrefois dévolue à l'école.

Les autorités zaïroises, qui n'ont pas oublié ce que furent les possibilités offertes aux Noirs dans l'accession à l'éducation, ont décidé de "rendre l'enseignement massif et accessible à toutes les couches sociales, condition sine qua non du progrès de la production" (1).

L'éducation est devenue, selon les termes de LÊ THÁNH KHOI (2) "nationale", et "assume de ce fait des fonctions à la fois politiques, sociales et économiques". Cette affirmation corrobore l'idée soutenue par A. SAUVY (3), selon laquelle l'enseignement constitue "l'investissement social le plus productif et le plus nécessaire", bien que certains gouvernements ne semblent pas disposés à l'admettre.

L'un des obstacles qui s'opposent à l'accomplissement de cette triple mission est que l'école en Afrique n'est pas intégrée au milieu, du fait de son caractère importé. Elle n'a touché, jusqu'à l'Indépendance, que de très petites minorités,

---

(1) TOURTCHENKO (V.) : La révolution scientifique et technique et la révolution dans l'enseignement, p. 24.

(2) LÊ THÁNH KHOI : op. cité, p. 394.

(3) SAUVY (A.) : La montée des jeunes.

elles-mêmes peu intégrées dans la masse. Comme elle doit désormais contribuer à la formation de la nation aussi bien qu'au développement économique et social, tout le monde s'accorde à reconnaître la nécessité de l'adapter à son milieu, et personne ne s'est fait d'illusions sur l'efficacité de mesures qui ne préconiseraient pas la réforme des programmes et des méthodes pédagogiques.

Que les tendances générales à la démocratisation de la société et de l'enseignement aient pesé lourdement sur la décision des responsables politiques zaïrois, cela va de soi. Ainsi le montre l'article 12 de la Constitution de 1962, qui détermine et définit la nouvelle conception de l'Education Nationale.

Le Manifeste de la N'S E L E, vade mecum, qui régit la vie politique de la deuxième République née le 24 novembre 1965, abonde dans le même sens.

"Aucun jeune Zaïrois, lit-on par ailleurs, ne doit pâtir de l'insuffisance des moyens d'enseignement. Un effort doit être fait pour que tous les jeunes du pays obtiennent les mêmes chances et puissent nourrir les mêmes espérances devant la vie". Car les responsables ont compris que la jeunesse représente le Zaïre de demain. C'est pour une société zaïroise harmonieuse et juste, que nous avons le devoir de construire, tous les enfants zaïrois, depuis celui du plus haut cadre jusqu'à celui du moindre paysan, doivent recevoir une même éducation scolaire, une même éducation politique et civique, une même éducation militaire. Il était donc attendu que l'école, sous la République, ouvrit ses portes aux enfants de toutes conditions sociales : tâche énorme que les pouvoirs publics assument en collaboration avec les autorités ecclésiastiques.

Ainsi, l'Education Nationale, dont la création remonte au lendemain de la proclamation de l'Indépendance, le 30 Juin 1960, comprend, outre le secteur laïc, un réseau

enseignement confessionnel (catholique, protestant et kimban-  
guiste) dont la gestion et le fonctionnement sont réglementés  
par la Convention du 26 février 1977 dont le texte est en  
annexe (1).

Que cette ferme volonté de développer l'éducation  
ait répondu à une attente de l'opinion publique, cela paraît  
évident. En effet ; dès le lendemain de son indépendance, le  
Zaire ne ménage pas ses efforts en vue de faire de l'éducation  
un instrument de son propre développement. Tout est mis en  
oeuvre afin qu'elle réponde donc à ces trois objectifs fonda-  
mentaux :

- 1 - Adapter l'enseignement aux réalités nationales.
- 2 - L'enseignement ne doit plus être le simple ins-  
trument de transmission de l'héritage culturel  
zaïrois ; il doit surtout préparer au changement  
en brisant les anciens cadres de pensée (préjugés  
coloniaux).
- 3 - Enfin, il doit contribuer à l'intégration natio-  
nale et à former des citoyens responsables.

points sur lesquels insiste particulièrement le Manifeste de la  
N S E L E : le Mouvement Populaire de la Révolution se préoccupe  
des jeunes, lesquels doivent être préparés à leurs responsabili-  
tés futures de citoyens d'un Etat marchant vers le progrès.

L'expérience de la souveraineté nationale, après une  
longue période de domination étrangère, éveille donc une prise  
de conscience nationale du rôle fondamental que doit jouer  
l'Education dans l'ultime combat du développement industriel  
et économique du pays. Ainsi l'explicite la Conférence

---

(1) cf. La Convention de gestion des Ecoles Nationales en  
annexe.



d'ADDIS-ABEBA (1) dans son Rapport final : "Etant donné le niveau actuel du développement de l'Afrique, il faut veiller avant tout à ce qu'une proportion adéquate de la population acquière dans les établissements secondaires et post-secondaires les divers types de formation spécialisée nécessaires pour le développement économique".

Le rôle de l'éducation dans le développement économique n'est plus contesté. Diverses études (2) soulignent son impact dans la dynamique du développement. GAVIN (3) pense qu'il existe un lien logique entre le progrès de l'éducation, la baisse de natalité et le développement économique. Yves LACOSTE (4) affirme qu'aujourd'hui "l'éducation apparaît comme un élément fondamental de l'infrastructure économique, et comme un bien d'équipement, d'autant plus indispensable que le pays est dans l'obligation de réaliser de grands progrès économiques". Ces derniers, observe VAIZEY (5), sont déterminés par le rythme selon lequel idées et techniques nouvelles s'intègrent dans le capital physique. Et le rôle prépondérant de l'éducation ne se dément pas. Elle forme à la fois les cadres qui inventeront de nouvelles techniques, et la main-d'oeuvre hautement spécialisée capable de les appliquer. La diversité des qualifications, la compétence et l'entraînement professionnels requis font apparaître clairement une contribution majeure de l'éducation au développement économique. A ce propos, dans une déclaration gouvernementale, le Président MOBUTU affirme avec une ferme conviction : "Notre lutte pour la conquête de l'indépendance ne peut se concevoir sans la formation

---

(1) U.N.E.S.C.O. : Conférence d'ADDIS-ABEBA, op. cité, p. 13.

(2) VAIZEY (J.) : op. cité, p. 52 et DEBESSE-MIALAREL, t. 6, p. 283.

(3) GAVIN (W. Jones) : op. cité, pp. 186-193.

(4) LACOSTE (Y.) : Géographie du sous-développement, p. 80.

(5) VAIZET (J.) : op. cité, p. 52.

des cadres nationaux. Aussi entendons-nous donner la priorité à l'enseignement supérieur par la création d'instituts nouveaux et d'écoles supérieures".

Il va de soi que l'existence d'un tel plan d'expansion de l'enseignement supérieur (augmentation du taux d'inscription de 0,2 % entre 1960 et 1965, à 0,4 % en 1970 et 2 % en 1980) (1) suppose un développement similaire des enseignements primaire et secondaire, étant entendu que la Conférence d'ADDIS-ABEBA (1961), qui définit les besoins prioritaires des Etats africains en matière d'éducation, prévoit notamment :

- un accroissement annuel de 5 % de la scolarisation des enfants ayant atteint l'âge de scolarité obligatoire afin de porter le taux d'inscription dans l'enseignement primaire de 40 % en 1960 à 51 % en 1965, à 71 % en 1970 et à 100 % en 1980 ;
- l'augmentation du taux d'inscription dans l'enseignement secondaire de 3 % en 1960 à 9 % en 1965, à 15 % en 1970 et à 23 % en 1980.

En d'autres termes, cela signifie, qu'environ 30 % des enfants ayant achevé leurs études primaires continuent dans le secondaire tandis que 20 % des jeunes gens terminant ce cycle entrent dans l'enseignement supérieur.

De plus, l'évolution quantitative des infrastructures scolaires au cours de la première décennie post-coloniale montre une nette progression de celles-ci par rapport à leur niveau de 1957. Mais les progrès sont beaucoup moins manifestes dans l'enseignement élémentaire que secondaire et supérieur. Cela s'explique par le fait que, déjà à l'époque coloniale,

---

(1) U.N.E.S.C.O.

notre pays disposait d'un réseau très étendu d'écoles primaires, qui n'avait pas son pareil en Afrique Noire, alors que, au même moment, nous ne pouvions compter que sur un piètre enseignement secondaire et presque point d'enseignement supérieur.

Dans les années qui suivent l'Indépendance, ainsi que nous l'avons signalé plus haut, tout en portant ses efforts sur la démocratisation de l'éducation élémentaire, qui fait par ailleurs l'objet de réformes structurelles, notre pays porte une attention particulière à l'enseignement secondaire et supérieur, seuls capables de couvrir ses besoins en cadres nationaux. Les efforts se traduisent par un accroissement considérable des effectifs à tous les niveaux de l'enseignement. Celui-ci est de l'ordre de 1 à 2 pour l'enseignement primaire, de 1 à 10 pour le secondaire et de 1 à 30 au niveau supérieur. (cf. tableau 24).

Cet accroissement rapide des effectifs scolaires n'étonne personne. Il est la conséquence du dynamisme qui se manifeste partout en Afrique dans le domaine de l'éducation depuis la fin de la seconde guerre mondiale et, plus particulièrement, au lendemain de l'accession à la souveraineté nationale : celle-ci entraîne un développement extraordinairement rapide des moyens d'instruction disponibles.

Le rapport de la Conférence d'ADDIS-ABEBA sur l'éducation (1) souligne ce fait : "Comme le désir de bénéficier d'une instruction meilleure et plus poussée se répand sans cesse davantage dans les pays africains et qu'il leur faut former la main-d'oeuvre qualifiée indispensable à l'accélération du développement économique, tous les pays africains ont fait

---

(1) U.N.E.S.C.O. : Conférence d'ADDIS-ABEBA (1960),  
ch. II, p. 5.

TABLEAU N° 24

## EVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE DES DEUX SEXES

ENTRE 1960 ET 1975 (en milliers d'élèves)

Années	Sexes	TYPES D'ENSEIGNEMENTS				
		Primaire	Secondaire général	Secondaire technique	Secondaire normal	Supérieur
1960	2 sexes	1 460 753	13 858	16 005	21 878	546
1965	Garçons	1 995 230	52 870	17 776	21 627	2 363
	Filles	623 536	5 880	1 317	7 067	101
1970	Garçons	2 412 019	98 524	34 704	39 892	5 824
	Filles	824 173	16 802	11 723	10 624	226
1975	Garçons	3 612 424	224 473	35 629	55 302	16 053
	Filles	1 343 736	53 240	11 914	16 804	1 357

de lourds sacrifices budgétaires pour créer des écoles nouvelles à tous les niveaux de l'enseignement, recruter un plus grand nombre de maîtres et fournir plus de matériel et de services pédagogiques afin d'enrichir le contenu de l'expérience éducative".

Dans cette course au développement de l'éducation, il existe déjà au Zaïre une base de départ favorable. Notre pays peut en effet se réjouir du vaste réseau de l'enseignement élémentaire. Un effort immense pour harmoniser tout son système scolaire, à tous les niveaux, reste cependant à réaliser. Quoiqu'il en soit, les progrès accomplis sont considérables, comme le montrent les statistiques reprises plus haut.

A la lumière de ces statistiques, et en tenant compte de la situation scolaire sous la colonisation, on peut affirmer sans excès d'optimisme que l'enseignement national zaïrois sous la République connaît un développement rapide : les effectifs scolaires augmentent d'année en année.

En 24 ans, c'est-à-dire de 1948 à 1972, le nombre des élèves fréquentant les établissements scolaires augmente dans des proportions considérables. En 1957, pour 1 312 634 élèves dans les écoles primaires, on compte 12 061 élèves dans les écoles secondaires dont 1 051 dans les sections donnant accès à l'Université (1). A cette date, et jusqu'au cours de l'année 1971-1972, l'évolution est grande. Les effectifs scolaires dans l'enseignement élémentaire passent de 1 312 634 élèves en 1957 à 3 292 020 en 1972, dont 1 261 778 filles. L'enseignement secondaire connaît la même évolution : ses effectifs passent de 12 061 élèves en 1957 à 220 404 en 1972 dont 81 958 filles. Dans le même temps, l'enseignement universitaire s'adresse à 16 053 étudiants, dont 1 354 filles.

---

(1) LACROIX (Bernadette) : op. cité, p. 19.

Alors que la population zairoise double au cours de la période 1958-1972, passant de 13 540 182 à 21 637 876 habitants, la population scolarisée triple dans l'enseignement primaire ; elle est presque 20 fois plus élevée dans le secondaire et 16 fois dans le supérieur.

Ce rapide accroissement des effectifs scolaires est dû à plusieurs facteurs :

- la poussée démographique, elle-même due aux énormes progrès réalisés dans le domaine médical et l'hygiène publique ;

- le souci pour les pouvoirs publics d'étendre l'instruction scolaire à un plus grand nombre d'enfants, autrement dit de rendre l'enseignement obligatoire pour tous les enfants en âge scolaire et donc d'augmenter considérablement ses effectifs d'année en année, contrairement au passé ;

- enfin, autre facteur et non le moindre, les aspirations de la population, surtout au lendemain de l'accession du pays à sa souveraineté nationale, à un niveau d'instruction plus élevé.

Ces aspirations sont les conséquences de la transformation sociale et économique du pays qui s'est résolument orienté dans la voie industrielle. "Ses populations", ainsi que l'écrit Philippe HUGON (1) "manifestent à des degrés divers leur ferme volonté d'intégration socio-culturelle. Quels que soient les comportements des divers groupes sociaux à l'égard de l'école, leur désir n'en est pas moins commun". Comme nous l'avons déjà souligné, la mise à l'école de l'enfant est souvent l'acte significatif par excellence par lequel les familles.

---

(1) HUGON (Philippe) : L'enseignement, enjeu de la compétition sociale à Madagascar, pp. 491-510.

choisissent de s'insérer dans le courant de transformation. "C'est l'enfant scolarisé qui sera le support des projections familiales concernant l'avenir de chacun et du groupe" (1). N'est-il pas vrai que l'élève dont le maintien à l'école suppose les sacrifices de toute une famille se sente investi de la mission de sauver les siens grâce à son savoir ?

En outre, les différents secteurs de l'enseignement, ainsi que le montrent clairement ces statistiques, présentent d'énormes distorsions quant au rythme de leur évolution. Bien que les mêmes statistiques ne le mettent pas en valeur, l'expérience quotidienne nous rappelle combien ces distorsions, par ailleurs inévitables au stade actuel du développement de notre pays, sont encore évidentes, d'une part, entre les différentes régions du pays, et d'autre part, entre les secteurs urbain et rural.

a) L'enseignement maternel.

L'école maternelle a été ouverte aux enfants autochtones, notamment ceux de l'élite assimilée, et pour la première fois dans l'histoire, au cours de la décennie 1950-1960, époque par ailleurs assez mouvementée à cause des revendications sociales et politiques, lesquelles ont précipité l'avènement de l'Indépendance le 30 Juin 1960.

C'est donc essentiellement pour des raisons politiques évidentes de récupération de l'élite indigène que les autorités coloniales acceptent au compte-gouttes quelques rares enfants de celle-ci à la fréquentation de l'école maternelle des enfants Blancs. Pour une grande majorité d'enfants Noirs, cette école

---

(1) ORTIGUES (Marie-Cécile) : op. cité, p. 21.

est pratiquement inexistante. L'effondrement des institutions coloniales modifie légèrement le cours des choses, mais il ne change rien sur le fond car l'école maternelle, si elle existe au cours des années 1960-1965, ne s'adresse qu'à un petit nombre d'enfants des quartiers bourgeois ou de la classe moyenne : les statistiques en notre possession n'en font pas mention ; mention en est faite seulement dans les statistiques scolaires de l'année 1967-1968. Les effectifs sont maigres et ne concernent souvent que les cercles d'initiés et de privilégiés sociaux.

Si les chiffres de 1971-1972 paraissent en légère augmentation (440 écoles gardiennes et jardins d'enfants fréquentés par 37,18 % élèves dont 15 448 filles, répartis en 767 classes sous le contrôle de 819 éducateurs ; contre 5 585 élèves en 1967-1968), ces données n'atteignent pas encore celles de 1959-1960 qui étaient de 562 écoles, 902 éducateurs et 40 037 élèves.

Cela ne signifie nullement que l'école maternelle devienne pour un grand nombre d'enfants zaïrois une antichambre de l'école primaire. La loi sur l'enseignement obligatoire et gratuit ne vise peut-être pas l'école maternelle. Et pourtant, le Manifeste de la N'S E L E est très explicite à ce sujet : "Aucun jeune Zaïrois ne doit pâtir de l'insuffisance des moyens d'enseignement. Un effort essentiel doit être fait pour que tous les jeunes du pays obtiennent les mêmes chances et puissent nourrir les mêmes espérances devant la vie. Cela suppose que des écoles soient ouvertes selon un plan rationnel dans tout le pays..."

Ces intentions se concrétiseront peut-être un jour, mais, dans l'immédiat, bien que tous les psychologues et les éducateurs insistent sur l'importance de l'éducation informelle dispensée dans les jardins d'enfants, l'école maternelle au Zaïre reste l'apanage de quelques groupes sociaux privilégiés,

du fait du coût élevé de celle-ci, ce qui décourage les familles à revenus modestes. Ceci est d'autant plus regrettable si l'on se rappelle l'importance du développement intellectuel au cours de la première enfance. En outre, la psychologie expérimentale, développée avec les travaux de ZAZZO et de BINET-SIMON, montre que depuis la conception jusqu'à l'âge de 4 ans, on assisterait au développement de 50 % de l'intelligence d'un individu, le reste se développant pour 30 % entre 4 et 8 ans, et 20 % entre 8 et 17 ans (1).

Il faut remarquer que ces écoles maternelles, quand elles existent dans une grande ville comme KINSHASA, sont souvent situées dans les quartiers résidentiels, où leur accès pose de sérieux problèmes aux enfants des quartiers populaires, à cause des moyens de transport. Conçues pour les besoins des enfants de milieu aisé, les conditions d'admission sont telles qu'elles découragent à priori les parents aux faibles revenus, qui forment la majorité des salariés zaïrois. Paraphrasant P.E. LUMUMBA, nous dirons, dix-sept ans après, que les bas salaires des familles populaires ne leur permettent ni de manger à leur faim, ni de se vêtir, ni de se loger décentement, ni d'élever leurs enfants comme des êtres chers (2).

Nombreux sont cependant les parents qui souhaiteraient faire passer leurs enfants par l'école maternelle. Les pouvoirs publics devraient songer à harmoniser son développement et sa planification, ainsi qu'à développer la formation du personnel qualifié.

---

(1) HASSENFORDER (Jean) : L'innovation dans l'enseignement, p. 25.

(2) Discours de P.E. LUMUMBA, le 30 Juin 1960, lors de la proclamation de l'Indépendance.

b) L'enseignement primaire.

C'est de loin le secteur de l'enseignement zaïrois qui regroupe le plus d'élèves. Leur nombre a presque doublé en 12 ans. Et la proportion des filles, bien qu'elle soit encore faible dans l'ensemble, connaît une nette progression.

De 1959-1960 à 1971-1972, le nombre des élèves de l'enseignement primaire passe de 1 500 000 environ à près de 3 200 000. Cette évolution n'est cependant pas continue ; elle est brisée dans sa lancée. Alors que ses effectifs s'élevaient à 1 995 230 élèves en 1963-1964, ceux-ci tombent brusquement en 1964-1965 à 1 610 159. Il faut chercher les causes de ce recul dans les rébellions qui ont martyrisé certaines régions du pays. Le redressement est pourtant rapide, comme le montrent les statistiques.

La construction de nouvelles écoles ne suit pas le rythme de l'accroissement de la population scolaire, et ce, malgré des efforts des pouvoirs publics qui, dès 1966-1967, se fixent pour objectif d'élargir l'infrastructure scolaire nationale en construisant :

- pour l'enseignement primaire 200 nouvelles classes permettant d'abriter plus de 10 000 enfants ;
- pour l'enseignement secondaire, plus de 134 salles de cours et locaux de laboratoires ;
- pour l'enseignement supérieur, 80 salles de cours et laboratoires.

Cette insuffisance de classes, surtout dans le primaire et le secondaire, manifeste durement ses effets dans la planification du temps scolaire. Toutes les écoles des grands centres urbains, du moins celles des cités et des quartiers populaires, pratiquent le système de double vacation ;

c'est-à-dire, occupation alternée d'une même salle de classe par deux groupes d'élèves, l'un fréquentant l'école le matin et l'autre l'après-midi ; la semaine suivante, ce dernier occupant la salle de classe le matin et l'autre l'après-midi. Il faut reconnaître que le groupe de l'après-midi travaille dans des conditions particulièrement pénibles, car, au Zaïre, la chaleur est souvent excessive dans la deuxième partie de la journée.

Les effectifs de l'enseignement primaire, officiel et subventionné, (Catholique, Protestant et Kimbanguiste) augmentent de 2 970 039 en 1970-1971 à 3 096 783 en 1971-1972, soit un taux d'accroissement de 4,3 % (1) (cf. tableau n° 25).

Le développement des différents réseaux de l'enseignement signalés ci-dessus est très inégal ; sur 4 908 écoles primaires à cycle complet qui fonctionnent en 1971-1972, avec un effectif de 3 096 783 élèves, la situation par réseau se présente comme suit :

- 15,9 % à l'enseignement officiel laïc
- 10,3 % à l'enseignement officiel congrégationniste
- 53,7 % à l'enseignement catholique
- 24,5 % à l'enseignement protestant
- 5,6 % à l'enseignement kimbanguiste.

Dans l'ensemble, les effectifs de l'enseignement primaire connaissent un accroissement rapide ; celui-ci reste cependant très disproportionné entre les régions. Les progrès de la scolarisation sont nettement meilleurs dans l'ensemble des régions sauf dans les régions de l'Equateur et du Haut Zaïre où les taux de scolarisation restent en dessous de la moyenne.

---

(1) Institut National de Statistiques.

TABLEAU N° 26

REPARTITION DES ELEVES PAR DEGRE (1970-71 et 1971-72)  
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

DEGRES	1970-1971		1971-1972	
	EFFECTIFS	%	EFFECTIFS	%
Premier	1 535 173	51,7	1 550 460	50,0
Deuxième	899 354	30,3	960 346	31,0
Troisième	535 512	18,0	585 977	19,0
TOTAL	2 970 039	100,0	3 096 783	100,0

Tableau 26

LA SCOLARISATION AU ZAIRE 1974-1975 - ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

	Chefs-lieux	Superficie en km <sup>2</sup>	Habitants en 1972	Population scolaire 6 à 11 ans		
				Scolarisables	Scolarisés	% Scolarisation
CAPITALE Ville de KINSHASA	-	9 965	1 323 039	321 156	232 093	91,8
REGION DU BAS-ZAIRE	MATADI	53 920	1 504 361	269 207	229 722	85,6
REGION DU BANDUNGU	BANDUNGU	295 658	2 600 556	462 733	352 295	76,1
REGION DE L'EQUATEUR	MBANDAKA	402 154	2 431 812	428 390	200 282	46
REGION DU HAUT-ZAIRE	KISANGANI	503 239	3 356 419	575 038	284 523	49
REGION DU KIVU	BUKAVU	259 117	3 361 883	603 994	303 894	50
REGION DU SHABA	LUBUMBASHI	496 965	2 753 714	498 779	355 758	71
REGION DU KASAI ORIENTAL	MBUJI-MAYI	168 216	1 872 231	326 357	365 705	112
REGION DU KASAI OCCIDENTAL	KANANGA	156 967	2 433 861	463 221	229 329	52
	TOTAL	2 316 201	21 637 876	3 922 875	2 551 801	65

c) L'enseignement secondaire et supérieur.

Lorsqu'en 1956 le Professeur VAN BILSEN rend public un plan prévoyant l'émancipation du Zaïre, alors Congo Belge depuis 30 ans, l'enseignement secondaire et supérieur récemment créés, viennent à peine d'ouvrir leurs portes aux Noirs.

Dans une étude récente sur l'enseignement supérieur au Zaïre, Bernadette LACROIX (1), brossant un aperçu historique, écrit que les effectifs des sections secondaires donnant effectivement accès à l'Université sont nettement inférieurs à ce que peuvent faire croire les rapports officiels des années précédant l'Indépendance. En 1956, sur 8 837 élèves inscrits dans l'enseignement secondaire, 524 reçoivent une formation préparatoire à l'enseignement supérieur. Ils seront 1 051 sur 12 061 en 1957.

Répondant aux objectifs de l'administration coloniale en ce domaine, cet accès tardif des Noirs à l'enseignement supérieur rend fragile l'indépendance du pays, car celui-ci ne dispose pas suffisamment de cadres nationaux qui lui auraient permis d'assurer son développement économique.

Que les gouvernements zaïrois aient adopté des mesures hardies en faveur du développement de l'enseignement secondaire et supérieur, on le comprend. "Notre lutte pour la conquête de l'indépendance économique", déclare le Président MOBUTU, "ne peut se concevoir sans la formation de cadres nationaux". Il ajoute par ailleurs "l'effort national portera avant tout sur les effectifs d'enseignement secondaire car de ce degré dépend

---

(1) LACROIX (Bernadette) : Pouvoirs et structures de l'Université Lovanium, p. 18.

le nombre de candidats pouvant accéder à l'enseignement supérieur, partant, le nombre des jeunes cadres dont le pays doit pouvoir disposer dans son effort de développement.

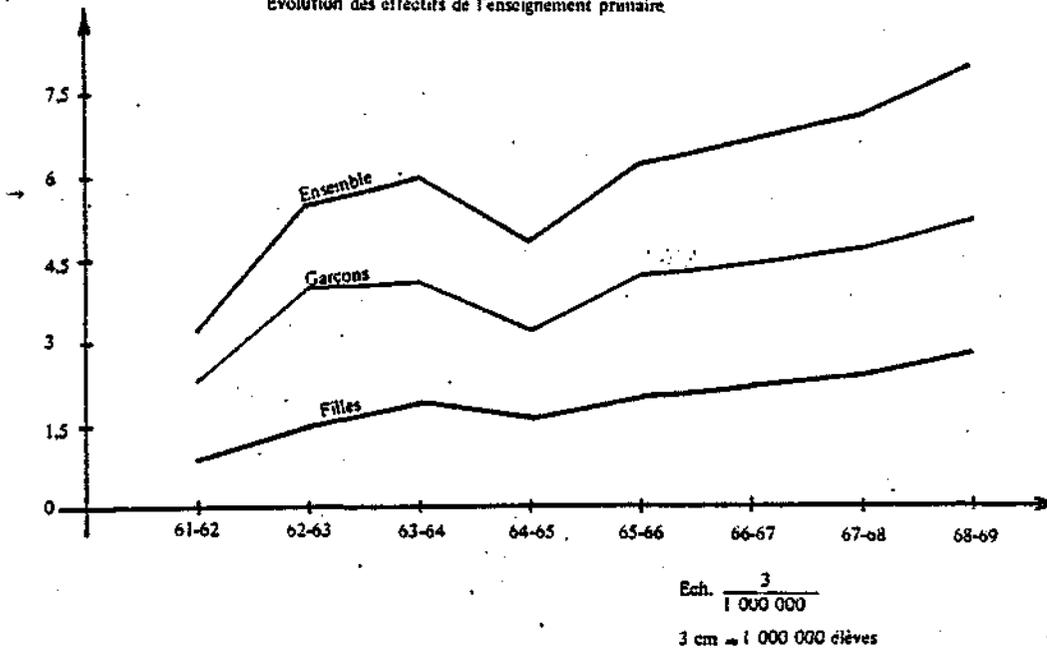
Ainsi que le montrent les statistiques, les effectifs de l'enseignement secondaire qui progressent proportionnellement à ceux de l'enseignement primaire sont presque multipliés par six en 12 ans, passant de 51 741 élèves en 1959-1960 à environ 320 404 en 1971-1972. Cette augmentation rapide des effectifs est plus que symbolique. Elle montre en effet que l'enseignement secondaire a cessé d'être le privilège d'une minorité sociale, devant pratiquement, depuis 1960, un enseignement largement ouvert.

Néanmoins, des barrages socio-économiques empêchent encore des milliers d'enfants d'accéder à cet enseignement ou de le poursuivre normalement. L'Etat n'alloue pas de bourses aux enfants dont la situation sociale nécessiterait pourtant la prise en charge par les pouvoirs publics.

"La rationalisation de l'enseignement moyen, lit-on dans le Manifeste de M.P.R., doit permettre, par des plans concertés, de fournir au pays les éléments qui lui sont nécessaires pour son développement dans tous les domaines, compte tenu de l'ouverture de nouveaux emplois". L'organisation et les objectifs de cet enseignement secondaire sont déterminés en fonction d'un plan d'ensemble tenant compte du développement économique du pays. Il tend vers un enseignement promotionnel et favorise une large ouverture de toutes les sections à l'enseignement supérieur et universitaire. La réforme de l'enseignement secondaire de 1961-1962 est très explicite. Elle met l'accent sur le niveau international que doit avoir l'enseignement secondaire zaïrois. Le diplôme de fin d'études doit ouvrir l'accès à l'enseignement supérieur dans n'importe quel pays. Cet enseignement est néanmoins conçu en fonction des besoins économiques, sociaux et culturels du pays. Ceci est un apport tout à fait nouveau dans l'histoire du Zaïre.

GRAPHIQUE N° 8

Evolution des effectifs de l'enseignement primaire



Source: EDUCATION NATIONALE  
Annuaire Statistique de l'EDUCATION 1968 / 1969

Pour ce faire, le système métropolitain, instauré vers 1958, est remplacé par un Cycle d'Orientation (C.O.) d'une durée de deux ans, suivi de toute une série de cycles de trois ou quatre ans, selon qu'il s'agit du cycle court ou du cycle long de l'enseignement secondaire.

c) 1. Le Cycle d'Orientation

D'une durée de deux années d'études, ce cycle est ouvert à tous les élèves ayant terminé avec succès l'enseignement primaire.

Il est sanctionné par un Brevet de Cycle d'Orientation qui permet à son titulaire, s'il le désire, de poursuivre ses études au second cycle de l'enseignement secondaire.

L'organisation des études et le contenu des programmes à ce niveau ont fait l'objet d'analyse dans un travail récent. Aussi ne l'aborderons-nous pas dans cette étude.

c) 2. Le Cycle de second degré

Il se divise, nous l'avons souligné plus haut, en deux niveaux : cycle court et cycle long.

Les cycles courts sont à finalité, c'est-à-dire que l'élève finaliste, y obtenant après trois années d'études un Brevet d'Aptitudes Professionnelles (A 3) ne peut pas suivre des études supérieures. Il peut néanmoins acquérir une technicité de niveau hautement qualifié grâce aux cours de recyclage et à la formation permanente sur le terrain. Beaucoup d'entre eux deviennent par la suite des agents de maîtrise.

Les types d'enseignements dispensés dans les écoles professionnelles à cycle court sont :

- l'enseignement professionnel normal et social ;
- l'enseignement professionnel commercial et administratif ;
- l'enseignement professionnel industriel (construction, électricité, mécanique auto diesel, menuiserie, coupe et couture) ;
- l'enseignement professionnel agricole ;
- l'enseignement professionnel artistique ;
- l'enseignement professionnel médical.

Les programmes de cycles courts sont donc orientés vers la formation à l'exercice du métier. Les cours généraux y occupent un nombre limité d'heures. Ils représentent en dernière année 8 heures de cours sur un total hebdomadaire de 40 heures.

Les enseignements dispensés au cycle long sont :

- les humanités secondaires générales (options littéraire et scientifique) ;
- les humanités pédagogiques ;
- les humanités orientées (options commerciales et administratives, sociales, techniques industrielles et techniques diverses).

La réforme de l'enseignement secondaire de 1961-1962 a comme objectif d'augmenter quantitativement le nombre des diplômés, qui est passé de 136 diplômés avant 1960 à 500 diplômés en 1961-1962, puis à 2 600 diplômés en 1965-1966 et à 17 064 diplômés en 1976-1977 (1).

---

(1) Archives statistiques de l'Inspection Générale de l'Enseignement secondaire, KINSHASA.

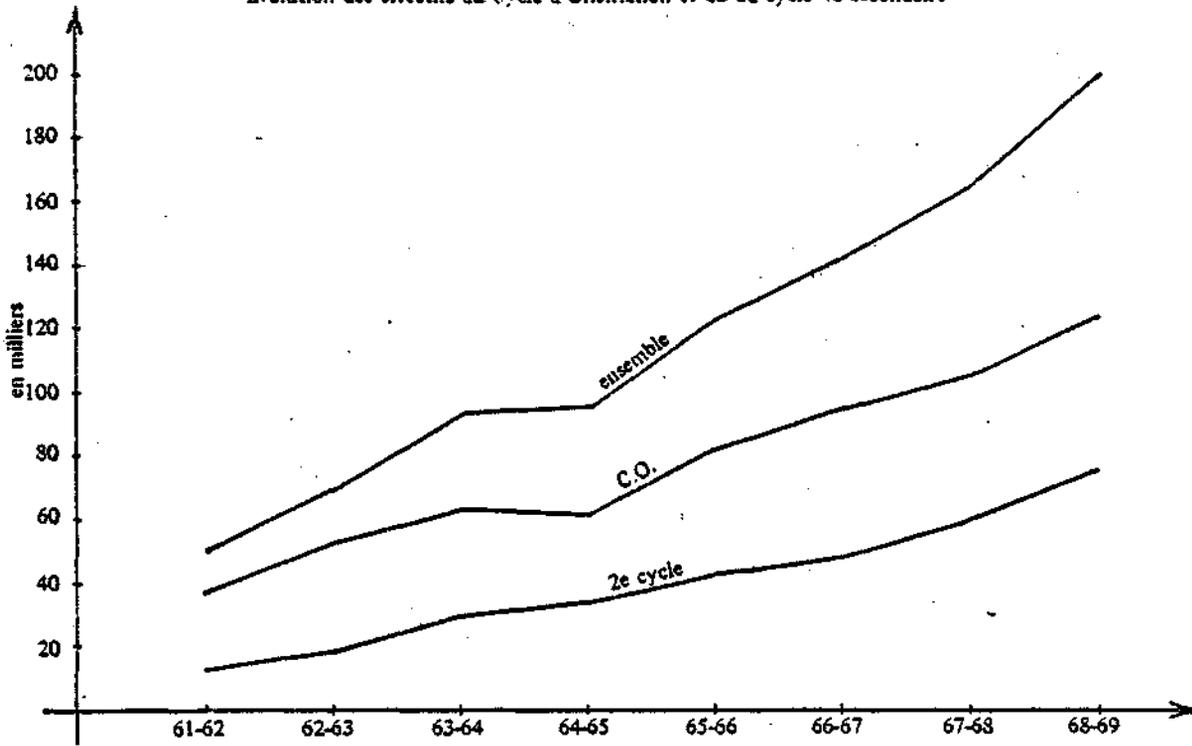
Tableau 27

REPARTITION DES EFFECTIFS DE CHAQUE TYPE  
(D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (1965-1969))

Années scolaires	Secondaire général	Secondaire normal	Secondaire technique et professionnel	Total
1965-66	42,7 %	26,6 %	30,7 %	100,- %
1966-67	42,8 %	29,6 %	27,6 %	100,- %
1967-68	39,4 %	33,5 %	27,1 %	100,- %
1968-69	35,6 %	36,7 %	27,7 %	100,- %

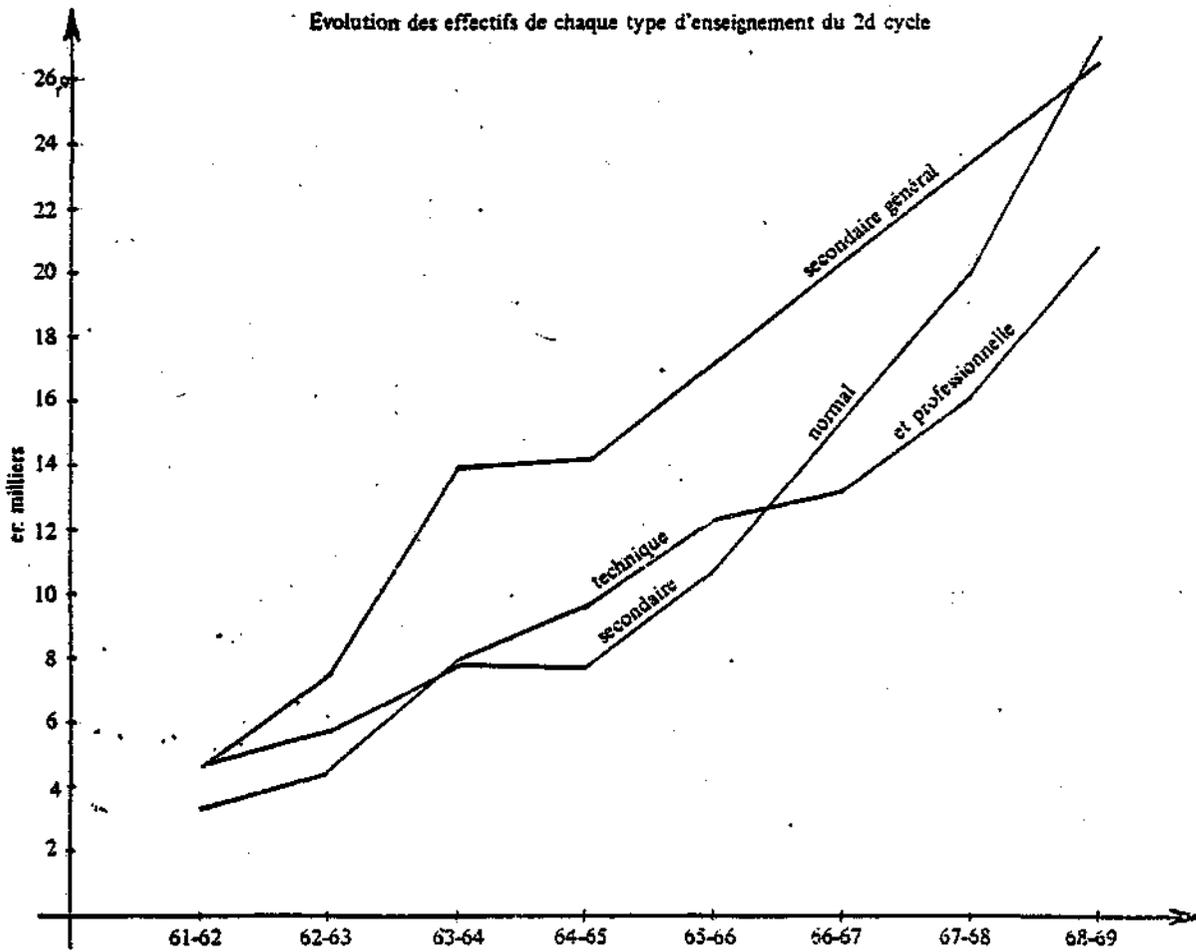
GRAPHIQUE N° 8

Evolution des effectifs du Cycle d'Orientation et du 2<sup>d</sup> cycle du secondaire



Source: EDUC. NATIONALE

GRAPHIQUE N°7



Source: EDUC. NATIONALE

En 1967, un examen d'Etat est instauré par l'ordonnance n° 67/250 du 5 Juin. Dans la lettre introductrice au projet d'ordonnance sur l'examen d'Etat 1967, le Ministre de l'Education développe les arguments fondamentaux qui amènent les responsables de l'Education à proposer la création d'un tel examen :

- a) dans l'esprit de la réforme des programmes de l'enseignement secondaire, toute section à cycle long doit conduire à la délivrance de diplômes d'Etat ayant la même valeur légale que les certificats d'homologation dont seuls bénéficiaient les étudiants de quelques sections, par exemple : sections gréco-latine, maths-physique, biochimie ;
- b) les examens d'Etat permettront de mieux déceler les valeurs individuelles des étudiants et faciliteront le choix de ceux d'entre eux qui désirent poursuivre leurs études ;
- c) ils permettront également de rapprocher et de comparer les résultats obtenus par les établissements et le personnel enseignant de toute la République et, par voie de conséquence, de tirer des conclusions objectives pour l'avenir de notre enseignement national ;
- d) en créant le Jury d'Etat, ils imposeront à tous les étudiants du pays les mêmes types de questions, choisies dans les programmes nationaux par un comité central et la délivrance du diplôme ne sera plus confiée ainsi à la seule responsabilité d'un chef d'établissement.

Une réforme dans l'organisation des examens d'Etat est annoncée dernièrement à KINSHASA (1). Elle prévoit que les écoles secondaires organiseront dorénavant pour leurs classes terminales des examens du second semestre. Les résultats obtenus à ces examens seront pris en considération pour l'obtention d'un diplôme d'Etat.

De 1967 à 1971, la réussite à l'examen d'Etat est sanctionnée par la remise d'un diplôme d'Etat ou d'un Certificat d'Etat selon que le candidat réussit avec un pourcentage d'au moins 60 % ou un pourcentage de points de 50 à 59 %. L'un et l'autre permettent la poursuite des études supérieures, mais pour le candidat titulaire du Certificat d'Etat, le chemin passe par une année de propédeutique universitaire. Depuis Juillet 1972, ces Certificats d'Etat sont supprimés l'U N A Z A ne recrute donc ses élèves que d'après le pourcentage des points avec lequel le diplôme est acquis.

Si l'on peut affirmer que l'enseignement secondaire doit son rapide développement à la réforme structurelle de 1961-1962, il ne faut pas oublier qu'il bénéficie également du bon fonctionnement de l'enseignement primaire, lequel a subi des "modifications profondes dans le sens d'une adaptation plus grande au milieu culturel zaïrois, ainsi que celui d'une préparation plus adéquate au cycle d'enseignement réformé" (2).

---

(1) Circulaire E P S/I G E/ 851 / 85 / D G / 4 490 / 77, adressée par l'Inspection Générale de l'Enseignement aux Chefs d'Etablissement instaurant un examen de deuxième semestre à la fin de l'année scolaire 1977-1978 ; et Communiqué du Département de l'Enseignement Primaire et Secondaire, Journal Elima n° 186 du 15 février 1978.

(2) MOBUTU : Discours et allocutions, p. 274.

L'enseignement supérieur et universitaire n'est, du reste pas négligé. Très tôt, les autorités prennent conscience du rôle qui est le sien dans un pays qui a souffert et souffre encore du manque de cadres à tous les échelons de la vie économique.

L'enseignement universitaire, qui profite du dynamisme des enseignements primaire et secondaire, connaît une expansion rapide. Ses effectifs augmentent, entre 1960 et 1972, dans la proportion de 1 à 30. Sans doute y a-t-il un lien logique entre ces différents enseignements nationaux ? Nous convenons ici avec Jean BOUVIN (1) que "le développement de l'un de ces enseignements dépend de la bonne marche de l'autre". Il aurait été en effet impossible de concevoir une expansion de l'enseignement secondaire si l'école primaire ne fournissait pas une quantité suffisante d'élèves adaptés aux exigences de la seconde étape de formation. Il en est de même de l'enseignement supérieur, si l'enseignement secondaire ne fournissait pas des diplômés en nombre suffisant.

Une lecture attentive des statistiques des réussites à l'examen d'Etat au cours des années 1967 à 1977 ne le démentit pas. Du point de vue quantitatif, l'enseignement secondaire remplit parfaitement sa mission fondamentale, celle qui consiste non seulement à la formation de cadres techniques et administratifs moyens, dont l'économie a besoin ; mais aussi à former davantage d'élèves qui doivent poursuivre des études supérieures (cf. tableau n° 28).

L'analyse des statistiques de réussites à l'examen d'Etat depuis l'instauration de cette épreuve en 1967 montre que le nombre de diplômes pour toutes les sections passe de

---

(1) BOUVIN (Jean) : op. cité, p. 53.

Tableau 28

STATISTIQUES DES REUSSITES A L'EXAMEN D'ETAT PAR OPTION

Tableau récapitulatif de 1967 à 1977

Année scolaire	Répartition des réussites par option				
	Littéraire	Scientifique	Pédagogique	Technique	Toutes options
1966 - 1967	601	658	537	476	2 272
1967 - 1968	940	887	863	700	3 390
1968 - 1969	964	764	1 243	751	3 722
1969 - 1970	1 119	927	2 016	1 202	5 264
1970 - 1971	1 397	1 326	2 906	1 003	6 632
1971 - 1972	1 427	1 443	3 913	1 191	7 974
1972 - 1973	1 501	1 140	3 884	1 271	7 796
1973 - 1974	1 374	2 004	3 744	1 455	8 577
1974 - 1975	2 093	3 138	5 175	1 955	12 361
1975 - 1976	2 385	2 837	10 012	2 347	17 581
1976 - 1977	1 588	4 601	8 518	2 357	17 064
<b>Total</b>	<b>15 389</b>	<b>19 725</b>	<b>42 811</b>	<b>14 708</b>	<b>92 633</b>

Source : Zaïre-Afrique n° 125 mai 1978.

2 272 en 1967 à 17 064 en 1977. Cela représente, en Juillet 1977, 14 792 nouveaux diplômés de plus sortant des Humanités par rapport à Juillet 1967, soit 7,5 fois plus de diplômés (en juillet 1976, augmentation en fait de 8,18).

Après une crise de croissance entre 1960 et 1970, l'enseignement supérieur zaïrois entre dans une phase nouvelle de son développement. L'enseignement universitaire zaïrois est défini par l'ordonnance-loi n° 71/ 075 du 6 Août 1971 portant création de l'Université Nationale du Zaïre (U N A Z A) telle que modifiée par les ordonnances-lois n° 72 / 002 du 12 Janvier 1972 et 74 / 002 du 12 Janvier 1974. Elle comprend trois campus et divers instituts supérieurs. Sa restructuration conforme à l'esprit de la Conférence sur l'avenir de l'Enseignement Supérieur en Afrique, tenue à TANANARIVE (Madagascar) en septembre 1962 (1), est d'ailleurs souhaitée dans les hautes instances politiques et académiques, lesquelles se rendent compte du gaspillage des ressources humaines et financières dues essentiellement à la dispersion des effectifs et au manque de coordination entre les établissements d'enseignement supérieur (2).

Leur regroupement apparaît comme une sage solution. Il est en tout cas avantageux sur plus d'un point : d'abord, il permet une appréciable économie en personnel et en équipement ; ensuite, il facilite la planification.

---

(1) Cette conférence estime que le nombre minimum désirable pour que toute institution universitaire africaine soit viable, devrait être de 5 000 étudiants, condition que ne remplissent pas nos Universités de Lovanium, de Lubumbashi et de Kisangani, prises séparément.

(2) EKWA (M.) : op. cité, p. 105.

Ainsi le montrons-nous dans cette étude : l'enseignement zaïrois, qui bénéficie, du fait de l'Indépendance, d'un meilleur environnement socio-politique, connaît depuis 1960 un développement rapide. Cependant, cette croissance n'est pas toujours conforme aux aspirations nationales, d'où les malaises sociaux que dénonçait le Président MOBUTU dans un récent discours (1) : "Au cours des dernières années, la République du Zaïre a vu s'étendre et se diversifier son système scolaire. Ses effectifs scolaires se sont multipliés à tous les niveaux à une allure accélérée. Nous devons malheureusement reconnaître que les résultats obtenus sont maigres par rapport aux investissements humains et financiers consentis".

Ceci nous amène à aborder le douloureux problème du rendement scolaire, aux implications politiques, économiques et sociales complexes.

---

(1) M. MOBUTU : op. cité, p. 70.

## CHAPITRE XI

### L'AUTOPSIE DE L'ENSEIGNEMENT ZAIROIS : DEPERDITION ET RENDEMENT SCOLAIRES

#### XI - 1. Définition du problème.

Au Zaïre plusieurs grandes sociétés emploient plus d'un millier de personnes, tant dans le secteur public que privé. Aucune, cependant, ne mobilise autant d'investissements humains et financiers, autant d'énergie. Il n'y en a aucune sur laquelle reposent autant d'espoirs quant à l'avenir du pays et de chacun de ses habitants que notre Enseignement. C'est à son sujet que le Président MOBUTU disait :

"De tous les problèmes que soulève le développement du pays, celui de l'enseignement est probablement le plus directement ressenti par la population dans sa vie quotidienne, mais en même temps le plus méconnu et le plus lourd de conséquences pour l'avenir.

Notre système d'enseignement est un immense appareil en très mauvais état auquel nul ne sait remédier. L'organisation et le fondement de l'enseignement incombent au seul pouvoir public. Et nous mobilisons actuellement 7 % du produit intérieur brut commercialisé à l'enseignement" (1).

Cette affirmation n'est pas gratuite. Elle s'appuie sur une récente étude dont les résultats sont rendus publics

---

(1) MOBUTU : Discours et allocution, pp. 402-403.

dans un dossier spécial : "Demain la promotion", paru à KINSHASA (1). M. EKWA, dans une étude antérieure (2) avait déjà évoqué les mêmes problèmes.

Ces études mettent en lumière deux maux dont souffrirait notre enseignement :

- son rendement est extrêmement faible par suite de nombreuses déperditions puisqu'il ne conduit pas au terme du cycle les enfants qui s'y engagent et qui, au surplus, se sentent frustrés ;
- son contenu est inadéquat, répondant faiblement aux exigences du développement du pays.

Les déperditions scolaires, angoissant problème auquel s'affronte l'enseignement dans le monde, en particulier dans le pays en développement, préoccupent les responsables chargés de l'éducation. Cette préoccupation est manifestement visible dans l'abondante littérature qui lui est consacrée (3). L'U.N.E.S.C.O., dont la mission universelle est de lutter contre l'ignorance, n'est pas restée insensible devant ce phénomène nouveau qui, loin de diminuer sensiblement le nombre d'analphabètes, l'aggrave considérablement.

Afin de mieux saisir l'aspect inquiétant du phénomène des "déperditions scolaires", M. EKWA, dans une étude, compare l'école à "un convoi de deux camions conduisant à la ville une centaine d'enfants ; au kilomètre 10, l'un d'eux se renverse et l'autre emmène au loin les 50 survivants ; il en perd quelques-uns encore au hasard d'une route qui met ses amortisseurs

---

(1) KANGAFU GUDUMBANGANJ : Demain la promotion.

(2) EKWA : op. cité, p. 101.

(3) VOM OUANG (Jean-Pierre) : Sciences et technologie de l'éducation. Bibliographie analytique, pp. 22-29 et 299-305.

à rude épreuve... Enfin, voici la rivière ! Mais une seule pirogue attend les voyageurs pour passer jusqu'à la ville. Huit enfants y prennent place. Les autres sont abandonnés à leur sort" (1). Sur 100 élèves inscrits à l'Ecole Primaire, 8 élèves seulement obtiennent, 6 ans plus tard, le certificat d'études primaires, dont peut-être la moitié des promus accèdent à l'enseignement secondaire.

Quel maigre rendement pour de si gros investissements... Cette représentation allégorique de la réalité du phénomène de la déperdition scolaire prait, certes, simpliste et ne nous renseigne pas sur la complexité et la subtilité de son mécanisme. En pratique, les déperditions scolaires résultent de la combinaison de deux facteurs interdépendants ; d'une part, les abandons qui se produisent lorsque des élèves interrompent leurs études avant la fin d'un cycle scolaire, et d'autre part les redoublements de classe (2). Ce problème ne concerne pas seulement l'enseignement zaïrois, mais tous les pays y sont confrontés.

Néanmoins, notre étude porte exclusivement sur le Zaïre et cette définition opératoire nous permet de pénétrer dans les méandres de l'enseignement national et d'ausculter son rendement.

## XI - 2. Approche statistique du rendement scolaire zaïrois.

Il n'est pas facile de déterminer la proportion des abandons dans les enseignements primaire et secondaire zaïrois, car les statistiques de l'éducation n'en font pas mention.

---

(1) EKWA : Revue Zaïre-Afrique n° 71, janvier 1973.

(2) U.N.E.S.C.O. : Manuel des statistiques de l'éducation, p. 87.

Dans de nombreux pays, et c'est le cas du Zaïre, les statistiques s'occupant de la démographie scolaire possèdent des données régulières qui permettent de calculer sans grande difficulté des indices du rendement scolaire. Elles (les statistiques de la démographie scolaire) sont de deux natures :

- 1) Les statistiques mises à notre disposition au Ministère de l'Education Nationale, Département des Statistiques de l'Education, qui mentionnent le nombre des élèves promus et redoublant figurant dans l'effectif scolaire pris par année d'études.
- 2) Elles indiquent aussi, quoique ces données n'inspirent pas confiance pour des raisons facilement compréhensibles, la répartition, par âge et année d'études, des enfants scolarisés.

En effet, de nombreux parents, surtout ceux qui habitent les zones rurales, altèrent volontiers l'âge de leurs enfants afin que ces derniers se présentent rajeunis à l'entrée de l'enseignement secondaire. Nombreux sont, en effet, les enfants de certaines régions qui commencent tard -souvent vers l'âge de 8-9 ans- leurs études primaires : si la réglementation était normalement suivie, ils ne devraient pas s'inscrire au Cycle d'Orientation. Pressentant l'injustice de cette mesure, "parents et enseignants s'accordent à falsifier l'état-civil" (1).

Partant donc de maigres données de la démographie scolaire, on peut facilement calculer les indices de rendement scolaire. La solution la plus fruste, note André PAGE (2),

---

(1) DEBLE (Isabelle) : Les déperditions scolaires dans le Tiers Monde et ses ambiguïtés, p. 553.

(2) PAGE (André) : L'économie de l'éducation, pp. 165-166.

consisterait à retenir la durée maximale pour qu'une formation soit acquise, disons une année d'études, et à calculer le nombre d'années-élèves fournies par le système en une année.

Nous savons en effet que, parmi les élèves inscrits en première année primaire en 1968-1969, de nombreux élèves sont passés en 1969-1970 dans la classe supérieure (S) ; d'autres ont, par contre, redoublé (R), quelques-uns seulement ont abandonné (A) ; enfin, quelques-uns, négligeables statistiquement, sont peut-être décédés.

Soit E l'ensemble des élèves inscrits en 1968-1969 en première année primaire. L'effectif de l'année 1969-1970 est égal à : S + R + A. En les rapportant à l'effectif E, nous obtenons trois taux que l'on définit comme suit :

- 1) Le taux de promotion :  $t = \frac{S}{E}$  représente la proportion des élèves de 1re année primaire ou de 1re année du Cycle d'Orientation en 1968-1969, qui sont passés en 2e année primaire ou 2e année du C.O. en 1969-1970.
- 2) Le taux de redoublement :  $r = \frac{R}{E}$  est la proportion des élèves de 1re année primaire ou du C.O. en 1968-1969, qui redoublent la même classe en 1969-1970.
- 3) Le taux d'abandons :  $a = \frac{A}{E}$  est la proportion des élèves de 1re année primaire ou du C.O. en 1968-1969, qui ont abandonné, pour des raisons diverses, le cycle avant le recensement scolaire de 1969-1970.

Les tableaux suivants donnent le mouvement scolaire dans l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire pour la période 1968-1973. Nous avons à cet effet calculé le taux de promotion, de redoublements et d'abandons sur la période scolaire dont on possède les données.

TABLEAU N° 29

EVOLUTION DE L'EFFECTIF DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (6 ans).

	1968	1969	1970	1971	1972	1973
1ère A	843 818	R 337 258				
2ème A		R 161 257 P 383 906				
3ème A			R 127 839 P 304 199			
4ème A				R 86 203 P 222 991		
5ème A					R 65 039 P 175 394	
6ème A						R 53 159 P 141 060

TABLEAU N° 30

EVOLUTION DE L'EFFECTIF DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (6 ans dont 2 ans Cycle d'Orientation  
et 4 ans Cycle du second degré).

	1968	1969	1970	1971	1972	1973
CYCLE D'ORIENTATION (2 ans)						
1er C.O.	75 494	R 6 786				
2ème C.O.		R 2 999 P 45 750				
CYCLE DU SECOND DEGRE (4 ans)						
3ème A			R 2 530 P 30 461			
4ème A				R 1 565 P 19 147		
5ème A					R 838 P 13 129	
6ème A						R 148 P 7 024

En appliquant la formule employée par  
LÊ THÁNH KHÔI (1), nous obtenons pour le Tableau A :

le nombre total d'élèves inscrits dans le cycle primaire  
s'élève à :

$$\begin{aligned} N + \sum_1^6 R_i &= E^1 + \sum_2^2 R_i \\ &= 843\ 818 + 493\ 297 \\ &= 1\ 337\ 415. \end{aligned}$$

Le nombre d'élèves parvenus au terme du cycle pri-  
maire en 1973 après six années d'études s'élève donc à :

$$\begin{aligned} E_{t=6}^{i+6} &= P_{t+6}^{i+6} + R_t^{i+6} \\ &= 141\ 060 + 54\ 159 \end{aligned}$$

soit 194 219 enfants.

Le rapport de ce dernier chiffre avec  $E^1 + \sum_2^6 R_i$ ,  
qui représente l'effectif d'élèves inscrits en début du cycle,  
donne le taux de réussite de l'enseignement primaire (1968-  
1973), soit 11 %. Celui de l'enseignement secondaire s'élève  
à 8 %.

Nous avons de la même façon, déterminé les taux de  
réussite et de redoublement pour chaque classe de l'enseignement  
primaire et de l'enseignement secondaire dans la promotion con-  
sidérée. Nous les regroupons dans les tableaux ci-après.

---

(1) LÊ THÁNH KHÔI : op. cité, pp. 152-165.

TABLEAU N° 31

## ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (COHORTE 1968-1973).

## TAUX DE REUSSITE ET DE REDOUBLEMENT.

Taux de Réussite (%)	Classe	Taux de Redoublement (%)
64	1ère année	39
51	2ème année	42
37	3ème année	42
28	4ème année	38
23	5ème année	37
16	6ème année	38

TABLEAU N° 32

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (COHORTE 1968-1973).

## TAUX DE RÉUSSITE ET DE REDOUBLEMENT.

Taux de Réussite (%)	Classe	Taux de Redoublement (%)
65	Cycle Orientation 1ère année	9
61	Cycle Orientation 2ème année	6
	<u>Cycle du second degré :</u>	
44	3ème année	8
27	4ème année	8
19	5ème année	6
10	6ème année	2

Si les pourcentages de réussite se maintiennent à un niveau satisfaisant, surtout dans l'enseignement primaire et un peu au cours des quatre premières années de l'enseignement secondaire, les pourcentages de redoublement sont assez considérables, ce qui constitue un fait inquiétant : ils masquent en effet la réalité de la déperdition scolaire ; car, au-delà du redoublement, il y a l'échec scolaire. Nous l'avons constaté dans cette étude : "A ces deux niveaux, ainsi que le montre Monsieur le Professeur Guy AVANZINI (1), le taux d'échec est extrêmement élevé".

L'échec scolaire entraîne souvent l'abandon. Willem VAN VLIET, chef de la division des Etats Arabes au département de l'Education de l'UNESCO, remarque à ce propos que "découragés par des échecs plus ou moins nombreux, des élèves abandonnent avant d'avoir achevé le cycle d'études dans lequel ils sont engagés, la cause directe de l'abandon pouvant être l'échec répété à un niveau donné, ou la présence dans le cycle jugée trop longue du fait de plusieurs échecs antérieurs, ou bien la combinaison de ces deux facteurs" (2).

Les abandons scolaires, lorsqu'ils interviennent dans l'enseignement primaire, représentent un véritable gaspillage pour le pays, dans la mesure où il s'est fixé de préparer l'enfant à l'enseignement secondaire.

De nombreuses recherches montrent enfin, comme le note LÊ THÁNH KHÔI (3), que les élèves qui abandonnent au niveau de la 4<sup>e</sup> année de l'enseignement et qui sont repris par le milieu analphabète perdent le bénéfice de leur scolarité avant l'âge de 16 ans ; ceux qui abandonnent au cours des

---

(1) AVANZINI (Guy) : L'échec scolaire, p. 19.

(2) VAN VLIET (Willem) : Les années scolaires perdues, p. 131, dans Population et Enseignement.

(3) LÊ THÁNH KHÔI : op. cité, p. 152.

premières années du secondaire se retrouvent au niveau des certifiés d'études primaires. Par la suite, l'abandon est moins grave et peut être compensé par la formation professionnelle.

Le tableau suivant montre l'évolution des effectifs au niveau de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire de 1968-1973. (tableau 33).

En 1968, 843 818 élèves sont inscrits en première année primaire. A la fin de l'année scolaire, un examen sanctionne le travail des enfants. Quels en sont les résultats ?

Analysons les statistiques. Sur 843 818 inscrits, 502 560 élèves sont autorisés à poursuivre leurs études en deuxième année primaire au cours de l'année 1969-1970 et 337 258 redoublent la première année primaire. Or, à la même rentrée scolaire 1969-1970, de nouveaux contingents arrivent en première année primaire, qui constituent avec les redoublants de 1968-1969 les inscrits de l'année 1969-1970.

Que retrouvons-nous en deuxième année primaire à la rentrée 1969-1970 ? Ils sont 545 143 inscrits, dont 161 237 redoublants. En conséquence, 383 906 promus sur 502 560 sont donc autorisés, à la fin de 1969, à passer dans la classe supérieure. Où sont passés les 118 654 autres enfants qui pourtant sont admis à passer en deuxième année primaire ? Ils ont seulement abandonné. Tout comme il conviendrait de considérer les 337 258 redoublants de la première année primaire, comme des abandons.

TABLEAU N° 33

## EVOLUTION DES EFFECTIFS AU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (1968-1973)

	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE						TOTAL
	1968-1969	1969-1970	1970-1971	1971-1972	1972-1973	1973-1974	
	1ère A	2ème A	3ème A	4ème A	5ème A	6ème A	
INSCRITS	843 818	545 143	432 038	309 194	240 433	194 219	2 564 845
PROMUS	506 560	383 906	304 199	222 991	175 394	141 060	1 734 110
REDOUBLANTS	337 258	161 237	127 839	86 203	65 039	53 159	830 735

	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE						TOTAL
	1er C.O.	2ème C.O.	3ème A.	4ème A	5ème A	6ème A	
	INSCRITS	75 494	48 749	32 991	20 712	13 967	
PROMUS	68 708	45 750	30 461	19 147	13 129	7 024	184 219
REDOUBLANTS	6 786	2 999	2 530	1 565	838	148	14 866

Dans une étude collective consacrée aux problèmes de l'éducation au Zaïre (1), les auteurs relèvent que, sur 693 358 élèves inscrits en première année primaire pour l'année scolaire 1965-1966, on n'en compte plus que 236 470 cinq ans plus tard en 6e année primaire, soit une déperdition brute de 66 %, et nette de 78 %, si l'on tient compte des redoublements. Cela signifie en clair que sur l'effectif de première année 1965, 450 000 enfants abandonnent leurs études en cours de formation primaire et que 86 %, soit 590 000, n'obtiennent pas le certificat.

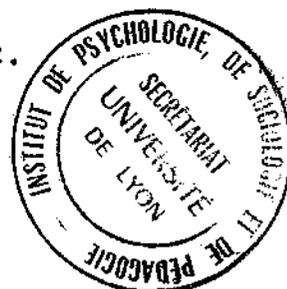
Pour plus de précision, 50 % abandonnent entre la 1re et la 4e année primaire, et retombent de ce fait, très vite dans l'analphabétisation et rendent inutiles les sacrifices tant en hommes que financiers consentis pour eux. Notons que cette situation n'est pas propre au Zaïre : tous les pays africains la connaissent, comme en témoigne le tableau n° 34. Paradoxe dramatique, au moment où l'on fixe comme objectif pour 1980 un enseignement élémentaire obligatoire et universel.

Notre approche statistique nous a permis de constater que bon nombre d'élèves qui abandonnent prématurément leurs études n'ont pas échoué aux examens. Les abandons scolaires frappent tous les élèves sans exclusion, tant les promus que ceux qui échouent effectivement. Une étude antérieure avait déjà révélé ce fait : Dès 1967, l'I.E.D.E.S.(2) montrait que la scolarité d'un élève africain est plus déterminée par le système lui-même que par les facteurs psychologiques et sociaux intervenant sur les plans individuel et familial. Ce n'est plus l'enfant qui fuit l'école, ou le milieu qui le contraint à

---

(1) GUDUMBAGANA (Kangafa) : op. cité, pp. 21-22.

(2) I.E.D.E.S. : Tome V, p. 560.



## PROCESSUS MOYEN DE SCOLARISATION PRIMAIRE EN AFRIQUE FRANCOPHONE VERS 1965.

	C O U R S					
	1 en t	2 en t+1	3 en t+2	4 en t+3	5 en t+4	6 en t+5
<u>ETATS</u>						
CAMEROUN	1000	640	499	407	379	398
CENTRAFRIQUE	1000	567	475	398	348	335
CONGO (Rép. Pop.)	1000	686	591	506	454	431
COTE D'IVOIRE	1000	668	577	490	474	510
DAHOMEY (Benin)	1000	772	701	617	592	627
GABON	1000	480	432	360	336	418
MADAGASCAR	1000	660	515	417	231	227
MAURITANIE	1000	844	678	575	509	531
NIGER	1000	882	728	607	550	527
SENEGAL	1000	987	881	808	766	843
TCHAD	1000	449	355	295	268	312
TOGO	1000	638	565	473	446	469
HAUTE VOLTA	1000	838	724	633	537	568

(Source : I.E.D.E.S. Education et Développement, t.XV).

abandonner la poursuite de ses études, c'est l'institution qui est forcée de le rejeter et d'imaginer des moyens de sélection, en même temps qu'elle propage l'idée d'un enseignement du premier degré nécessaire à chacun et indispensable au développement national.

Michel LOBROT, dans une étude antérieure (1), avait abondé dans le même sens que l'I.E.D.E.S., en mettant en cause l'école traditionnelle, et en la rendant responsable de l'échec scolaire.

A KINSHASA, cette situation est durement ressentie par les familles modestes. L'école leur coûte de plus en plus cher. Cette spéculation regrettable ne durerait peut-être pas si les pouvoirs publics construisaient davantage d'écoles et amélioreraient les conditions matérielles des enseignants. Nous constatons avec consternation que des milliers d'enfants ne trouvent plus de place à l'école pour les raisons précitées, alors même que l'enseignement apparaît de plus en plus comme le bien social auquel tout homme a droit (2).

C'est ainsi que plusieurs journaux dénoncent de façon alarmante le mal dont souffre toute une partie de la jeunesse du pays qui ne trouve pas de place dans les institutions d'enseignement et qui, par conséquent, grossit le nombre de jeunes "chômeurs" et des bandes traînant dans les rues en quête d'aventures (3). Les responsables de l'éducation déplorent d'ailleurs cette insuffisance de locaux scolaires. Le Commissaire d'Etat à l'Education Nationale, le Citoyen MABOLIA, reconnaît le déséquilibre existant entre la population scolaire

---

(1) LOBROT (Michel) : La pédagogie institutionnelle. L'école vers l'autogestion, p. 288.

(2) LOBROT (Michel) : op. cité, p. 26.

(3) Problèmes Africains et du Tiers Monde, 25 Nov. 1971, n° 626.

et le nombre de places disponibles dans les établissements scolaires. Il y aurait à la rentrée scolaire (1974-1975) pour la seule ville de KINSHASA 33 709 demandes d'entrée au premier Cycle d'Orientalion, où l'on ne dispose que de 18 657 places. Le même problème se retrouve dans tous les centres urbains à la suite de l'affluence massive d'éléments venus de l'intérieur du pays, où des écoles sont contradictoirement peu peuplées (1).

### XI - 3. Les causes de la déperdition scolaire.

Ce problème a fait l'objet de nombreuses études au cours des dernières années (2). Outre le phénomène de structure qui a trait, d'une part, à l'inadaptation de l'enseignement dans son contenu et ses méthodes, et, d'autre part, à son inadaptation aux besoins économiques, sociaux et aux conditions réelles du développement de la société, la déperdition scolaire, surtout dans l'enseignement primaire, tient davantage à l'insuffisance quantitative et qualitative des maîtres, aux effectifs trop nombreux dans les classes et aux mauvaises conditions de santé et de nutrition d'un grand nombre d'enfants.

---

(1) MABOLIA : Journal Salongo du 26 Juillet 1974.

(2) COOMBS (Philipps H.) : La crise mondiale de l'éducation.

. BLOT (Daniel) : Les redoublements dans l'enseignement primaire en France de 1960 à 1966, pp. 472-486, dans Population et Enseignement.

. DEBLE (Isabelle) : La déperdition d'effectifs dans le monde et ses ambiguïtés, pp. 549-565, dans Education et Développement.

. UNESCO - B.I.E. : - La déperdition scolaire : un problème mondial  
- Etude statistique sur les déperditions scolaires.

. I.E.D.E.S. : Etudes sur les rendements de l'enseignement en Afrique francophone, notamment, dans les tomes 1, 2, 3, 4 et 5.

. AVANZINI (Guy) : L'échec scolaire.

L'enseignement primaire zaïrois traverse une crise profonde qui a des répercussions sur l'enseignement secondaire et universitaire. La sous-qualification du personnel enseignant est inquiétante, 52,60 % de son personnel sont sans aucune formation pédagogique, à l'exception de la ville de Kinshasa avec 32 % et la région de l'Equateur 39 %, qui présentent une situation particulièrement encourageante. A l'opposé, les deux Kasaï avec plus de 60 % au moins, le Bas-Zaïre, le Bandundu et le Kivu avec plus de 50 %, la sous-qualification est manifeste. Au côté des enseignants dit qualifiés, la majorité ont reçu la formation pédagogique ancienne (Ecole d'Apprentissage Pédagogique -2 ans post-primaire-, Ecole Moyenne Pédagogique -3 ans post-primaire-, et le moniteurs diplômés D<sub>3</sub>) par rapport aux (D<sub>4</sub> et D<sub>6</sub>) soit respectivement 29 % contre 18 % à l'exception de la ville de Kinshasa où la proportion est de 16 % contre 50 % des D<sub>4</sub> et D<sub>6</sub> en 1970-71. La moyenne des enseignants à formation pédagogique ancienne diminue en faveur des D<sub>4</sub> et D<sub>6</sub>. Soit 18 % contre 40 % en 1976-77 au lieu de 29 % contre 18 % en 1970-71. D'une façon générale, il y a une nette amélioration de la qualification du personnel enseignant primaire par rapport à 1970-1971. Mais il ne reste pas moins que le niveau de formation doit être amélioré.

L'insuffisance quantitative des maîtres mise en cause ci-dessus résulte de la dévalorisation de la fonction sociale de l'enseignement, et cela parce que le système actuel de l'enseignement ne répond plus aux exigences de notre société. Ainsi que le dit le Président MOBUTU : "En suivant le système d'enseignement colonial, qui est très onéreux et peu rentable, nos moyens étant limités, il en résultera une formation médiocre" (1). Quoiqu'il n'assure plus les fonctions économiques

---

(1) MOBUTU : Discours de politique générale du 30 Novembre 1973.

LA QUALIFICATION DES MAITRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN 1970-1971

(en %)

Régions	Maitres sans formation pédagogique	Formation pédagogique ancienne	Formation pédagogique nouvelle	Total
Kinshasa	32,67	16,92	50,21	100
Bas-Zaire	54,83	28,83	16,34	100
Bandundu	51,82	33,44	14,74	100
Equateur	39,00	44,70	16,30	100
Haut-Zaire	49,77	31,69	18,54	100
Kivu	56,43	26,46	17,11	100
Shaba	46,53	30,94	22,53	100
Kasaï Orient.	63,58	26,64	9,78	100
Kasaï Occid.	69,03	23,59	7,38	100
Zaire	52,60	29,33	18,06	100



et sociales qui lui étaient jadis assignées (1), notre système d'enseignement n'en remplit pas moins des fonctions idéologiques en perpétuant l'acculturation totale du milieu, par la diffusion de modèles culturels étrangers et par l'enseignement du mépris du travail manuel et de tout ce qui a trait à la culture traditionnelle bantou, et en reléguant ce qui ne pouvait être éliminé au niveau de la représentation folklorique.

Personne ne doute, comme le souligne Philippe HUGON(2), que l'existence de nombreuses classes surchargées et la pénurie de maîtres qualifiés constituent les principales raisons du mauvais rendement scolaire. Ce ne sont cependant pas les seuls facteurs incriminés. De nombreux autres éléments compliquent la bonne marche de ce rendement scolaire. Une étude récente mit en cause l'utilisation d'une langue étrangère comme langue de première alphabétisation (3) comme étant un des facteurs évidents de la faillite de l'enseignement élémentaire.

Son importance, loin d'avoir été ignorée par les missionnaires éducateurs à l'époque coloniale, les avait amenés à en faire l'instrument de base de leur politique d'éducation indigène, en partie sans doute pour des raisons pédagogiques ; mais, ce qui apparaissait principalement dans cette utilisation des langues véhiculaires était la volonté de maintenir la majorité de la population à l'abri des grands courants d'idées qui agitaient le monde, et en la laissant dans l'ignorance d'une langue internationale (4).

---

(1) KANGAFU GUDUMBAGANA : op. cité, p. 24.

(2) HUGON (Philippe) : Modèle économétrique de l'enseignement en Afrique Noire, pp. 129-167.

(3) KANGAFU GUDUMBANGANA : op. cité, p. 25.

(4) KANGAFU GUDUMBANGANA : op. cité, p. 25.

Refusant de se couper du reste du monde, les autorités zairoises, dans une réaction irréfléchie mais compréhensible, rejettent sans autre forme de procès la sage politique missionnaire en matière de langues véhiculaires et imposent sans contrepartie l'usage du français qui devient, de ce fait, langue de première alphabétisation dans l'enseignement primaire. Cette décision produit, dix-sept ans après l'Indépendance, une hécatombe pédagogique. Sans qu'on ait besoin de faire référence à des enquêtes approfondies sur ce sujet, les chiffres sur le rendement scolaire sont une bonne indication de la gravité du problème.

Il serait inutile de vouloir démontrer la nécessité de la première langue d'alphabétisation. Nous sommes d'accord avec BAUMANN qui affirme en effet que "c'est dans la langue maternelle que la civilisation d'un groupe humain trouve le meilleur moyen de s'exprimer et elle ne saurait persister si elle s'en détache, alors qu'elle en est à son stade primitif (1).

Feindre d'ignorer cette vérité élémentaire, ce serait pousser l'école zairoise à pratiquer le darwinisme pédagogique. C'est la raison pour laquelle nous croyons en la nécessité d'éveiller la curiosité de l'enfant -Célestin FREINET le préconise aussi (2)- de lui apprendre à former son esprit critique, en employant le plus possible, au stade primaire, la langue qui lui est familière, "cette langue qui ne soit composée que des mots de tous les jours" (3).

Ce n'est malheureusement pas le cas ici, et nous pensons que le français constitue, surtout à ce niveau, un handicap majeur pour un grand nombre d'enfants qui doivent abandonner leurs études.

---

(1) BAUMANN (H.) et WESTERMANN (D.) : op. cité, p. 487.

(2) FREINET (Célestin) : Pour l'école du Peuple.

(3) Les enfants de BARBANIA. Lettre à une maîtresse d'école, p. 178.

Nous avons des raisons de soutenir cette hypothèse. En effet, dans un article paru dans "Etudes et Documents", M. ROUCHETTE (1) livre ses conclusions relatives à une enquête sur l'assimilation de la langue française dans l'enseignement élémentaire français. L'expérience nous apprend, écrit-il, qu'"un enfant de sixième, après ou sans examen, lit souvent mal, orthographe avec fantaisie", qu'"il n'analyse avec précision ni les mots dans la proposition, ni les propositions dans la phrase". En règle générale, "sa démarche est incertaine -malgré les efforts, la compétence et le dévouement des maîtres- et dans les classes de sixième et de cinquième, tout ou presque, doit être repris, complété, rectifié".

Quelles réflexions nous inspirent ces analyses de M. ROUCHETTE ? Notre enseignement traverse, à tous les niveaux, une crise grave qui affecte la base même de notre société. Aussi toute refonte, pour qu'elle soit efficace, implique un profond changement de mentalités.

"Nous devons vaincre certains préjugés qui nous ont été inculqués par la colonisation. Le système scolaire tel qu'il a été créé ne détient pas le monopole de formation ou d'éducation. Il ne doit pas être l'unique moyen d'accéder à une fonction. La formation est permanente. Nous devons nous former et nous éduquer dans le cadre de notre société authentiquement zairoise" (2).

Nous allons donc aborder dans le chapitre suivant les problèmes qui ont trait à l'avenir de notre enseignement et à l'évolution de la population du Zaïre.

---

(1) cf. Etudes et Documents n° 9 (1968).

(2) MOBUTU : Discours du 30 Novembre 1973.

## CHAPITRE XII

### LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION : PERSPECTIVES

#### XII - 1. La politique zaïroise de la population.

##### XII - 1.1. L'état démographique actuel et données projectives.

Il est un fait certain, et l'analyse de la situation de l'Education et des statistiques démographiques récentes le confirme, en dépit de la dégradation évidente des Services Publics et de la situation économique et sociale : tout le monde s'accorde sur le fait que le système scolaire zaïrois connaît, par rapport à la période coloniale, une véritable expansion quantitative ; de même, du point de vue démographique, on assiste à une croissance rapide de la population.

Celle-ci a doublé en une dizaine d'années, passant de moins de 13 millions en 1960 à plus de 24 millions d'habitants en 1976, dont au moins 50 % ont moins de 20 ans. L'accroissement en seize ans est considérable. Le taux de natalité est très élevé. Il s'établit, nous l'avons souligné, autour de 45,2 % ; celui de la mortalité générale et infantile, en régression sensible, s'élève respectivement à 20,5 et à 104,5 ‰ en 1972.

Un examen du tableau ci-après montre que le taux annuel d'accroissement démographique a progressé d'année en année, passant de 2,3 % en 1972 à 3,9 % en 1973-1974, et à 4,2 % en 1975-1976, et l'accroissement naturel de la population, qui est la différence entre le taux de natalité et celui de mortalité générale est voisin de 30 ‰.

En 1973, le Zaïre a enregistré 1 099 200 naissances contre 439 445 décès. L'année suivante, on enregistrait 1 129 962 naissances contre 451 741 décès (1). Ces chiffres sont éloquents. Donc, bon an mal an, le Zaïre voit sa population croître au moins de quelques six-cent soixante dix-mille habitants.

La croissance naturelle de la population urbaine, qui bénéficie d'un apport considérable du flux rural, est nettement remarquable. Entre 1950 et 1970, celle-ci s'est accrue au rythme de 4,5 % par an contre 2,5 % pour la population rurale.

En 1967 par exemple, on enregistrait dans les chefs-lieux de régions 80 421 naissances contre 16 513 décès. On assiste, grâce à l'amélioration des services dans les centres maternels, à une nette remontée du taux de natalité ; de même, la mortalité infantile se réduit très sensiblement. Aussi, en 1974, le nombre de naissances enregistrées s'élevait-il à plus de 152 891 naissances contre 32 219 décès (cf. tableau n° 37).

Ce dernier chiffre représente tout de même à peu près le double de celui de 1967 ; néanmoins la balance des naissances est fort excédentaire. La population urbaine augmente de près de cent vingt mille habitants par an.

Cette extrême jeunesse de la population n'est pas sans poser des problèmes aux pouvoirs publics. Plus de 50 % de la population zaïroise est âgée de moins de 20 ans ; la moyenne d'âge à KINSHASA, par exemple, est de 17 ans (2).

---

(1) "Population and Vital Statistics Report" (1973-1977).

(2) KANGUFU : op. cité, p. 37.

Tableau 37

EVOLUTION DES NAISSANCES ET DECES ENREGISTRES  
DANS LES CHEFS-LIEUX DE REGIONS DE 1967 à 1975.

Années	Naissances	Décès
	enregistrés	
1967	80 425	16 513
1968	84 501	17 798
1969	95 340	20 558
1970	109 560	25 285
1971	123 867	25 696
1972	136 518	28 678
1973	136 852	34 522
1974	152 891	32 219

La scolarisation a bénéficié, depuis 1960, de soutiens particuliers. Quoique les progrès dans ce domaine paraissent incontestables, l'augmentation rapide de la population scolaire -en tout cas beaucoup plus rapide que le développement de l'infrastructure scolaire et du personnel enseignant- menace de briser l'élan du mouvement d'expansion de l'Education, de même qu'elle met en cause le principe fondamental du droit à l'éducation de tout citoyen.

A propos de l'insuffisance de moyens financiers, il est utile de noter que les dépenses afférentes à l'enseignement représentaient en 1970, sur un budget total de 41 560 millions de Zaïres, 4,2 en pourcentage du produit national brut et près de 19,3 % du total des dépenses publiques.

Que cet effort soit déjà immense, cela va de soi.

Ceci n'est pourtant pas un motif d'auto-satisfaction pour les autorités zaïroises, qui ont pris une série de mesures visant à harmoniser la croissance de la population avec le développement économique-social. Elles constituent l'objet de notre étude dans ce chapitre.

Nous traiterons ainsi de la stratégie de la politique de population et de la restructuration du système d'enseignement, qui doit être menée en fonction des besoins réels de développement économique.

Mais dans l'immédiat, nous nous proposons d'analyser les données projectives de la population zaïroise.

Toutes les analyses des résultats du recensement de 1970 confirment la tendance, déjà perceptible dès 1950, de cette croissance démographique. Cette tendance n'est pas propre seulement au Zaïre et le phénomène touche de nombreux pays en développement. Ainsi, comme l'écrit D. VALENTEI (1), la période d'après guerre s'est signalée, non seulement par de profondes mutations politiques, sociales et économiques, mais aussi par des mouvements démographiques importants, qui se sont traduits par une brusque accélération des rythmes de la croissance de la population.

De 1950 à 1960, cette croissance a été assez modeste mais, après l'Indépendance, le mouvement s'est brusquement accéléré.

Peut-on s'attendre, à long terme, à une baisse relative de ces taux démographiques, considérés comme élevés par certains organismes internationaux ? Nul ne peut, dans l'immédiat, donner une réponse nette à cette question ; seules des études projectives approfondies, partant d'hypothèses bien définies, nous aideraient à y répondre.

On peut se poser quelques questions à ce propos. Compte tenu des caractéristiques démographiques actuelles, susceptibles par ailleurs de changements (2), peut-on se faire une idée de ce que sera, dans un avenir proche ou lointain, l'effectif total de la structure par sexe et âge d'une population déterminée ?

---

(1) VALENTEI (D.) : Théorie de la population, p. 536.

(2) VALENTEI, dans sa "Théorie de la Population", a clairement écrit : "Les phénomènes démographiques sont le fondement naturel d'un développement de la population ; ils sont permanents dans leur conditionnement socio-biologique, mais varient sous l'influence du milieu naturel, des conditions de vie et de travail, qui sont déterminées à leur tour par le niveau de développement des forces productives et des rapports économiques dominants dans la société", pp. 5-28.

Des études projectives de la population zaïroise ont été réalisées à partir des résultats du recensement de 1970, qui constituent pour nous une source de renseignements indispensables concernant l'état et le mouvement de la population.

Une première de ces études à laquelle nous devons ces statistiques a été réalisée par le Bureau d'Etudes de la Présidence (B E P), en collaboration avec les organismes nationaux de Recherche Scientifique (I R E S, I N S, etc...). C'est une projection à court terme de la population. Elle s'appuie sur les récentes données du recensement de 1970, relatives aux mouvements et à la distribution de la population (cf. le tableau n° 38).

Aucune source directe n'a été utilisée pour estimer l'espérance de vie à la naissance et son évolution ; l'hypothèse proposée par la Division de la Population des Nations Unies a été adoptée.

Elle consiste à prêter à l'espérance de vie à la naissance une augmentation de deux ans et demi tous les ans. Notons au passage que l'espérance de vie à la naissance était de 37,2 ans en 1956, et en 1970 elle a été estimée à 43,4 ans. Celle-ci continuera à gagner l'équivalent de six mois chaque année, de telle sorte qu'en 1980, elle atteindra le niveau de 48,4 ans.

Quant à la projection du taux de natalité, cette étude prévoit que la fécondité générale de 215,6 ‰ observée en 1970 et concernant les femmes âgées de 15 à 45 ans se maintiendra sans modifications significatives jusqu'en 1980.

Les taux nationaux annuels ont servi de matrices pour le calcul des projections régionales.

Tableau 38

Enfants de moins de 18 ans dans la population de chaque sexe (en %)	Taux brut de natalité (‰)	Taux brut de mortalité (‰)	Taux d'accrois- sement naturel (‰)	Espérance de vie à la naissance (en année)
Hommes            52,6	47,08	20,33	26,75	43,3
Femmes            48,8				

Comme pour la population de l'ensemble du pays en 1970, deux critères du recensement administratif -proportion des moins de 18 ans, estimation de l'espérance de vie à la naissance- ont permis de trouver pour chacune de huit régions une évaluation du taux d'accroissement naturel. L'accroissement de la population urbaine et rurale a été estimé en suivant le même raisonnement.

Ces projections sont représentées dans les tableaux ci-après.

Tableau 39

## ESTIMATIONS DE LA POPULATION TOTALE ET DISTRIBUTION PAR SEXE ET AGE (1970-1980)

Groupes d'âges	1970			1975			1980		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
0 - 4	1 999 294	1 891 687	3 890 981	2 304 596	2 246 396	4 548 987	2 663 044	2 591 292	5 254 336
5 - 9	1 558 056	1 519 334	3 077 390	1 826 875	1 736 550	3 563 425	2 129 441	2 086 403	4 215 844
10 - 14	1 308 936	1 298 803	2 607 739	1 505 923	1 469 424	2 975 347	1 772 781	1 686 624	3 459 405
15 - 19	1 107 318	1 122 601	2 229 919	1 276 487	1 267 853	2 544 340	1 471 949	1 437 978	2 908 927
20 - 24	929 978	966 345	1 896 323	1 071 618	1 092 527	2 164 145	1 238 435	1 236 892	2 475 327
25 - 29	774 806	827 821	1 602 627	893 843	936 243	1 830 091	1 033 104	1 061 368	2 094 472
30 - 34	643 912	705 920	1 349 832	742 969	798 003	1 540 972	859 882	905 478	1 765 360
35 - 39	533 075	597 316	1 130 391	614 833	676 709	1 291 542	711 995	767 958	1 479 953
40 - 44	430 071	504 228	942 299	504 987	569 422	1 074 414	584 995	647 793	1 232 788
45 - 49	353 624	421 114	774 738	410 328	478 185	888 513	475 551	542 294	1 017 845
50 - 54	282 899	350 189	633 088	325 886	395 502	721 388	380 481	451 144	831 625
55 - 59	219 563	284 806	504 369	254 553	322 545	577 092	295 360	366 385	661 745
60 - 64	163 617	221 639	385 256	190 185	253 469	483 154	222 487	289 342	511 829
65 +	242 787	307 137	612 924	271 685	406 405	678 135	312 109	459 858	769 967
<b>Total</b>	<b>10 555 936</b>	<b>11 081 940</b>	<b>21 637 876</b>	<b>12 192 773</b>	<b>12 649 278</b>	<b>24 842 051</b>	<b>14 151 614</b>	<b>14 528 809</b>	<b>28 680 423</b>

PROJECTIONS DE LA POPULATION DES PRINCIPALES  
 VILLES REGIONALES (1970-1980)

Villes	31/12/59 1960 (1959)	1970	1975	1980
Kinshasa	402 492	1 323 039	2 202 333	3 682 497
Matadi		110 436	152 280	210 000
Kikwit		111 960	160 471	230 000
Mbandaka		107 910	141 292	185 000
Kisangani	126 633	229 595	317 847	440 018
Bukavu		134 861	194 323	280 002
Lubumbashi	183 711	318 000	425 746	570 000
Mbuji-Mayi		256 154	357 878	500 000
Kananga	115 049	428 960	648 368	980 000
<b>Total</b>		<b>3 020 916</b>	<b>4 600 546</b>	<b>7 077 519</b>

Tableau 41

ACCROISSEMENT ESTIME DE LA POPULATION RURALE  
PAR REGION (1970-1980)

Régions	1970	1975	1980
Bas-Zaïre	1 211 807	1 292 584	1 354 961
Bandundu	2 295 112	2 487 397	2 635 921
Equateur	2 189 324	2 356 068	2 487 079
Haut-Zaïre	2 882 857	2 918 277	2 843 081
Kivu	3 049 226	3 340 132	3 567 484
Shaba	1 938 872	2 089 333	2 188 594
Kasai Oriental	1 546 598	1 593 093	1 581 638
Kasai Occidental	1 860 761	1 900 281	1 815 157
	16 974 557	17 977 165	18 473 915

TAUX D'ACCROISSEMENT MOYEN ANNUEL PAR REGION (%)

Province	1970-1980	1970-1975	1975-1980
Kinshasa	107,79	107,293	108,285
Bas-Zaïre	24,42	26,425	24,409
Bandundu	21,90	22,965	20,829
Equateur	18,68	19,806	17,550
Haut-Zaïre	12,05	13,299	10,803
Kivu	24,41	25,434	23,388
Shaba	26,59	27,524	25,654
Kasai Oriental	16,55	17,721	15,389
Kasai Occidental	23,86	24,822	22,753
<b>Total Zaïre</b>	<b>28,58</b>	<b>28,175</b>	<b>29,153</b>

Tableau 43

PROJECTION DE LA POPULATION DU ZAIRE (1970-1980)

par province

	Population et accroissement annuel en %					
	1970	%	1975	%	1980	%
Kinshasa	1 323 039	6,11	2 202 333	8,86	3 682 497	12,84
Bas-Zaïre	1 504 361	6,95	1 697 281	6,83	1 914 788	6,67
Bandundu	2 600 556	12,01	2 913 197	11,73	3 229 491	11,26
Equateur	2 431 812	11,23	2 682 366	10,80	2 926 153	10,20
Haut-Zaïre	3 356 419	15,52	3 585 631	14,43	3 783 532	13,20
Kivu	3 361 881	15,54	3 811 717	15,35	4 278 795	14,92
Shaba	2 753 714	12,73	3 154 127	12,70	3 580 011	12,48
Kasai Oriental	1 872 231	8,66	2 044 104	8,22	2 206 301	7,70
Kasai Occidental	2 433 861	11,25	2 751 295	11,08	3 078 855	10,73
Total Zaïre	21 637 876	100,00	24 842 051	100,00	28 680 423	100,00

La seconde étude à laquelle nous nous inspirons est réalisée par le Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies. Dans son effort visant à définir une politique mondiale de la population, il a mené une vaste enquête sur la projection à long terme (1970-2000) de la population mondiale (1).

Mettant en jeu diverses hypothèses de croissance de la population, cette étude projective donne des indications variées sur l'évolution probable des phénomènes démographiques, comme l'indiquent les tableaux statistiques suivants :

---

(1) Nations Unies. Département des Affaires Economiques et Sociales. World Population Prospects as Assessed in 1973. Populations Studies n° 60.

Tableau 44

TAUX DE NATALITE ET DE MORTALITE 1970-2000

(taux pour 1000 habitants)

Hypothèse	taux brut de natalité						taux brut de mortalité					
	1970-75	1975-80	1980-85	1985-90	1990-95	1995-2000	1970-75	1975-80	1980-85	1985-90	1990-95	1995-2000
Croissance maximale	45,2	44,9	45,7	45,0	43,9	42,8	20,5	18,1	16,1	14,2	12,3	10,6
Croissance minimale	45,2	44,9	43,7	42,1	40,2	37,4	20,5	18,8	17,3	15,8	14,4	13,0
Croissance constante	45,2	44,9	44,5	44,1	43,7	43,4	20,5	18,5	16,7	15,0	13,5	12,0

Source : World Population Prospects as Assessed in 1973  
Populations Studies n° 60

Tableau 45

PROJECTIONS TAUX ANNUELS DE CROISSANCE DE LA POPULATION (1970-2000)

Hypothèse	Population (en millions)							Taux annuel de croissance (%)					
	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	1970-75	1975-80	1980-85	1985-90	1990-95	1995-2000
maximale	21 638	24 485	27 999	32 472	37 885	44 379	52 148	2,47	2,68	2,96	3,08	3,16	3,23
minimale	21 638	24 485	27 904	31 858	36 342	41 369	46 748	2,47	2,61	2,65	2,63	2,59	2,45
constante	21 638	24 485	27 952	32 139	37 176	43 246	50 601	2,47	2,65	2,79	2,91	3,03	3,14

Source : World Population Prospects as Assessed in 1973  
 Populations Studies n° 60

Tableau 46

ESTIMATIONS ET PROJECTIONS DE TAUX DE CROISSANCE NATURELLE  
(1970 - 2000)

	1970-1975	1975-1980	1980-1985	1985-1990	1990-1995	1995-2000
Moyenne	2,90	2,90	2,90	2,85	2,78	2,67
Haute	2,90	2,90	3,00	3,00	2,97	2,90
Basse	2,90	2,90	2,84	2,74	2,60	2,38

Source : World Population Prospects as Assessed in 1973  
Populations Studies n° 60.

Tableau 47

DISTRIBUTION DE LA POPULATION (ESTIMATIONS)

Hypothèse	1970				1985				2000			
	Proportion de la population âgée				Proportion de la population âgée				Proportion de la population âgée			
	0 - 4	5 - 14	15 - 64	65 +	0 - 4	5 - 14	15 - 64	65 +	0 - 4	5 - 14	15 - 64	65 +
moyenne	18,1	26,3	52,8	2,8	17,8	26,1	53,2	2,9	17,1	26,7	53,1	3,1
élevée	18,1	26,3	52,8	2,8	18,4	26,0	52,7	2,9	18,1	27,5	51,3	3,1
basse	18,1	26,3	52,8	2,8	17,4	26,2	53,5	2,9	15,6	26,0	55,1	3,2
constante	18,1	26,3	52,8	2,8	17,8	26,1	53,2	2,9	18,1	26,9	51,9	3,1

Source : World Population Prospects as Assessed in 1973  
 Populations Studies n° 60

Quels enseignements tirés de ces projections à long terme ? Examinons ces trois scénarios un à un :

Dans l'hypothèse de croissance modérée, la population zaïroise pourrait -sous réserve d'une baisse sensible des taux annuels de croissance- passer de 21 millions en 1970 à plus de 46 millions d'habitants en l'an 2000, c'est-à-dire dans moins de vingt ans.

Mais, dans l'hypothèse d'une croissance constante, celle-ci atteindra facilement les 50 millions d'habitants. De forts taux de croissance au cours des prochaines décennies ne sont pas exclus. Dans ce cas, la population zaïroise dépassera largement les 50 millions d'habitants : on prévoit qu'elle atteindra plus de 52 millions d'habitants d'ici vingt ans, c'est-à-dire en l'an 2000.

Les hypothèses de croissance de la population zaïroise développées ici ont été faites en fonction de l'évolution des taux de natalité et de mortalité. Trois hypothèses sont envisagées :

- a) natalité et mortalité constantes ;
- b) natalité et mortalité minimales ;
- c) natalité et mortalité maximales.

Dans la première hypothèse, on suppose que la natalité restera, à peu de choses près, au niveau initial de 1970 jusqu'à l'an 2000 (avec une légère baisse estimée à environ 43,4 ‰ entre 1995-2000 contre 45,2 ‰ en 1970-1975).

Dans l'hypothèse minimale, on pense que la natalité changera peu jusqu'en 1985-1990 par rapport à son niveau de 1970-1975 ; puis qu'elle connaîtra ensuite une baisse sensible, dans les dix dernières années précédant l'an 2000, passant de 45,2 ‰ entre 1970-1975 à 40,2 ‰ entre 1990-1995 et à 37,4 ‰ entre 1995-2000.

Et dans l'hypothèse maximale, il est fort probable que l'évolution du taux brut de natalité observé actuellement se maintienne. Il changera en tout cas très peu par rapport au niveau de 1970-1975 puisqu'on suppose qu'il sera de l'ordre de 42,8 ‰ entre 1995-2000 contre 45,2 ‰ entre 1970-1975.

Quant à la structure de la population, un coup d'oeil rapide sur le tableau n° 16 nous révélerait que celle-ci est très jeune dans l'ensemble : la proportion des moins de 20 ans qui représentent actuellement environ 50 % de la population totale, baissera très légèrement, mais cette proportion restera tout de même élevée ; elle est estimée à plus de 46 % vers la fin du siècle.

Trois constatations se dégagent de ces analyses projectives :

- (1) Il est vraisemblable que le rythme actuel de croissance démographique se maintienne durant toute cette période envisagée, ce que confirme d'ailleurs les taux élevés de natalité et de fécondité générale.
- (2) Les taux de mortalité générale amorcent une légère baisse, mais ceux de la mortalité infantile restent encore très élevés ; il y a donc fort peu de chance que les taux de mortalité baissent, comme nous le montrerons par la suite.
- (3) La proportion de moins de 20 ans, qui constituent la population scolaire, augmente beaucoup plus rapidement que la population totale.

Cette évolution rapide de la population zaïroise est socialement préoccupante. Les Pouvoirs Publics n'entendent pas néanmoins adopter une politique de restriction des naissances. La stratégie zaïroise de la population reste pragmatique et humanitaire, ainsi que nous allons le montrer maintenant.

## XII - 1.2. La politique zaïroise de la famille.

L'analyse des données projectives de la population zaïroise ne laisse aucun doute sur le fait que l'expansion démographique actuelle (+ 3,5 % par an pour l'ensemble du pays, et 4,6 % dans les villes) pourrait être de longue durée : nous avons des raisons de le croire ainsi que nous le montrerons dans ces pages.

Les conséquences favorables de cette expansion de la population sont multiples. Il convient d'abord de souligner qu'elle est un facteur de rajeunissement d'un peuple ; elle empêche le dépérissement des motivations et la sclérose de l'économie "en excitant l'esprit d'initiative, d'entreprise et d'émulation".

L'expansion démographique présente également, du point de vue économique, des effets stimulants. Ainsi que l'écrit WEI-PENN CHANG (1), l'expansion de la population entraîne une augmentation de nouveaux besoins en nombre et en variété de biens de consommation et d'équipement.

De plus, ce dynamisme démographique a, directement et indirectement, un effet sur l'investissement, car il renforce la propension à investir. Il permet aux entreprises de bénéficier des avantages de la production de masse.

De cette expansion démographique aussi résulte une immense réserve de main-d'oeuvre bon marché, une meilleure division du travail, un développement de la spécialisation et, par la suite, une augmentation de la production.

---

(1) WEI-PENN CHANG : op. cité, pp. 83-84.

Entre 1950-1958, la population zaïroise avait augmenté de 19,5 %, selon un taux annuel de 2,3 %. Dans la même période, la croissance économique a été de 55,3 %, soit un taux annuel de 5,7 %. Les richesses se sont donc multipliées plus rapidement que les individus, et le revenu de chacun a sensiblement augmenté : le P N B a crû de l'ordre de 4,4 % par an et par habitant entre 1950-1957 (1).

Quant aux effets défavorables, ils se résument en ces trois points : absorption de l'épargne nationale, aggravation du problème du chômage déguisé et rigidité de la production alimentaire.

Nous savons que l'avènement de la décolonisation zaïroise a été accompagné d'une source de maux particulièrement douloureux pour un nouvel Etat (2). Privée de ses cadres compétents, l'économie zaïroise -marquée par cinq années d'une crise sociale et institutionnelle profonde- était sérieusement ruinée. Mais grâce au courage du Président MOBUTU et à l'abnégation du peuple zaïrois, qui a accepté de durs sacrifices et s'est imposé une discipline dans le travail, cette économie amorce péniblement son redressement dans une conjoncture pourtant défavorable.

Il va de soi que cette crise économique, qui intervient au moment où notre pays connaît une expansion rapide de sa population, aggrave sérieusement les conditions de vie des familles. Comme l'affirme le Manifeste de la N'SELE :

---

(1) F.E.C. : op. cité, p. 16.

(2) TRAN MINH TIET : Le Congo ex-belge entre l'Est et l'Ouest.  
LECLERCQ (Claude) : L'ONU et l'affaire du Congo.  
CHOME (Jules) : Le gouvernement congolais et l'ONU.  
MOSHEJE (Luc) : La pénétration américaine au Congo.

Graphique N° 48

## LES NOUVEAUX TAUX DES SALAIRES MINIMA LEGAUX PAR ZONE SALARIALE\*

Zones de salaire	1. Manœuvres		2. Manœuvres spécialisés	3. Semi-qualifiés			4. Qualifiés		5. Maintement qualifiés
	M. ord.	M. lourd		SQ 1	SQ 2	SQ 3	Q 1	Q 2	
Ville de Kinshasa 1ère zone Shaba	57,60 K/f. 14,98 Z/m.	63,40 K/f. 16,48 Z/m.	72,20 K/f. 18,77 Z/m.	86,60 K/f. 22,51 Z/m.	94,80 K/f. 24,63 Z/m.	103,60 K/f. 26,94 Z/m.	115,20 K/f. 29,95 Z/m.	132,70 K/f. 34,50 Z/m.	172,80 K/f. 44,93 Z/m.
2me zone Shaba 1ère zone Haut-Zaïre	50,30 K/f. 13,07 Z/m.	55,50 K/f. 14,43 Z/m.	62,90 K/f. 16,35 Z/m.	75,80 K/f. 19,71 Z/m.	83,20 K/f. 21,63 Z/m.	93,00 K/f. 24,18 Z/m.	100,90 K/f. 26,23 Z/m.	115,80 K/f. 30,11 Z/m.	151,20 K/f. 39,32 Z/m.
1ère zone Equateur 3me zone Shaba 1ère zone Bas-Zaïre	43,30 K/f. 11,25 Z/m.	47,70 K/f. 12,40 Z/m.	47,70 K/f. 14,17 Z/m.	65,50 K/f. 17,03 Z/m.	71,70 K/f. 18,64 Z/m.	78,00 K/f. 20,28 Z/m.	87,10 K/f. 22,65 Z/m.	100,00 K/f. 26,00 Z/m.	130,50 K/f. 33,93 Z/m.
2me zone Equateur 1ère zone 2 Kasai 1ère zone Kivu 2me zone Bas-Zaïre	36,20 K/f. 9,41 Z/m.	40,30 K/f. 10,48 Z/m.	45,30 K/f. 11,78 Z/m.	54,50 K/f. 14,17 Z/m.	59,80 K/f. 15,55 Z/m.	65,50 K/f. 17,03 Z/m.	72,70 K/f. 18,90 Z/m.	83,40 K/f. 21,68 Z/m.	108,60 K/f. 28,24 Z/m.
1ère zone Bandundu 2me zone 2 Kasai 2me zone Haut-Zaïre 3me zone Bas-Zaïre	31,70 K/f. 8,24 Z/m.	34,80 K/f. 9,05 Z/m.	39,40 K/f. 10,24 Z/m.	47,30 K/f. 12,30 Z/m.	52,00 K/f. 13,52 Z/m.	56,80 K/f. 14,77 Z/m.	63,00 K/f. 16,38 Z/m.	72,60 K/f. 18,88 Z/m.	94,60 K/f. 24,57 Z/m.
2me zone Bandundu 3me zone 2 Kasai 3me zone Equateur 2me zone Kivu 3me zone Haut-Zaïre	27,10 K/f. 7,04 Z/m.	29,70 K/f. 7,72 Z/m.	33,60 K/f. 8,74 Z/m.	40,70 K/f. 10,58 Z/m.	44,70 K/f. 11,62 Z/m.	48,40 K/f. 12,58 Z/m.	54,80 K/f. 14,25 Z/m.	62,00 K/f. 16,12 Z/m.	80,70 K/f. 20,98 Z/m.
3me zone Bandundu 3me zone Kivu	23 K/f. 5,98 Z/m.	25,30 K/f. 6,38 Z/m.	28,90 K/f. 7,51 Z/m.	34,40 K/f. 8,94 Z/m.	37,90 K/f. 9,85 Z/m.	41,20 K/f. 10,71 Z/m.	45,90 K/f. 11,93 Z/m.	52,80 K/f. 13,73 Z/m.	68,70 K/f. 17,86 Z/m.

\*Des tableaux plus détaillés reprenant ces taux par jour et par mois ainsi que les taux des allocations familiales sont fournis par le service des statistiques de l'UNTZA à Kinshasa.

Source: ZAIRE - AFRIQUE N° 99 Novembre 1975

"Notre pays a un revenu individuel parmi les plus bas en Afrique". Il reconnaît aussi que des couches sociales entières de la population sont réduites à un niveau de vie voisin de la misère.

Cette dégradation des conditions de vie de la population ne peut cependant être imputable à la seule augmentation rapide de cette population. D'autres facteurs y contribuent aussi, en particulier la distribution inégale des ressources nationales.

Les nouveaux taux des salaires minima (1) -rendus publics en septembre 1975- en apportent la preuve. Ainsi, tandis qu'un cadre supérieur touche au moins 1000 Z., un manoeuvre ordinaire dans la ville de KINSHASA gagne à peine 14,98 Z./mois, soit 57,60 K./jour, ce qui est véritablement un "salaire de misère". Le taux d'inflation intérieure est, quant à lui, de 100 %, et un produit de consommation courante, comme est par exemple la farine de manioc, aliment de base dans plusieurs régions du Zaïre, coûte au moins 50 Z. le sac de 25 kilos, soit plus de 3 mois de salaire.

En ce qui concerne notre production agricole, elle est très inférieure à son niveau d'avant 1960, alors que la population a doublé dans le même temps, passant d'environ 14 millions à plus de 25 millions au milieu de l'année 1977.

D'exportateur de produits agricoles, notre pays est devenu un gros importateur de produits alimentaires. Le métier agricole est dévalorisé. La dégradation des infrastructures de transport et de communication ne permet pas d'acheminer les articles manufacturés vers les régions rurales ou d'évacuer les produits alimentaires vers les grands centres urbains.

---

(1) cf. tableau n° 48

1 Zaïre = 100 Makuta = 5 FF.

Le Président MOBUTU doit lui-même reconnaître :

"Malgré l'action menée au cours des dernières décennies, ce secteur agricole n'a pas encore atteint un niveau satisfaisant. Nous ne saurions pourtant insister sur les avantages que comporte pour le pays l'accroissement de la population agricole. Elle limite le volume des importations des denrées alimentaires et apporte au pays un surcroît de devises. Enfin, en améliorant le niveau de vie des paysans, qui représentent pour notre pays la fraction la plus importante de la population, elle élargit le marché intérieur, nécessaire à l'expansion industrielle".

Quant au problème de l'emploi et du chômage, aggravé par la sclérose de l'économie, il est loin de trouver une solution adéquate dans la conjoncture actuelle.

Une étude de l'O C D E (1) note à cet effet :

"La population active croît très rapidement dans tous les pays en voie de développement : l'individualisation offre trop peu de possibilités d'emploi ; une grande part des populations rurales souffrent de la pauvreté et de la malnutrition ; on observe en général un taux élevé de migration des zones rurales vers les zones urbaines, ainsi qu'une urbanisation qui en est la conséquence ; le chômage apparent est très important dans les zones urbaines, en particulier parmi les jeunes".

Que l'expansion de la population ne soit pas une préoccupation majeure de la politique zaïroise de développement,

---

(1) MONTAGUE (Y.), GAVAN (B.) et RANADEV (B.) : "Evolution technologique de l'agriculture et emploi dans les pays en voie de développement", p. 9.

cela pouvait créditer certaines affirmations, selon lesquelles le Zaïre n'avait pas, jusqu'à une date récente, une politique familiale bien définie (1).

En matière de politique de population, l'on classe en effet les pays en trois catégories, comme l'indique le tableau 49.

Selon cette étude de BERELSON citée ci-dessus, le Zaïre se trouve donc classé dans la troisième catégorie de ces pays qui n'ont ni programme, ni politique démographique déterminés. Point de vue tout à fait discutable comme le montrent les documents suivants.

L'article 20 de la Constitution révisée du 24 Juin 1967, dément cette affirmation. Celui-ci stipule, entre autre : "La famille, base naturelle de la communauté humaine, est placée sous la protection du Mouvement Populaire de la Révolution. Elle sera organisée de manière à ce que soient assurées son unité et sa stabilité. Tout zaïrois a le droit de se marier et de fonder une famille. La loi fixe les règles sur le mariage..."

On trouve dans le nouveau Code du Travail de 1967 (titres VII et IX) des dispositions concernant la protection de la famille.

Le Manifeste du Mouvement Populaire de la Révolution abonde dans le même sens, et son soutien va au-delà des simples intentions verbales. "La famille, peut-on y lire, doit être considérée comme la cellule-mère de la Nation. L'ordre familial doit être encouragé par une politique concertée, comprenant

---

(1) BERELSON (Bernard) : La situation actuelle des programmes de planning familial, pp. 69-91.

3  
Tableau 49

POLITIQUE DE POPULATION

Pays	Mode d'intervention	Statut	
		Antimalthusianiste	Malthusianiste
Catégorie I	Ont une politique et un programme démographique définis	basent leur développement sur une population nombreuse	procèdent à la limitation des naissances en vue de relever le niveau de vie de la population
Catégorie II	Subventionnent les organismes privés de planification familiale mais n'ont pas formulé une quelconque politique démographique	idem	idem
Catégorie III	N'ont ni programme, ni politique démographique définis	?	?

notamment des avantages sociaux (Allocations familiales, Allocations de logement), des avantages fiscaux et une politique de l'habitat. Chaque famille doit pouvoir trouver à se loger convenablement. La construction de nouveaux logements pour héberger les jeunes ménages est une condition absolue de solidité des liens familiaux aussi bien que de valeur de l'éducation des enfants. Les liens traditionnels de solidarité familiale doivent être maintenus et développés. Une assistance spéciale doit être donnée aux jeunes ménages et aux jeunes mères de famille (création de consultations de nourrissons, de crèches, de cliniques de soins après naissance...)"

Cela peut surprendre un observateur étranger. Il faut cependant reconnaître que les diverses mesures sociales en faveur de la famille sont souvent formelles. Elles ont un peu un caractère démagogique ou un parfum de propagande...

L'assistance sociale publique aux familles nombreuses est un privilège que connaissent peut-être des citadins, encore ne concerne-t-il que des familles isolées. Quoi qu'il en soit, les pouvoirs publics considèrent avec sérénité les problèmes d'assainissement social et économique des grands centres urbains.

En mettant en évidence les graves problèmes de logement, d'emploi, de scolarisation et d'urbanisation sauvage, aggravés par un incontrôlable mouvement d'exode rural, les autorités du pays ont été amenées à exposer leurs vues concernant l'évolution des populations et à définir le rôle de l'Etat en ce domaine.

Ce rôle est moins de donner un coup d'arrêt à l'accroissement rapide de la population, en limitant le nombre des naissances, mais par des actions d'éducation socio-sanitaire de la population, par une multiplication de centres de consultations maternelles et infantiles, de parvenir à l'avenir à "diminuer au maximum la mortalité infantile qui reste considérable", comme nous l'avons montré.

La politique de naissances désirables, telle que l'a définie le Président MOBUTU, peut se résumer comme un ensemble de méthodes et de moyens qui, basés sur la protection de la maternité et utilisables aussi bien par l'homme que par la femme, visent à permettre au couple d'avoir des enfants quand il le désire et de les élever dans de bonnes conditions sanitaires et sociales.

"Cette politique sanitaire doit permettre à notre pays d'avoir une population mieux équilibrée, mieux répartie et surtout basée uniquement sur la maternité et non sur la limitation impérative des naissances, ni sur un malthusianisme imposé" (1).

"Une telle maîtrise de notre population, déclarait le Chef de l'Etat du Zaïre, permettra aussi la maîtrise du développement national, car nous adapterons la croissance économique à la croissance de nos populations". Dans un certain sens, la politique de "naissances désirables" répondrait donc à peu de chose près à la politique préconisée par l'O M S en matière d'éducation sanitaire.

C'est ainsi que, en 1952, un groupe d'experts de l'O M S déclarait : "La protection de la maternité a pour objet de sauvegarder la santé des femmes au cours de la grossesse et pendant l'allaitement, de leur apprendre les soins à donner aux enfants, de leur permettre d'accoucher normalement et de donner le jour à des enfants sains". Dans son acception restreinte, l'expression "protection de la maternité" désigne les soins à donner à la femme enceinte, les soins obstétricaux nécessaires pour assurer un accouchement normal, l'examen de la mère après l'accouchement, les soins au nouveau-né et les mesures permettant le maintien de la lactation. Au sens large de l'expression, la protection de la maternité commence beaucoup plus tôt et

---

(1) Discours du Commissaire d'Etat à la Santé, Zaïre-Afrique, juin-juillet 1974.

comprend toutes les mesures prises en faveur des jeunes gens susceptibles de devenir parents à leur tour, en vue d'améliorer leur bien-être et leur état de santé, et de les aider à se faire une idée juste de la vie familiale et de la place de la famille dans la collectivité. La protection de la maternité doit comprendre également des conseils sur le rôle et la responsabilité qui incombent aux parents et sur les problèmes que posent la stérilité et la procréation volontaire.

Les Centres de consultations maternelles et infantiles ont un rôle multiple : outre qu'ils poursuivent des enquêtes socio-culturelles pour déterminer les besoins de la population en moyens et méthodes de contraception, ils jouent aussi un rôle de conseiller en matière de santé familiale. Ils informent les couples qui viennent en consultation sur les méthodes contraceptives ou sur les moyens de combattre la stérilité et l'infécondité.

Des enquêtes auprès de la population ont cherché à déterminer la taille idéale de la famille zaïroise. Celle-ci doit être composée de 5 enfants. Cette taille a été retenue comme critère pour déterminer si une stérilisation doit être conseillée à une famille nombreuse qui en manifesterait le désir.

Les textes officiels mentionnés plus haut ne laissent aucun doute sur le caractère nataliste de la politique zaïroise de la famille. Il est cependant difficile de croire que des stimulants matériels puissent déterminer le comportement sexuel des couples. Quoi qu'il en soit, il n'est pas impossible que des avantages fiscaux, allant jusqu'à l'exonération d'impôt -encore faudrait-il le prouver- fassent rêver plus d'un homme marié. Qu'est-ce qui déterminerait donc les familles zaïroises à avoir de nombreux enfants, alors que leurs ressources sont souvent maigres ? Peut-on s'attendre, dans l'avenir, à ce que les ménages limitent volontairement la taille de leur famille

en fonction de leurs possibilités matérielles ? Quels sont les obstacles majeurs auxquels pourrait se heurter une politique de contrôle des naissances ? C'est ce à quoi nous nous efforçons de répondre dans le paragraphe qui suit.

### XII - 1.3. Traditions matrimoniales Kongo et taille des familles.

En dix ans (1940-1950), la population de l'Afrique s'est accrue de 16 %. De 1950 à 1960, cette croissance atteignait 23 %. En 30 ans (1940-1970), celle du Zaïre est passée de 10 millions à plus de 21 millions d'habitants.

Cette brusque accélération de croissance démographique est le résultat d'une diminution de la mortalité, grâce à des mesures anti-épidémiques et autres mesures sanitaires et d'hygiène. Il est à remarquer qu'en dépit des apparences de cette baisse de la mortalité, celle-ci reste cependant considérable. Les taux de mortalité générale sont les plus élevés du monde : 17 à 29 ‰ par an, la moyenne mondiale étant de 14 ‰ ; quant aux taux de mortalité infantile (enfants de moins de un an), ils avoisinent 150 ‰, soit 10 fois supérieurs à ceux d'Europe et d'Amérique du Nord (1). Ils ne sont pas loin de ceux que nous avons relevés pour le Zaïre (2), et tout semble indiquer, ainsi que nous l'avons signalé, qu'ils garderont encore un niveau assez élevé au cours des prochaines années. DOURLLEN-ROLLIER (A.M.) (3) dans une étude récente abonde dans le même sens. Elle écrit notamment que l'Afrique Noire est

---

(1) O M S. Bureau Régional de l'Afrique : Planification sanitaire à long terme pour la région africaine, 1975-2000, AFR/PHA/133 du 8 octobre 1974.

(2) cf. tableau n° 18.

(3) DOURLLEN-ROLLIER (A.M.) : Le planning familial dans le monde : aspects démographiques - réalisations, p. 245.

démographiquement caractérisée par un taux de fécondité très élevé, un taux important de mortalité et une mortalité infantile qui décime dans certains pays 30 à 45 % des enfants avant qu'ils atteignent l'âge de 5 ans.

On constate cependant une tendance à la régression du taux de mortalité. Mais il ne s'agit pas encore d'un phénomène général. Toutes les prévisions concordent pour envisager dans un proche avenir un taux d'accroissement compris entre 2,5 et 3 % (par an).

Le maintien de taux de natalité élevés témoigne de la solidité de certaines structures sociales et mentales et des résistances que celles-ci opposent aux influences modernes (1).

Ainsi que nous l'avons précédemment montré, notre système familial traditionnel est ainsi fait qu'il encourage la pratique des familles nombreuses.

Il faut se rappeler à cet effet que notre société Bantoue est contre le célibat et y voit un état anormal pour l'homme et, plus encore, pour la femme. Il est aussi anormal qu'une personne, quoique mariée et quoique non stérile, décide volontairement de ne pas avoir d'enfants : un tel comportement serait plutôt suspect. Celui qui agirait ainsi s'exposerait aux pires moqueries et on verrait en lui comme un individu mystique qui serait contre le bonheur du clan, c'est-à-dire de la famille. Celle-ci doit en effet s'agrandir en tissant un réseau de relations matrimoniales, et surtout par l'apport des enfants que les femmes, en se mariant, apportent au groupe.

---

(1) ROMANIUK (A.) : Evolution et perspectives démographiques de la population du Congo, pp. 563-626.

FABRI : La population future du Congo - Perspectives démographiques.

La naissance des enfants a lieu, en règle générale, au sein du mariage, monogamique ou polygamique, et est rarement le produit d'une liaison fortuite. Eu égard au fait que les naissances hors du mariage sont relativement rares, il est clair que les femmes non mariées ne participaient pas pleinement à la reproduction de la population - les choses ayant cependant bien changé de nos jours.

En ce qui concerne plus particulièrement les femmes mariées, elles y participent de diverses manières. L'âge du mariage a une grande importance. Tout naturellement, plus une femme se marie tard, moins elle aura d'enfants. L'âge du mariage diffère selon le sexe et le milieu social ; les filles se marient plus tôt que les garçons et les jeunes gens vivant en milieu urbain plus tard que ceux des régions rurales.

C'est ainsi que, si l'on considère la fécondité maximale, n'étant limitée par aucun obstacle, une femme qui se marie au moment de sa maturité sexuelle, c'est-à-dire à 15 ans, aura en moyenne 10 enfants ; si elle se marie à 20 ans, elle n'en aura, dans les mêmes conditions, que 8,4 ; à 25 ans, 6,2 ; à 30 ans, 4,2 seulement. Cet indice est appelé la "productivité du mariage".

Comme le constate Michel LEGRAIN (1), le mariage traditionnel africain est particulièrement englobant, et comporte de longues étapes. Il n'est pas polarisé comme en Occident sur la dimension sexuelle et conjugale. C'est une alliance entre les familles, une union en vue d'une descendance impliquant éventuellement la répudiation de la femme inféconde, ou lorsque le mari est stérile, l'intervention d'un frère du mari (dans certaines tribus) ; ou bien la stérilité entraînant, le cas échéant, le divorce.

---

(1) LEGRAIN (Michel) : La polygamie est-elle un obstacle infranchissable ? Le Monde du 25-7-1978.

Que les enfants constituent la raison d'être du mariage, cela est évident. Et cela montre combien la limitation des naissances pose de problèmes dans les ménages. Avoir beaucoup d'enfants constitue -il va de soi- dans une agriculture qui ne connaît pas de mécanisation, une nécessité économique, et rien ne sert de le prouver ici ; l'appui des enfants est indispensable pour certaines tâches. Pour nombre de parents, cela signifie aussi une sorte d'assurance-vieillesse. Ainsi que l'écrit D. VELENTEI (1) : "Un des phénomènes stimulant les familles nombreuses, surtout dans les pays en voie de développement, est la mortalité infantile élevée, qui engendre une crainte : que sur un petit nombre d'enfants, aucun n'arrive à la majorité, les parents n'ayant alors personne pour les soigner".

Mais si mettre des enfants au monde n'est pas une tâche difficile, il n'en est pas de même quand il faut les élever, les entretenir convenablement, et surtout leur assurer une bonne éducation. Les temps sont révolus où l'éducation des enfants ne concernait que peu les parents. Ils ont aujourd'hui la pleine responsabilité de leur éducation.

De la même façon, la Constitution garantit le droit de l'éducation des enfants. L'article 20 stipule : "Les soins et l'éducation à donner aux enfants constituent pour les parents un droit et un devoir, qu'ils exercent sous l'autorité et avec l'aide du Mouvement Populaire de la Révolution".

Sur le plan moral, les parents ont aussi de lourdes responsabilités vis-à-vis de leur progéniture. S'ils ne leur assurent pas une alimentation nécessaire, ne leur garantissent pas l'habillement convenable et ne peuvent leur garantir les soins médicaux dont ils ont besoin, alors, donner naissance à une cohorte d'enfants ne constitue pas un événement heureux.

---

(1) VALENTEI (D.) : Théorie de la population, pp. 167-168.

Que les enfants représentent, pour le clan et pour les parents, successivement, un gage de continuité de la lignée ancestrale et une assurance dans les vieux jours, cela va de soi. Cela ne justifie cependant pas certaines traditions matrimoniales rétrogrades que dénonçait récemment le Chef de l'Etat zaïrois. "Nous devons avoir à l'esprit également que notre devoir est de bien élever nos enfants et que ceux qui en ont beaucoup et peu de moyens sachent que leurs enfants risquent de souffrir plus que d'autres d'un développement physique et mental insuffisant".

Elever une cohorte d'enfants paraît une tâche hardie et ingrate dans l'état économique et social actuel de notre pays. Nous ne doutons pas que les familles à faibles revenus, en dépit des pressions classiques, ressentent la nécessité de limiter leurs naissances. Une récente étude de l'O M S indique que, dans beaucoup de pays peu développés, il existe à l'état latent une demande non négligeable de planification familiale. Certains parents constatent que le nombre de leurs enfants dépasse déjà largement les possibilités financières ou personnelles et ils souhaiteraient vivement disposer de meilleurs moyens de planification familiale.

Personne n'ignore nos conditions d'existence. Le niveau de vie s'est considérablement dégradé ces dernières décennies. Le revenu annuel par habitant est parmi les plus bas en Afrique, soit 80 U\$. La situation médicale n'est guère plus brillante. Quoique l'espérance de vie à la naissance ait augmenté de quelques 6 ans par rapport à 1956, passant de 37 à 43 ans environ en 1970, les taux de mortalité générale et infantile, nous l'avons remarqué, restent encore très importants.

Or ces derniers éléments jouent un rôle déterminant dans la planification familiale. On s'interroge de plus en plus sur le point de savoir si la mortalité infantile ou en bas âge observée ou prévue ne compromet pas toute évolution appréciable vers un abaissement de la fécondité. Aussi longtemps qu'une

forte proportion d'enfants mourront en bas âge, il faudra vaincre un important obstacle psychologique avant de parvenir à limiter la dimension des familles. Une baisse de mortalité infantile représente donc une étape nécessaire en vue de renforcer la motivation favorable à la planification et de faciliter ainsi une diminution de la fécondité.

GAVIN W. JONES (1) soutient la même idée : Il n'est pas douteux que le désir de donner une éducation à leurs enfants soit général chez tous les parents dans les pays en développement. Même si cette éducation est gratuite ou subventionnée par l'Etat, les coûts de droits spéciaux, des uniformes et peut-être du transport et de la pension, ainsi que le sacrifice consenti du fait que l'enfant n'est ainsi pas un actif ou du moins qu'il ne participe pas aux tâches ménagères, peuvent accroître puissamment le désir de limiter la dimension de la famille.

Toutefois, ce désir latent de planification familiale ressenti par certains parents reste souvent au niveau des intentions. Ils hésiteraient à prendre un risque de limiter la dimension de la famille. Cette hésitation s'expliquerait par le fait que les perspectives de survie, tant pour les adultes que pour les enfants, ne sont pas rassurantes. Cela est bien vrai : l'expérience millénaire des sociétés, note à cet effet Thérèse LOCOH (2), a appris aux parents qu'une famille nombreuse est une nécessité impérieuse dans les conditions de mortalité rigoureuse qui prévalent encore en Afrique. On ne peut raisonnablement penser que les parents diminueront la taille de leur famille tant qu'il faut engendrer 8 enfants pour en conserver un peu plus de 4, dont 2 garçons, lorsqu'ils seront vieux".

---

(1) GAVIN W. JONES : op. cité, p. 187.

(2) LOCOH (T.) : Conséquences de la baisse de mortalité sur l'évolution des structures familiales africaines.

Au lieu de mettre la charrue avant les boeufs, ne faudrait-il pas d'abord s'attaquer aux racines du mal ? Il convient donc d'améliorer les conditions sanitaires et sociales des populations concernées, d'intensifier les soins maternels et infantiles et de réduire ainsi les risques de mortalité infantile. Car les "prévisions de l'individu quant aux chances de survie de ses enfants semblent faire partie d'une conception subconsciente de l'avenir, fondée notamment sur les décès de frères et soeurs ou d'amis qu'il a observés dans son enfance, cette expérience étant complétée par les événements du même ordre survenus plus récemment dans sa famille et son entourage.

Des essais pratiques mettant en oeuvre des programmes à la fois de santé familiale et de planification familiale sont en cours pour déterminer si, en constatant que leurs enfants bénéficient de soins continus, les parents peuvent être amenés à prendre suffisamment conscience de leurs chances de survie pour que cet élément devienne une variable influant sciemment sur leurs décisions.

De toute évidence, on sait qu'une natalité élevée est, dans une grande mesure, liée aux mariages précoces traditionnellement pratiqués dans toutes les régions du pays, en particulier rurales, et dans les familles à bas niveau d'instruction, qui cherchent à marier la jeune fille dès l'âge pubère.

Aussi semble-t-il certain que l'élévation du niveau d'éducation de la population, l'exaltation de la volonté d'atteindre une meilleure existence économique, sont les conditions indispensables à la propagation des idées de la régulation des naissances.

L'éducation doit donc affranchir la femme zairoise : "l'inégalité sociale et familiale de cette dernière, conditionnée par les traditions ancestrales qui insistent sur l'état

d'infériorité de la femme, empêche le contrôle des naissances et contribue au maintien de la fécondité élevée des femmes"(1). Comme nous l'avons remarqué, toutes les analyses projectives de la population confirment la constatation constamment évoquée ici selon laquelle la croissance démographique du Zaïre, en dépit d'une légère baisse de taux de natalité (2), restera très importante au cours des décennies prochaines.

Bien que l'éducation ait fait d'énormes progrès, il n'en reste pas moins qu'elle est encore un sujet de préoccupations. Paralysé par la pénurie du personnel enseignant et par l'insuffisance des équipements pédagogiques, le système scolaire zaïrois fait piètre figure devant la montée de la population scolaire. Il va de soi que les nécessités du développement économique du pays d'une part, et le souci de réduire les inégalités socio-culturelles des ethnies qui composent notre peuple de l'autre, font qu'une restructuration profonde et une orientation nouvelle de l'école nous paraissent urgentes. Dans ce dernier paragraphe, notre attention va donc porter sur les problèmes évoqués ici.

---

(1) VALENTEI (D.) : op. cité, pp. 168-169.

(2) cf. tableau n° 44.

XII - 2 La restructuration et le développement de l'enseignement.

XII - 2.1. La restructuration du système scolaire et promotion de l'enseignement.

"De tous les problèmes que soulève le développement du pays, celui de l'enseignement est probablement le plus directement ressenti par la population dans la vie quotidienne, mais, en même temps, le plus méconnu et le plus lourd de conséquences pour l'avenir" (1).

Il est vrai que notre enseignement national a connu, au cours de ses dix-sept années d'existence, une expansion rapide. Celle-ci, nous l'avons souligné plus haut, n'est cependant pas due à la seule conjoncture politique de la décennie 1950-1960, mais aussi et peut-être à cause d'elles, aux conditions spécifiques du développement de notre pays.

On se rappellera à cet effet que, à la veille de notre accession à l'Indépendance, notre pays disposait à peine de quelques dizaines de cadres universitaires. Aussi a-t-il fallu, dans les années qui ont suivi cet événement, tout mettre en oeuvre afin d'unifier les structures et les programmes du primaire et, surtout, d'organiser l'enseignement secondaire devant fournir les étudiants au supérieur.

Il faut malheureusement signaler que le développement de ce système scolaire, calqué sur le modèle colonial, s'est, jusqu'ici, fait au mépris total des besoins réels de notre économie, à tel point que des distorsions et des tensions apparaissent car, sur le marché de l'emploi, ainsi que le souligne

---

(1) MOBUTU : Discours de politique générale, 30 Novembre 1973.

M. EKWA, on assiste à un chômage grave d'un nombre croissant des diplômés alors que, au même moment, d'importants secteurs de notre économie manquent des cadres nécessaires (1). Un regard attentif sur la carte du Zaïre nous invite pourtant à faire preuve d'imagination dans notre organisation scolaire.

Notre sous-sol, somptueusement garni, aurait pu être pour nous un appel au travail. Combien nos sociétés minières comptent-elles d'ingénieurs nationaux ? Combien en engagent-elles ? Et, si nous évoquons la liste interminable de nos ressources naturelles, partout le besoin d'ingénieurs agronomes, vétérinaires, est immense.

Les efforts sont jusqu'ici assez minces. Et pourtant, le fait encore remarquer M. EKWA (2), s'il est permis de ranger ces deux secteurs dans ceux que l'on estime prioritaires, on comprendra aisément qu'une planification de l'enseignement soit une condition sine qua non de notre développement économique.

Plusieurs autres facteurs nous invitent à penser de nouveaux modes d'organisation de l'enseignement.

Ainsi que l'ont souligné J. TRUSSART et J.F. LANTERI, dans une étude collective sur la promotion de l'enseignement au Zaïre, le taux de notre accroissement démographique étant extrêmement élevé (+ 2,5 % dans l'ensemble du pays et 4,6 % dans les grands centres), la population scolaire ne cesse d'augmenter ; elle doublera dans 15 ans ; elle augmente donc beaucoup plus rapidement que le développement de l'infrastructure scolaire et du personnel enseignant, de telle sorte que, chaque année, le nombre d'enfants refoulés de l'enseignement par manque de place est aussi en augmentation sensible.

---

(1) EKWA : Les exigences de notre société congolaise en matière scolaire, Revue Cadicec, n° 45, 1968.

(2) EKWA : Les exigences de notre société congolaise en matière scolaire, p. 103.  
Revue Cadicec, n° 45, 1968.

Sur 100 enfants inscrits en première année primaire en 1963, un seul sera diplômé d'Etat 12 ans plus tard. Entre 1963 et 1973, on pouvait évaluer à un million le nombre d'adolescents refusés ou éliminés dans le secondaire. En 1974-1975, sur une population scolarisable de 3 922 875 élèves, 2 551 801 seulement ont été inscrits en première année primaire, soit plus de 1 300 000 élèves ont été refusés à l'école, faute de place.

Ce gaspillage inutile de ressources humaines ne profite pas à notre économie. "Il faut concevoir un autre système d'enseignement, propre à développer nos potentialités, et totalement orienté vers le développement" (1).

Deux grandes Réformes - l'une concernant les enseignements primaire et secondaire, en 1961, l'autre les enseignements supérieur et universitaire, en 1971- ont marqué l'histoire post-coloniale du système zaïrois d'enseignement. Mais, si importantes qu'elles aient été, si immense qu'ait été leur impact dans le développement quantitatif de la scolarisation, celui-ci, nous l'avons remarqué, reste, tant dans sa conception que son orientation et sa structure, très proche du modèle ancien.

Ainsi que le note MAKOUTA (2), "Alors qu'on attendait de l'Indépendance qu'elle opère des réformes vitales en matière d'enseignement, nous n'avons guère assisté, jusqu'à présent, qu'à l'hésitation entre des opinions contradictoires et à un attentisme inopérant qui fait honte à la politique africaine".

Point de vue que partagent nombre d'auteurs.

---

(1) Extrait des décisions du 30 Décembre 1974.

(2) MAKOUTA : op. cité, p. 49.

Comme l'a fait remarquer John VAIZEY (1) : "Un système d'enseignement ne peut être efficace que s'il est profondément enraciné dans la culture et les intérêts locaux".

M. EKWA (2) avait précédemment manifesté sa crainte de voir notre école devenir "comme une île où l'on parle une autre langue, où l'on cultive une autre culture, où l'on prépare à d'autres activités que celles de la région d'implantation".

Il est devenu banal, note Mohamed T. DIAWARA (3) -et il n'y a pas lieu d'être original sur ce point- de constater que, compte tenu des charges écrasantes qu'ils imposent aux budgets nationaux, singulièrement à ceux des pays en voie de développement, la plupart des systèmes de type scolaire apparaissent en discorde criante avec les besoins du développement.

Que les échecs des précédentes réformes de l'enseignement aient servi de motivation aux récentes mesures de restructuration de notre système scolaire, cela va de soi. Naturellement, après avoir évoqué les faiblesses des réformes précédentes, le Chef de l'Etat zaïrois a récemment proposé, dans un discours de politique générale, non une réforme caricaturale et grotesque, mais une révolution du système d'enseignement. L'école doit en effet tenir compte des exigences sociales, en fonction des nécessités de l'avenir, tout en répondant aux besoins spécifiques de l'enfant. Que la fonction scolaire est indispensable à toute société, rien ne sert de le prouver ici. Mais cela n'empêche nullement d'être en accord avec nombre de critiques formulées contre l'école actuelle, son contenu, ses progrès et ses méthodes. Au Zaïre nous pensons aussi que l'école doit être transformée au fur et à mesure que la société elle-même évolue.

---

(1) VAIZEY (John) : op. cité, p. 100.

(2) EKWA (M.) : Pour une Société Nationale - L'Enseignement National, p. 175.

(3) DIAWARA (Mohamed T.) : op. cité, p. 78.

Le discours sur l'éducation du Président MOBUTU propose des solutions nouvelles d'innovation dans l'enseignement. Ses propositions rejoignent le point de vue défendu par J. ONIMUS avec son "école ouverte" ou de J.P. GOUREVITCH qui nous invite "à tirer le parti maximum des ressources et des opportunités plutôt qu'à promouvoir un modèle idéal d'éducation", ou celui de L. CROS qui plaide pour "l'école d'une nouvelle civilisation" (1). En invitant le peuple zaïrois à rechercher de nouvelles solutions à la crise de notre enseignement, le Président MOBUTU écrit : "Nous devons aussi vaincre certains préjugés qui nous ont été inculqués sous la colonisation. Le système scolaire, tel qu'il a été créé par nos colonisateurs, ne détient pas le monopole de formation ou d'éducation. Il ne doit pas être l'unique moyen d'accéder à une fonction. La formation est permanente. Nous devons nous former et nous éduquer dans le cadre de notre société authentiquement zaïroise."

On croit qu'un enfant qui entre à l'école primaire a pour but d'avoir un diplôme universitaire. C'est pourquoi il faut donner la chance à tous. Il n'y a pas d'écoles où l'on forme des commissaires du peuple et il n'existe pas une seule université au monde d'où sortent des Chefs d'Etat.

En suivant le système d'enseignement colonial, qui est très onéreux et peu rentable, nos moyens étant limités, il en résultera une formation médiocre.

C'est pourquoi nous devons chercher, sans plus tarder, des solutions nouvelles authentiquement zaïroises, c'est-à-dire originales, n'imitant aucun pays étranger. Car beaucoup de pays sont eux-mêmes en crise d'éducation. Nous devons procéder non à une réforme de l'enseignement, mais plutôt à une révolution du système. Nous devons rechercher un enseignement nouveau pour

---

(1) ONIMUS (J.) : L'école en question.

GOUREVITCH (J.P.) : Défi à l'éducation.

CROS (L.) : L'explosion scolaire.

le nouveau Zaïre. Nous devons arriver à une société déscolarisée, remettant en question le monopole de l'école en tant que condition de la promotion de l'individu dans la société" (1).

Que ILLICH ait des partisans jusqu'au Zaïre, cela va de soi. Il est cependant prématuré de souhaiter la mort de l'école pour la simple raison qu'elle monopolise l'éducation (2). Nous pensons toutefois que des réformes profondes sont inévitables. Celles-ci doivent tenir compte des besoins économiques et des réalités socio-culturelles du pays. Afin de briser le monopole de l'école, le Président MOBUTU préconise qu'on cherche d'autres voies de formation au sein de la famille du Mouvement Populaire de la Révolution, et notamment au niveau :

- des structures habituelles d'éducation, c'est-à-dire la cellule familiale et l'école ;

- des structures politico-administratives d'encadrement de la population (la collectivité, la zone, la région...) ;

- des structures professionnelles : entreprises, administrations, coopératives ;

- des "mass-media" : le journal, le livre, le cinéma, la radio, la télévision.

Le projet zaïrois de l'enseignement veut prendre en considération les besoins sociaux et économiques du développement de notre pays. A cet effet : "L'école sera dans l'authenticité zaïroise, une école de l'initiation traditionnelle, une école pour la vie, une école adaptée à nos réalités" (3).

---

(1) MOBUTU : Discours-programme du 30 Novembre 1973.

(2) ILLICH (Ivan) : Une société sans école.

(3) Discours-Programme du 30 Novembre 1973.

une école dont le contenu des programmes scolaires reposera sur une connaissance intime du milieu". Nous sommes d'accord avec DOTRENS pour penser que cette nouvelle école ne se bornera plus à "transmettre des connaissances, mais apprendre à apprendre, apprendre à penser, apprendre à agir" (1), afin de développer notre capacité de production.

Notre enseignement, telles que ses grandes lignes sont définies dans le Manifeste de la N'SELE, a donc pour tâche, selon les termes de Sixten MARKLUND (2), d'assurer les objectifs suivants :

- 1) Favoriser l'épanouissement personnel de l'individu conformément à ses aptitudes et à ses besoins.
- 2) Promouvoir le développement de la société, en améliorant l'efficacité, la productivité et l'utilité sociale des groupes et des individus.
- 3) S'employer à réduire les inégalités culturelles et économiques des régions.
- 4) Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine culturel et les traditions ancestrales.

A la différence de l'actuel système scolaire, que l'on peut qualifier de classique, dont chaque cycle prépare essentiellement l'élève au degré supérieur en vue de l'obtention d'un diplôme, la nouvelle structure promotionnelle de l'enseignement représentée dans le schéma repris plus loin veut préparer l'élève à la vie en facilitant son insertion sociale et en multipliant ses communications avec son environnement humain (3). De ce fait,

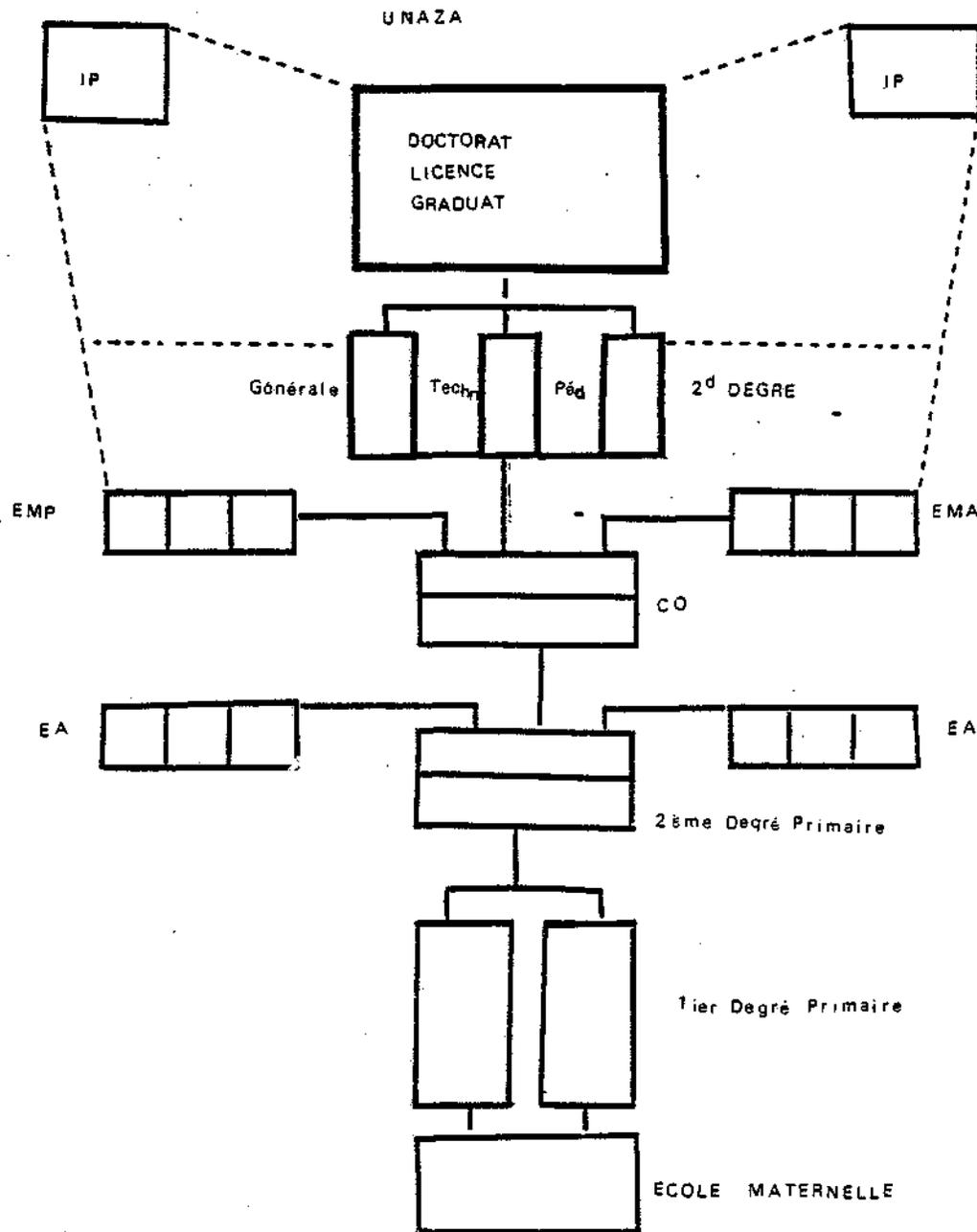
---

(1) DOTRENS (R.) : L'amélioration des programmes scolaires et la pédagogie expérimentale, p. 13.

(2) MARKLUND (Sixten) : Coordination de la recherche en matière d'éducation au niveau national, p. 26.

(3) SCHWARTZ (Bertrand) : L'éducation demain, p. 34.

STRUCTURE PROMOTIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT



LEGENDE

- IP: INSTRUCTION PERMANENTE
- EMA: ECOLE MOY. ADMIN.
- EMP: ECOLE MOY. PROF.
- EA: ECOLE ARTISANALE

la finalité de chaque cycle de scolarité est revue pour elle-même, en fonction des exigences du développement, et non en relation prioritaire avec les autres composantes du système éducatif, comme c'est le cas plus haut.

Le Zaïre reprend donc à son compte le principe cher à la politique coloniale de l'éducation indigène, selon lequel, si une large fraction de la population doit demeurer dans le monde rural, l'éducation de base doit être axée essentiellement sur cette perspective et non sur l'accès à un autre cycle d'éducation.

Dans l'esprit de ce qui précède, l'enseignement primaire devrait avoir un double but :

- donner à la jeunesse le minimum de formation scolaire qu'il est convenu de nommer éducation de base ;
- permettre, de ce fait, aux éléments motivés, de continuer l'enseignement secondaire.

Mais cette connaissance de base (lecture, écriture, calcul) ne suffit pas. Il faut que l'école prépare à la vie, et, à ce titre, elle doit enseigner l'hygiène, la connaissance du milieu, l'économie rurale et surtout intégrer le travail manuel dans les programmes scolaires (champs de l'école au village, atelier de l'école dans la ville), et donner une formation principalement orientée vers l'agriculture et le travail manuel, le métier futur de l'immense majorité des jeunes.

Il n'est pas trop tard pour faire mentir le préjugé qui veut que le diplôme soit la seule assurance offerte à l'enfant pour son avenir et que le travail manuel ou le travail de la terre soit indigne d'un Zaïrois indépendant. Agir ainsi serait contraire à l'esprit du Manifeste du Mouvement Populaire de la Révolution qui affirme : "Ouvriers, employés ou agriculteurs, intellectuels ou manuels, tous ceux qui produisent sont

également nécessaires à la Nation. Aucune activité, quand elle est poursuivie dans le respect des lois et l'honneur n'est inférieure à d'autres".

Il ne faut donc pas que les cultivateurs, agriculteurs et ruraux se sentent séparés de la Nation : "Ils doivent participer à la révolution nationale. L'importance de leur rôle économique doit leur assurer une honnête rétribution de leur travail" (1). Nous devons donc essayer de faire apparaître aux yeux de la jeunesse zaïroise, et des garçons en particulier, les mérites du travail agricole. Celui-ci est encore trop souvent considéré comme une déchéance, comme une occupation réservée à la femme. Néanmoins, et nous faisons nôtre la remarque de Mohamed T. DIAWARA (2) : "Il est vain d'espérer initier le développement grâce à l'éducation, si une action suffisamment dynamique dans le sens de ce développement n'est pas entreprise parallèlement et ne prend pas un minimum de caractère tangible, démonstratif des intentions et des possibilités. Par exemple, même si l'on privilégie le monde rural dans l'éducation fondamentale, cette orientation restera sans effet si une action directe d'amélioration des conditions de vie de ce milieu n'est pas entreprise avec des moyens disponibles".

Quoi qu'il en soit, l'école doit créer chez l'enfant une attitude psychologique favorable aux travaux manuels, et l'y intéresser par des activités appropriées à son développement physique et intellectuel.

En ce qui concerne l'agriculture, un certain nombre d'exercices d'éveil conviennent aux tout jeunes enfants, c'est le cas des travaux de jardinage léger, de l'aménagement d'une pépinière, l'entretien de quelques arbres, un petit élevage.

---

(1) Manifeste du M.P.R.

(2) DIAWARA (Mohamed T.) : op. cité, p. 76.

Des observations très intéressantes peuvent d'ailleurs se faire par la comparaison des résultats de cultures suivant des méthodes différentes. Pour les élèves, faire ces essais et suivre le développement de l'expérience que ceux-ci constituent est non seulement une activité instructive, mais aussi un excellent moyen d'éducation, car ils développent le sens de l'observation et l'esprit critique.

Cette nouvelle orientation de l'esprit de l'école et du contenu des programmes scolaires appelle une nouvelle organisation de l'enseignement. A vrai dire, celle-ci ne diffère guère -du moins en ce qui concerne la durée de chaque cycle scolaire- de l'ancien système.

L'enseignement primaire est d'une durée de 6 ans et comprend 2 degrés : le premier degré étant de 4 ans et le 2e degré de 2 ans. Le passage d'une année à l'autre, ainsi que d'un degré à un autre de primaire, se ferait en principe automatiquement, mais en pratique, celui-ci dépend du classement, c'est-à-dire du travail de l'enfant. Toutefois, la fin de l'enseignement primaire est sanctionné par une épreuve de sélection. Les enfants qui y réussissent sont admis au Cycle d'Orientation de l'enseignement secondaire. Les autres sont dirigés vers l'une des écoles moyennes professionnelles formant des électriciens, mécaniciens, maçons, etc...

Le Cycle d'Orientation comprend 2 années d'études. Le passage de la 1re à la 2e année du Cycle d'Orientation dépend, comme c'est le cas au niveau de l'école primaire, du classement annuel. Une épreuve de sélection sanctionne la fin des études du Cycle d'Orientation. Les candidats qui obtiennent de bons résultats sont autorisés à suivre les cours du 2e degré de l'enseignement. Tous les autres étudiants sont dirigés vers des écoles moyennes d'administration, dont la durée d'études est de 3 ans. A la sortie de ces écoles, ils entrent dans la vie active. Mais, grâce à la structure promotionnelle de l'enseignement, tout en exerçant leurs activités, ils peuvent acquérir de nouvelles compétences et accéder à un plus haut niveau de formation.



Qu'est-on en droit d'attendre d'un Zaïrois qui a terminé ses humanités ?

Nous avons, jusqu'ici, tendance à considérer les humanités comme une préparation à l'U N A Z A. Nous avons besoin de cadres nationaux de haut niveau intellectuel, tout comme de cadres moyens.

Le Manifeste du Mouvement Populaire de la Révolution affirme à cet effet : "La rationalisation de l'enseignement moyen doit permettre, par des plans concertés, de fournir au pays les éléments qui lui sont nécessaires pour son développement dans tous les domaines". Aussi, toutes les sections des humanités doivent-elles mettre l'accent sur ce double objectif assigné à l'enseignement secondaire.

L'enseignement supérieur comprend des campus universitaires et des Instituts d'enseignement supérieur technique et pédagogique, regroupés au sein de l'Université Nationale du Zaïre (U N A Z A).

Les études sont réparties en trois cycles :

- premier cycle : le graduat, d'une durée de 2 ou 3 ans en Faculté, de 3 ou 4 ans en Institut ; ou la capacité, d'une durée de 2 ans, en Institut seulement ;
- deuxième cycle : la licence, ou équivalent : les études de licence durent 2 ans dans toutes les Facultés des Sciences Humaines, à la Faculté des Sciences et dans les Ecoles Normales Supérieures ; le grade d'ingénieur civil ou agronome, de pharmacien, de dentiste, de docteur en médecine humaine ou vétérinaire, est obtenu après un second cycle d'études de 3 ans ;

- troisième cycle : le doctorat à thèse, ou l'agrégation de l'enseignement supérieur.

Il faut remarquer, écrit Thérèse VERHEUST (1), que l'enseignement dans les Instituts Techniques est à présent considéré comme étant du premier cycle, alors que la plupart d'entre eux se réclamaient d'une "licence spéciale". Une exception : les études d'architecture, organisées en graduat et licence.

La Commission de Réforme des programmes insiste sur les orientations suivantes : Que la formation dispensée soit de nature à permettre l'utilisation des étudiants à la fin de chaque cycle d'études, et que ces cycles soient conçus de façon à permettre le passage des étudiants d'un Institut à une Faculté, et vice-versa. Mais la réalisation de ces objectifs pose des problèmes qui ne sont pas résolus à l'heure actuelle.

Des programmes nouveaux sont élaborés pour toutes les Facultés. Dans les Instituts Techniques, certaines sections sont supprimées, d'autres entièrement réorganisées. Le programme des Instituts Pédagogiques est revu par ceux-ci en collaboration avec la Faculté des Sciences de l'Éducation. Ainsi l'écrit Christian COMELIAU : "Un pays neuf aspirant à une transformation profonde exige une conception nouvelle de l'Université, qui résultera elle-même de l'accumulation d'idées neuves originales et inspirées d'une "authenticité" en profondeur, bien plus que de l'imitation d'expériences étrangères ou de la restauration du passé" (2).

---

(1) VERHEUST (T.) : L'enseignement en Rép. du Zaïre, p. 15.

(2) COMELIAU (Christian) : L'Université de la Nation : un diagnostic, options et propositions pour l'avenir, pp. 151-160 et pp. 207-220.

L'action de l'éducation ne doit pas essentiellement s'orienter vers la formation de nouvelles générations, mais et surtout, elle doit aussi viser à l'éducation et à la formation des adultes engagés dans l'effort de production nationale. Jusqu'ici, ce problème a très peu préoccupé les responsables zairois de l'éducation. En effet, l'usage de l'emploi du français comme unique langue d'enseignement ne permet pas de progrès en ce sens, les perspectives de la réinsertion des langues autochtones dans l'enseignement primaire et du premier degré secondaire ouvrent de nouvelles voies pour l'éducation des masses ouvrières et rurales.